

C-12-2007

**Politiques publiques de la gestion de la diversité et portraits des quartiers de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension**

Par Richard Allaire, Sébastien Chartrand, Jean-Marc Fontan, Jean Lafontant, Sambou Ndiaye et Sine Ndeye

Février 2007

---

Cahier de l'ARUC-ÉS

Cahier No : C-12-2007

« Politiques publiques de la gestion de la diversité et portraits des quartiers de Villera, Saint-Michel et Parc-Extension »

Par Richard Allaire, Sébastien Chartrand, Jean-Marc Fontan, Jean Lafontant, Sambou Ndiaye et Siné Ndeye

Correction orthographique et grammaticale : Francine Pomerleau

Mise en page : Francine Pomerleau

ISBN : 978-2-89276-424-6

Dépôt légal : Juillet 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

---

## Résumé

Le présent rapport de recherche aborde et traite cinq types d'information. Dans un premier temps, un état de la situation est brossé sur le rapport entre citoyenneté et multiculturalisme tel que vécu et présenté au Canada. Dans un deuxième temps, un portrait socioéconomique des trois quartiers constitutifs de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est présenté. Dans un troisième temps, un état de situation est fait sur la vie associative présente dans les trois quartiers. La dimension communautaire au sein de la société civile présente dans l'arrondissement est au cœur de cet état de situation. Dans un quatrième temps, le contexte d'émergence et de développement à Montréal de l'outil de gouvernance locale que représentent les tables de concertation de quartier est décrit. Enfin, nous présentons cinq monographies que nous avons réalisées sur des organisations locales en tenant compte de notre questionnement sur la question du multiculturalisme et de la démocratie locale.

Mots Clés : Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Centraide du Grand Montréal, Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV), Centre Génération Emploi dans le quartier Parc-Extension, concertation locale, communautés culturelles, Concertation en relations inter-culturelles (CRIC), développement local, Solidarité Ahuntsic, Maison d'Haïti, tables locales de quartier, portrait socioéconomique, Vivre Saint-Michel en santé.



---

## Note

Ce document a été réalisé dans le cadre d'une recherche menée au sein de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

Le titre de la recherche est : Multiculturalisme et gouvernance territoriale dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Le partenariat de recherche était constitué de :

- Pour le secteur universitaire : Marie Bouchard (UQAM), Jean-Marc Fontan (UQAM), Annick Germain (INRS), Jean Lafontant (UQAM), Benoît Lévesque (UQAM/ENAP), Marguerite Mendell (Université Concordia);
- Pour le secteur communautaire : Centraide du Grand Montréal, Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord, Parc-Extension Quartier en santé et Vivre Saint-Michel en santé (VSMS).

Les propos contenus dans le document n'engagent que les auteurs.



---

## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| RÉSUMÉ .....   | III |
| NOTE.....  | V   |
| LISTE DES TABLEAUX .....   | IX  |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....  | XI  |
| INTRODUCTION .....   | 13  |
| Chapitre 1 Modernité, citoyenneté, démocratie et multiculturalisme .....   | 17  |
| Gestion politique du multiculturalisme .....   | 17  |
| Citoyenneté et multiculturalisme.....  | 27  |
| Hypothèses et paris .....  | 31  |
| Chapitre 2 Portrait socioéconomique des trois quartiers constitutifs de l'arrondissement<br>Villeray–Parc-Extension–Saint-Michel ..... | 35  |
| Histoire des trois quartiers de l'arrondissement .....   | 35  |
| Profil sociodémographique des trois quartiers de l'arrondissement .....  | 40  |
| Portrait de l'immigration dans les trois quartiers de l'arrondissement.....  | 42  |
| Profil socioéconomique des trois quartiers.....  | 44  |
| Densité organisationnelle dans les trois quartiers.....  | 48  |
| Chapitre 3 Contexte d'émergence et de développement des tables montréalaises de concertation de<br>quartier .....                      | 55  |
| Tables montréalaises de concertation de quartier .....   | 55  |
| Présence de représentants de communautés culturelles à des tables de concertation .....  | 58  |
| Tables de concertation vouées à la question de l'immigration et des communautés culturelles .....                                      | 60  |
| Tables de concertation et communautés culturelles : place de la dimension territoriale.....  | 61  |
| Présentation des trois tables de concertation de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–<br>Parc-Extension .....                       | 67  |
| Chapitre 4 Étude de cas d'organisations locales réalisées en regard à la question ethnoculturelle .....                                | 73  |
| Le Centre Génération Emploi dans le quartier Parc-Extension.....   | 73  |
| L'expérience du Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV) .....   | 78  |
| L'expérience du CRIC .....   | 83  |
| L'expérience d'Ahuntsic.....   | 89  |
| L'expérience de la Maison d'Haïti .....  | 93  |
| Chapitre 5 Analyse transversale des cinq expériences au regard du processus de participation .....                                     | 101 |
| RÉFÉRENCES.....  | 113 |





---

## Liste des tableaux

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 1 : Densité et croissance de la population des quartiers de l'arrondissement (2001).....             | 40  |
| Tableau 2 : Évolution démographique de chacun des quartiers de l'arrondissement.....                         | 40  |
| Tableau 3 : Composition de la population des quartiers de l'arrondissement .....                             | 41  |
| Tableau 4 : Tableau comparatif des classes d'âge (2001).....   | 42  |
| Tableau 5 : Données sur l'immigration .....  | 42  |
| Tableau 6 : Vagues d'immigration (avant 1961-2001).....  | 43  |
| Tableau 7 : Proportion de minorités visibles .....   | 43  |
| Tableau 8 : Principaux pays d'origine des immigrants anciens et nouveaux en 2001 par quartier .....          | 43  |
| Tableau 9 : Langues parlées dans l'arrondissement Villeray—Parc-Extension—Saint-Michel.....                  | 44  |
| Tableau 10 : Profil socioéconomique de la population des trois quartiers .....                               | 44  |
| Tableau 11 : Répartition des secteurs d'activité selon les professions .....                                 | 45  |
| Tableau 12 : Logement au sein des trois quartiers .....  | 46  |
| Tableau 13 : Données sur la scolarité au sein des trois quartiers .....                                      | 46  |
| Tableau 14 : Espérance de vie au sein des trois quartiers .....  | 47  |
| Tableau 15 : Nombre d'infractions au Code criminel pour la période 2000-2004 dans les trois quartiers.....   | 47  |
| Tableau 16 : Offre publique, communautaire et privée au sein des quartiers.....                              | 48  |
| Tableau 17 : Les organisations d'enseignement au sein des quartiers .....                                    | 49  |
| Tableau 18 : Organisations ethnoculturelles selon leur champ d'intervention principal et leur quartier ..... | 49  |
| Tableau 19 : Organisations ethnoculturelles et religieuses selon la communauté et le quartier .....          | 50  |
| Tableau 20 : Liste des tables locales de concertation sur le territoire de l'île de Montréal .....           | 65  |
| Tableau 21 : Trois modèles d'intervention communautaire .....  | 103 |
| <br>   |     |
| Tableau récapitulatif 1 : Une démarche centrée sur l'individu .....  | 78  |
| Tableau récapitulatif 2 : Des démarches complémentaires.....   | 82  |
| Tableau récapitulatif 3 : Une démarche axée sur les intervenants.....  | 88  |
| Tableau récapitulatif 4 : Trois projets, trois démarches différentes.....                                    | 92  |
| Tableau récapitulatif 5 : L'internalisation de l'intervention dans la communauté .....                       | 97  |
| Tableau récapitulatif 6 : Les paliers de l'intervention .....  | 105 |
| <br>   |     |
| Figure 1 : Localisation des quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension.....                          | 36  |



---

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

|           |   |
|-----------|---|
| ACCESS :  | Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux |
| AQS :     | Ahuntsic Quartier en santé  |
| ARUC-ÉS : | Alliance de recherche communautés-universités en économie sociale                         |
| CAMO-PI : | Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre - personnes immigrantes                  |
| CC :      | Communautés culturelles   |
| CCSV :    | Conseil communautaire Solidarité Villeray   |
| CDÉC :    | Corporation de développement économique communautaire                                     |
| CEFEDI :  | Centre d'écoute pour femmes en difficulté   |
| CGE :     | Centre Génération Emploi  |
| CIER :    | Comité inter-églises pour les réfugiés  |
| CMTQ :    | Coalition montréalaise des tables de quartier   |
| CRIC :    | Carrefour de ressources en interculturel  |
| ENDBP :   | Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation                            |
| ESG :     | Enquête sociale générale  |
| GASM :    | Groupe d'action en santé mentale dans le quartier Villeray                                |
| IIM :     | Institut interculturel de Montréal  |
| ISDSL :   | Initiative montréalaise de soutien en développement social local                          |
| MSSS :    | Ministère de la Santé et des Services sociaux   |
| OMHM :    | Office municipal d'habitation de Montréal   |
| PEQS :    | Parc Extension Quartier en santé  |
| RAMPE :   | Regroupement en aménagement de Parc-Extension   |
| RVD :     | Regroupement pour le développement de Villeray  |
| SACA :    | Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec                                   |
| TCQ :     | Tables de concertation de quartier  |
| TCRI :    | Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes    |
| TCRIC :   | Table de concertation en Relations Inter-Culturelles                                      |
| UQAM :    | Université du Québec à Montréal   |



---

## Introduction

Dans le contexte politique actuel des pays occidentaux, il est de plus en plus demandé aux individus de participer activement aux « affaires de la société ». Nous sommes entrés dans une période historique où la participation citoyenne, au nom de la décentralisation et de la démocratisation, est fortement sollicitée. Tous les individus, tous les groupes sociaux, toutes les communautés perçoivent-ils comme légitimes et justifiables cette exigence et cette sollicitation à la participation civique? Si tel est le cas, comment conçoivent-elles leur citoyenneté et responsabilisation face aux affaires de la Cité? Ont-elles à leur portée les ressources et les dispositions appropriées pour répondre adéquatement à cet appel ou à cette exigence participative?

Une recherche-action que nous avons réalisée dans le quartier Saint-Michel de Montréal (Ndiaye, 2004 et 2005) nous a permis d'observer ce qui donnait l'apparence d'un déficit participatif de la part de communautés culturelles de l'arrondissement aux travaux de la table de concertation de l'organisme Vivre Saint-Michel en santé. Pour mieux comprendre le bien-fondé de cette observation, Lafontant (2005) a mené une étude exploratoire auprès d'intervenants de communautés culturelles. L'analyse des résultats nous a permis de constater que cette question touchait également d'autres territoires que celui étudié et englobait une question plus large qui est celle de la participation des communautés culturelles à la démocratie locale.

Le rapport à la démocratie locale serait à la fois perçu et vécu de façon différenciée au sein des communautés culturelles montréalaises. Cette différence porterait sur un ensemble de facteurs multidimensionnels où tant les représentations que les conditions facilitantes ou contraignantes joueraient un rôle. Le projet de recherche « multiculturalisme et démocratie locale » se propose donc d'explorer cette question à partir d'une étude sur les conditions facilitant ou non la participation de représentants de communautés culturelles aux instances de concertation présentes dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Dans le présent rapport de recherche, nous aborderons et traiterons cinq types d'information.

Dans un premier temps, nous brosserons un état de la situation sur le rapport entre citoyenneté et multiculturalisme tel que vécu et présenté au Canada.

Dans un deuxième temps, nous présenterons un portrait socioéconomique des trois quartiers constitutifs de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Dans un troisième temps, nous dégagerons un deuxième portrait, cette fois-ci sur la vie associative présente dans les trois quartiers. Nous insisterons sur la dimension communautaire au sein de la société civile présente dans l'arrondissement.

Dans un quatrième temps, nous décrirons le contexte d'émergence et de développement, à Montréal, de l'outil de gouvernance locale que représentent les tables de concertation de quartier présentes dans ledit arrondissement.

Dans un cinquième temps, nous présentons cinq monographies que nous avons réalisées sur des organisations locales en tenant compte de notre questionnement sur la question du multiculturalisme et de la démocratie locale.

Avant de présenter la première grande section de ce rapport, nous rappelons les points centraux du projet de recherche, les éléments méthodologiques mobilisés pour réaliser cette section de la recherche et nous indiquons les limites de cette étude.

### Présentation du projet de recherche : Multiculturalisme et démocratie locale

#### Grand objectif

Le programme de recherche porte sur le repérage, l'analyse et la systématisation des connaissances relatives aux modalités de participation utilisées par des communautés culturelles de Montréal dans des activités de gouvernance sectorielle ou territoriale au sein de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la ville de Montréal.

#### Grandes questions

- Quels obstacles sont identifiés par des acteurs locaux pour expliquer le déficit ou l'équité démocratiques observés en termes de représentation et de participation des communautés culturelles dans des instances locales de gouvernance?
- Quels ont été les efforts, outils ou stratégies déployés pour favoriser l'inclusion et la participation civique de membres de communautés culturelles dans des instances de gouvernance ou de concertation?
- Comment la participation de communautés culturelles au sein de structures décisionnelles favorise-t-elle ou non l'accès à des services sociaux ou publics aux communautés concernées?
- Quels apprentissages, modalités d'intervention ou recommandations, en termes de politiques publiques, peut-on systématiser à partir des connaissances produites?

#### Recherche partenariale

Cette recherche s'inscrit dans la culture de travail développée par l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

Les activités de recherche que nous avons réalisées sont conduites de façon partenariale, ce qui implique une cogestion de l'activité de recherche et de valorisation des résultats entre des acteurs sociaux - Centraide du Grand Montréal, Vivre Saint-Michel en santé, la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord, Parc-Extension Quartier en santé - et des chercheurs universitaires de l'UQAM, de l'Université Concordia et de l'INRS Urbanisation, Culture et Société.

#### Méthode de travail

Pour réaliser ce rapport, nous avons essentiellement travaillé à partir d'une recension de documents portant sur les thèmes couverts. Dans certains cas, des informations ont été obtenues par de courtes entrevues exploratoires. Les documents consultés sont de différentes sources : à caractère académique, documents provenant d'instances gouvernementales ou rapports issus de groupes de la société civile, dont des groupes ou organisations communautaires.

Le rapport est le produit d'un travail collectif. La rédaction des sections est le fait de plusieurs personnes. Nous identifions chaque fois le ou les responsables d'écriture d'une ou de plusieurs sections.

Ce rapport présente des informations qui datent. Il y a donc des limites évidentes liées au fait que nous travaillons sur une thématique qui comporte des composantes en évolution. Le portrait d'un quartier, par exemple, est presque par définition obsolète dès sa parution; il en va de même de même d'une liste d'organisations d'un quartier ou en encore parfois du membership d'une organisation.

#### Enquête réalisée

Pour apprécier les niveaux de participation des communautés culturelles dans les espaces de négociation, nous avons mis en œuvre deux opérations. Dans un premier temps, nous avons réalisé deux séminaires. Le premier a réuni des intervenants de la société civile au fait avec la question de la participation des communautés culturelles à la démocratie locale, principalement aux tables locales de concertation (Allaire, 2006). Le deuxième a regroupé des chercheurs et des praticiens autour de considérations théoriques sur la question de la démocratie locale en lien avec des communautés culturelles. Les deux séminaires devaient nous permettre d'identifier de bonnes pratiques, eu égard à la question de recherche, tant sur l'espace montréalais et québécois que sur l'espace canadien ou international. La réalisation de cette première phase nous a permis de participer à un séminaire de travail regroupant des chercheurs et des praticiens québécois et belges sur la question du vivre ensemble de quartier, en lien avec la question de la cohabitation de populations issues de communautés d'accueil ou culturelles issues de l'immigration.

Dans un deuxième temps, nous avons effectué un travail d'enquête sur le terrain auprès d'intervenants d'organisations communautaires montréalaises. Il s'agissait de repérer des pratiques, de dégager des expertises ou de mettre en valeur des projets en lien avec notre question de recherche. Pour effectuer ce travail, nous avons décidé de réaliser de petites études de cas de cinq expériences montréalaises. Ces dernières ont été choisies en fonction de critères de sélection définis à la suite du travail d'exploration qui a découlé de la tenue des séminaires de travail.

D'une part, il a été retenu de concentrer nos efforts sur des cas montréalais. D'autre part, une expérience menée par Centraide sur la base du projet Accessibilité nous permettait d'avoir accès à des informations très en lien avec nos questions de recherche. Nous avons ainsi rencontré une personne travaillant au Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV), une à Solidarité Ahuntsic et finalement une troisième personne travaillant au CRIC (Concertation en relations inter-culturelles). Pour les deux autres organisations retenues, nous l'avons fait en fonction de leur appartenance territoriale à l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Nous faisons l'hypothèse qu'il serait très instructif de comprendre le cheminement de préoccupations portées par une population locale issue de communautés culturelles vers des instances démocratiques de gestion du développement d'un territoire local. Les deux groupes ainsi sélectionnés sont la Maison d'Haïti, pour la question des gangs de rue, et le Centre Génération Emploi, pour la question de l'intégration à l'emploi.

#### Méthodologie utilisée pour les études de cas

À l'aide d'un guide d'entretien, nous avons procédé à une série d'entrevues avec les coordonnateurs des différentes organisations communautaires étudiées. La collecte des données a été complétée par une revue documentaire en utilisant principalement les rapports d'activités.

Cette démarche nous a permis d'analyser les processus organisationnels et institutionnels des organisations communautaires à travers trois tables de concertation, en essayant de retracer les niveaux de participation et de prise en charge des besoins des communautés culturelles.



---

## Chapitre 1

# Modernité, citoyenneté, démocratie et multiculturalisme<sup>1</sup>

Dans cette première section du rapport, nous abordons deux grands éléments.

Premièrement, nous résumons, à grands traits, la façon dont les trois paliers de gouvernement de l'espace politique institutionnel canadien définissent des politiques s'adressant à la question multiculturelle relative à l'espace de juridiction et d'intervention à leur portée.

Deuxièmement, nous analysons cette évolution des politiques publiques sous l'angle du double rapport qui s'est instauré, au fil du temps, entre l'offre et la demande de citoyenneté au sein d'un espace public moderne canadien reposant sur une volonté de démocratisation du rapport au politique et de prise en compte de la dimension multiculturelle des populations en place.

## Gestion politique du multiculturalisme

### L'expérience canadienne

Pour Labelle et Rocher (2004), la question de la diversité culturelle, dans le contexte canadien, évolue en fonction de l'augmentation constante du poids démographique des communautés culturelles au sein de la population canadienne : de 17,4 % de la population canadienne en 1996, les individus issus de ces communautés vivant au Canada comptaient pour 18,4 % en 2001, soit 5,4 millions, dont 4 millions issus de minorités dites visibles. En 2016, les prévisions font état de 20 % de minorités visibles.

Pour rendre compte de la manière dont l'État canadien a géré la diversité culturelle de sa population, deux périodes servent de repères historiques :

- De 1867 à 1930 : l'État canadien est semi-colonial. Deux peuples fondateurs sont reconnus et la citoyenneté est gérée par la métropole britannique.
- À partir de 1930 : la décolonisation de l'État canadien se concrétise par un transfert de pouvoirs de Londres vers Ottawa. Le processus est parachevé avec le transfert de la Constitution canadienne en 1982.

Avant 1930, la question culturelle se pose sans que l'État canadien soit en mesure de répondre adéquatement aux demandes portées par les populations immigrantes. Ceci n'empêche aucunement le développement d'une vie culturelle, tant sous sa forme associative que folklorique, qui tend à se rapprocher de l'un ou l'autre des groupes fondateurs sur la question linguistique ou religieuse.

À partir de 1930, le fait que l'État canadien prenne en main la gestion de la citoyenneté sur son territoire pose la question de la définition des droits et responsabilités du citoyen à l'égard de l'État et de l'État vis-à-vis ce dernier. Cette définition peut difficilement échapper à la logique de construction graduelle de la modernité et de son espace tant public, marchand que social, via les actions collectives ou organisationnelles prenant la forme de

---

<sup>1</sup> Section sous la responsabilité d'écriture de Sambou Ndiaye.

revendications, de besoins, d'aspirations ou d'urgence, à partir desquels le sens et la portée de « l'identité et de la citoyenneté canadienne » en viennent à être définis.

Trois considérations émergent alors.

La première, dans la lignée des situations d'immigration présentes ailleurs dans le monde, pose la question de la pleine et entière intégration des immigrants. Cette intégration se fait maintenant dans un contexte politique qui doit tenir de plus en plus compte de l'apport de ces derniers à la construction de l'espace national. Un apport qui ne se réduit pas à un enjeu démographique, mais bien de pleine participation au devenir de la société.

La deuxième question s'adresse aux demandes de reconnaissance de la question nationale québécoise au sein de la fédération canadienne.

La troisième question découle des revendications portées par les nations autochtones pour être reconnues comme des nations à part entière, donc devant disposer de gouvernements autonomes et ayant des droits ancestraux sur des parties relativement importantes du territoire canadien.

Ces trois situations confrontent l'État canadien et les provinces dans la façon dont ils doivent politiquement prendre acte de la diversité culturelle sur leur territoire. L'approche assimilatrice, largement répandue dans les pays naissants du Nouveau Monde, a été contestée puis abandonnée au nom d'une approche multiculturaliste prônant le relativisme culturel : sur fond commun linguistique, la langue anglaise pour le Canada et la langue française pour le Québec, est acceptée une ouverture au multiculturalisme dans tous les autres domaines.

Pour illustrer l'évolution de la prise en compte de la question culturelle sur la définition de la citoyenneté et des identités, nous retenons et présentons trois dates marquantes à ce sujet :

- 1963 : tenue de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme;
- 1971 : adoption de la politique du multiculturalisme;
- 1988 : adoption de la Loi sur le multiculturalisme.

#### Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Cette commission avait pour objectif d'étudier les relations entre les deux peuples fondateurs (Canadiens anglophones et francophones), ainsi que les modes d'insertion des Canadiens d'autres origines. Le rapport final dénonce le statut inégalitaire entre francophones et anglophones ainsi que la non-reconnaissance du rôle joué par les immigrants non français et non britanniques dans la construction du pays. C'est ainsi que plusieurs mesures seront prises, comme la démocratisation de la politique d'immigration en 1967 ainsi que la reconnaissance du caractère bilingue de l'État canadien en 1969, ou encore l'abolition des réserves amérindiennes. Les groupes ethniques vont remettre en cause le mythe des deux peuples fondateurs. Ces groupes proposent d'élargir la notion de peuples fondateurs en demandant la reconnaissance des immigrés comme cofondateurs du Canada. Ce débat va structurer la politique canadienne portant sur le multiculturalisme.

### Adoption de la politique du multiculturalisme en 1971

La politique sur le multiculturalisme de 1971 propose quatre grands objectifs pour définir son orientation :

- Appuyer le développement culturel des groupes ethnoculturels;
- Aider les membres de ces groupes à surmonter les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne;
- Favoriser tant les rencontres axées sur la créativité que les rapports entre tous les groupes ethnoculturels;
- Assister les nouveaux Canadiens dans l'acquisition d'au moins une des deux langues officielles<sup>2</sup>.

Cette politique sera mise en œuvre à travers deux programmes : l'Ethnic Liaison visant la préservation et le partage des héritages culturels de tous les Canadiens et le Canadian Identity cherchant à accroître la participation des immigrants aux institutions canadiennes et à renforcer leur identification en tant que Canadiens.

L'élément fondamental inauguré par cette politique, qui sera suivie par d'autres mesures (dont la Charte canadienne des droits et des libertés de la personne en 1982), consiste à mettre l'accent sur une allégeance étatique individuelle au détriment d'une allégeance communautaire ou culturelle. Cette politique valorisait donc le partage d'un commun vouloir-vivre ensemble autour de l'État au lieu d'intégrer les individus issus de communautés culturelles à partir de leur origine culturelle. Elle aboutira, en outre, à une diminution de l'appui aux organisations monoethniques. D'ailleurs, à partir de 1977-1979, devant les accusations de folklorisation de la culture des immigrants, l'État fédéral va soutenir des activités ponctuelles des communautés culturelles, mais par contre, aucun appui n'est offert au fonctionnement des organisations monoethniques sinon seulement celles établies à l'échelle fédérale.

Le changement de gouvernement ne remettra pas en cause cette orientation dans la gestion de la diversité. En effet, en 1984, les conservateurs arrivés au pouvoir vont renforcer l'orientation déjà définie par les libéraux: l'accent n'est mis non plus sur la valorisation des cultures immigrées, ni sur le développement communautaire, mais sur les droits socioéconomiques et politiques des immigrants ainsi que sur les facteurs d'intégration individuelle égalitaire. Trois programmes sont mis en œuvre : Heritage Enhancement, Societal Adaptation et Integration. Les conservateurs vont chercher à faire de la politique du multiculturalisme l'un des moyens de promotion du développement économique du Canada. Il s'agissait notamment de mobiliser les entrepreneurs d'origine culturelle pour développer les échanges commerciaux avec leurs pays d'origine. Cette politique sera consacrée en 1988 avec l'adoption d'une loi sur le multiculturalisme.

### Adoption de la Loi sur le multiculturalisme en 1988

L'adoption d'une loi en lieu et place d'une politique sur le multiculturalisme à partir de 1988 va marquer un tournant important dans la gestion de la diversité au Canada. Cette loi va accentuer la lutte contre la discrimination, proposer l'élargissement de l'usage des langues officielles et la valorisation des autres langues et, en même temps, reconnaître le droit à l'héritage culturel de son choix. Cette loi, qui postule qu'en assurant aux groupes ethnoculturels une plus grande sécurité, ceux-ci seront mieux disposés à s'identifier d'abord et avant tout au Canada, se caractérise par « la reconnaissance explicite de la diversité ethnoculturelle comme caractéristique

---

<sup>2</sup> Cité par Kymlicka (2000 : p. 27).

fondamentale et irréversible de la société canadienne, par la reconnaissance des dimensions économiques et politiques ainsi que sociales et culturelles du multiculturalisme et par un nouvel accent sur l'égalité et la participation » (Gouvernement du Canada, 1992 : 7; cité par Labelle, 1997).

Toutefois, au même moment, on note un vent de remise en cause du multiculturalisme au sein de la société canadienne que relancent d'ailleurs des ouvrages parus en 1994<sup>3</sup>. Ces critiques décrivent le multiculturalisme comme facteur de fragmentation sociale, de ghettoïsation culturelle, de séparatisme ethnique et de culture de l'ethnicité exacerbant les antagonismes et différences entre races et nationalités au Canada. En outre, les craintes font état des heurts que l'acceptation des groupes ethnoculturels risque de poser par rapport aux principes fondamentaux de la société canadienne (Kymlicka, 2001). Enfin, les critiques reprochent à la politique de multiculturalisme de négliger les problèmes de développement social du Canadien moyen au profit de la promotion de l'intégration des immigrants. De telles menaces sont accentuées dans un contexte de velléités sécessionnistes du Québec, d'influence culturelle américaine et de prise de conscience de l'absence d'une communauté d'histoire nationale. Pour Kymlicka, même si les défenseurs du multiculturalisme ne précisent pas les institutions et principes nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique, de telles critiques sont dénuées de fondement, car le Canada est perçu à l'échelle mondiale comme chef de file de la politique de multiculturalisme, en innovant notamment sur le traitement particulier concernant l'immigration, les peuples autochtones et le nationalisme minoritaire.

Le Parti conservateur, au lieu de céder aux pressions demandant l'abolition du multiculturalisme, va conférer à cette politique une vocation plus systématique en tant que facteur de cohésion sociale : à savoir créer un sens d'appartenance à la société canadienne et assurer le développement d'une identité canadienne. Les libéraux, revenus au pouvoir en 1993, maintiennent cette vision en mettant en évidence la nécessaire autonomie des individus vis-à-vis de l'État ainsi que leur implication dans la vie collective. Dans ce cadre, le multiculturalisme apparaît comme une nouvelle forme de mobilisation des citoyens dans un contexte de transformation de l'État providence.

La gestion de la diversité culturelle par l'État canadien semble être plus nuancée dans la Loi sur le multiculturalisme (1988) que dans la politique du même nom définie en 1971. Selon Helly, l'intégration institutionnelle et la reconnaissance culturelle et symbolique des immigrants qui étaient une finalité dans la politique de 1971 sont devenues un moyen de construire la société canadienne : « Les modes d'intervention du multiculturalisme changent au fil de la définition de cet objectif et ces modifications marquent une diminution constante de la vocation socioculturelle dessinée en 1971. Le soutien aux organisations et associations monoethniques est graduellement réduit en dépit du poids de leurs représentants qui furent des incitateurs et un soutien du Multiculturalisme. » (Helly, 2000 : 11)

Il faut noter que la gestion de la diversité culturelle par l'État fédéral, à travers ses différents textes réglementaires concernant le multiculturalisme, traduit un langage double et ambigu de construction d'une société plurielle multiethnique, mais aussi de souci de la cohésion sociale et d'allégeance individuelle à l'État.

---

<sup>3</sup> Il s'agit notamment de Bissoondath (1994).

À ce titre, les organisations de la société civile, notamment celles à caractère ethnique perçues par les pouvoirs publics comme des médiatrices sociales entre les citoyens et l'État, vont voir changer les critères de financement. La Direction du multiculturalisme a fixé, en 1995, cinq objectifs pour financer les activités des associations à caractère ethnique<sup>4</sup>.

- Faciliter la participation des communautés raciales au sein de la communauté canadienne;
- Faciliter la mobilisation collective pour la prévention et la résolution de conflits fondés sur l'ethnie, la race;
- Aider à repérer et à éliminer les obstacles à un accès équitable aux processus décisionnels;
- Alimenter un dialogue éclairé sur le multiculturalisme;
- Encourager et aider les ministères et organismes fédéraux à respecter la Loi sur le multiculturalisme. (Multiculturalisme, guide des subventions, juin 1999; cité par Helly, 2000)

Li (2000) partage la vision de Helly. Pour lui, la politique fédérale du multiculturalisme a été mise en place pour contrebalancer le nationalisme québécois et apaiser la troisième force, à savoir les immigrés, notamment les minorités visibles qui font l'objet de préjugés sur le marché du travail au Canada. Cette politique reste marquée par le conflit entre orientation culturelle (basée sur la reconnaissance institutionnelle et symbolique de l'appartenance culturelle) et orientation égalitaire (basée sur les droits individuels). Pour lui, les critiques portant sur les risques de fragmentation sociale, ainsi que sur l'accent accordé à l'intégration des immigrés au détriment de la prise en charge des problèmes sociaux préoccupant le Canadien moyen, ont orienté la gestion de la diversité autour des préoccupations de cohésion sociale du Canada, perdant ainsi l'occasion de construire une société distincte :

« Par conséquent, le défi posé par la diversité culturelle et raciale a moins à voir avec la menace que représentent les minorités visibles pour la «cohésion sociale» qu'avec la réticence du Canada à se considérer autrement qu'une société européenne classique, à se définir comme nation mondiale réunissant des cultures et peuples divers. » (Li, 2000 : 20)

Les constats à la gestion fédérale de la diversité culturelle révèlent un bilan contrasté souvent soumis à des débats idéologiques. Les principaux constats révèlent :

- Une ambivalence résidant dans le décalage entre le but affirmé de construire une société composée d'individus provenant de cultures différentes, mais égaux et la diminution constante des programmes de soutien aux organisations monoethniques;
- Une politique de gestion de la diversité culturelle ancrée dans le respect des droits individuels à travers un lien direct entre l'individu et l'État versus la construction d'une société plurielle basée sur la reconnaissance des minorités;
- Une volonté de dépasser la valorisation culturelle des groupes ethniques (folklorisation) pour mettre l'accent sur les droits économiques et politiques de personnes issues de ces groupes;

---

<sup>4</sup> Cité par Helly, 2000.

- Une gestion de la diversité grippée par les craintes relatives au risque de fragmentation sociale du Canada, poussant ainsi les divers gouvernements à mettre l'accent plus sur la cohésion sociale que sur la prise en compte des spécificités des communautés culturelles;
- Une politique de gestion de la diversité évoluant en fonction des enjeux politiques et du type de gouvernement en place.

### L'expérience québécoise

Pour le Québec, le portrait ne semble pas si différent des constats concernant le Canada en ce qui concerne la gestion de la diversité culturelle. Cette question est même plus prononcée ici du fait des ambitions du Québec de se constituer en un pays souverain. Cette gestion de la diversité culturelle cherche, d'une part, à accommoder les demandes d'égalité de traitement et de reconnaissance des différences culturelles sans porter atteinte à la cohésion sociale, tout en favorisant l'esprit de citoyenneté. Une analyse historique de cette politique apparaît riche d'enseignements selon Helly (1996).

En 1975, avec l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, la reconnaissance du droit à la différence culturelle devient une partie intégrante des libertés individuelles fondamentales. En 1977, avec l'adoption de la Loi 101 au Québec, la question de la pluralité culturelle issue de l'immigration devient un objet de gestion gouvernementale. Cette loi prône la francisation de la vie collective au Québec (les enfants immigrés doivent fréquenter l'école francophone, le français étant institué en langue officielle). La langue devient le paramètre d'identification de la population et non plus la mémoire historique de la communauté canadienne-française.

En 1978, la politique québécoise du développement culturel ouvre la voie à la culture dite « de convergence ». Ce texte établit une convergence autour de la culture majoritaire « culture de tradition française » portée par le groupe majoritaire en vue de la réalisation d'un projet collectif. L'affirmation d'une langue majoritaire n'est plus un moyen d'affirmation d'une identité, mais devient un instrument de consolidation de la préséance culturelle et politique d'une majorité sur les minorités.

En 1986, avec l'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec, on note l'élaboration de la *Déclaration du gouvernement du Québec* sur les relations interethniques et interraciales. L'accent est mis sur le respect des droits individuels des minorités culturelles et sur leur promotion sociale en tant qu'individus. Le rôle des organisations monoethniques est également reconnu. En 1990, le Parti Libéral du Québec produit un *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Ce texte met l'accent sur les mesures d'accueil, de francisation et d'intégration sociale des immigrés, tout en définissant un contrat d'appartenance entre communauté d'accueil et communauté immigrante. La convergence culturelle fait place à la convergence civique reposant sur une entente volontaire entre les résidents toutes origines confondues. Il reste que la politique de convergence, notion idéologique supposant une homogénéité culturelle sociale et politique, se fait autour d'un peuple fondateur cherchant à intégrer les autres peuples constitutifs de la société québécoise. En outre, il ramène au statut privé les caractéristiques des individus d'ascendance non québécoise et non anglophone, leur demandant de se retrouver autour des valeurs définies par le peuple dit de souche :

« La politique de 1990 laisse ainsi entrevoir un projet d'homogénéisation de la société québécoise et d'érosion à long terme sous l'égide de l'État des différences culturelles. Elle laisse transparaître une volonté d'accommodation culturelle transitoire vis-à-vis des immigrés en vue

de la diffusion d'une norme nationale devant être adoptée par tous, immigrés, natifs et nationaux, norme désignée de manière imprécise de respect de la réalité pluraliste. » (Helly, 1996 : 462). La caractérisation des politiques de gestion de la diversité culturelle peut se faire, selon Helly, à travers l'identification de trois principes d'ordre universaliste, particulariste et multiculturaliste :

- Le principe universaliste rattache le droit de devenir citoyen à l'obligation de prêter allégeance à l'État comme représentant de la nation. Ce mode de gestion de la diversité ne permet pas une mobilisation politique des communautés culturelles et ne permet pas l'émergence de représentation de ces communautés ;
- Le principe particulariste cible des individus subissant un profilage en leur garantissant des droits. Il met l'accent sur les facteurs structurels et historiques à la discrimination. Il n'implique pas la reconnaissance des organisations ethniques. En outre, il expose l'État aux contestations de ces groupes tout en politisant la question des minorités ;
- Le principe multiculturaliste vise la transformation des mentalités et de l'État pour créer les bases d'une société nationale plurielle, polyculturelle.

Pour Helly, les politiques québécoises, tous partis confondus, relèvent du principe particulariste. L'introduction du principe de pluralité culturelle ne cherche pas à transformer l'État en vue de mieux prendre en compte le caractère multiculturel de la société, au contraire, il s'agit plutôt « d'une tentative de transformation des rapports entre minorités culturelles et groupe majoritaire sans mutation des référents fondateurs de l'État. » (Helly, 1996 : 448-449)

Cette vision est partagée également par Labelle (1997) pour qui les politiques publiques du Québec face aux minorités ne s'écartent pas de celles de l'État fédéral. L'ambiguïté référentielle de ces politiques peut être appréciée d'ailleurs à travers des notions comme minorités visibles, communautés culturelles, ou encore en tant que « culture publique commune ». Celle-ci est fondée sur trois principes :

- Une société dont le français est la langue commune de la vie publique;
- Une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées;
- Une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire. (Gouvernement du Québec, 1993 : 15, cité par Labelle, 1997)

### **L'expérience municipale au sein du Montréal métropolitain**

L'objectif de l'étude sous la direction de Germain (2003) était d'analyser comment la perspective interculturelle, fondée sur la reconnaissance des identités culturelles et sur la réciprocité des échanges, informe-t-elle des pratiques municipales au quotidien, par-delà ou indépendamment des déclarations de principes des municipalités. Bien qu'occupant une position secondaire par rapport aux autres niveaux de législation, les municipalités peuvent aussi initier une politique interculturelle, comme l'a fait la Ville de Montréal en 1988. Il s'agissait d'insister sur le caractère bidirectionnel de l'intervention municipale, visant à la fois à aider les communautés culturelles à s'adapter avec l'administration municipale et à transformer cette dernière afin qu'elle puisse refléter la diversité de sa population.

La perspective interculturelle dépasse la situation de gestion de conflits pour mettre en évidence « un processus dynamique de transformation, voire de création de nouvelles normes et de nouvelles actions fondées sur de nouvelles relations entre les parties en présence » (Germain et autres, 2003 : 4).

James S. Frideres (2006), explique dans les termes suivants les objectifs poursuivis par l'approche interculturelle :

Comme Gagnon et Iacovino (2002) l'ont fait remarquer, le point central du multiculturalisme/interculturelisme est que l'intégration des immigrants ou des cultures minoritaires dans une politique communautaire plus vaste est un effort réciproque. Dans un sens, cela représente un « contrat moral » entre la société hôte et la communauté culturelle particulière, avec l'objectif d'ouvrir un débat sur l'émancipation de tous les citoyens - « une culture publique commune » (Gagnon et Iacovino, 2002 : 327). Au même moment, le gouvernement fédéral encourage et soutient ce qui est maintenant connu sous l'expression de « citoyenneté partagée » en tant que stratégie idéale pour bâtir une nation. Cette nouvelle philosophie est basée sur la définition officielle de la citoyenneté à titre de « montagne de droits, de responsabilités et d'obligations - civiles, politiques, sociales - qui sont conférés aux citoyens de l'État-nation ». Ce nouveau concept de citoyenneté partagée tient compte de diverses dimensions basées sur la communauté partagée, l'attachement, l'appartenance et l'identité nationale ou le développement d'un pays (Aizlewood, 1999; Kymlicka et Norman, 2000). De cette façon, la citoyenneté partagée est encadrée, non seulement par une montagne de droits et de responsabilités pour les membres de la communauté canadienne, mais également en termes d'égalité, de réciprocité et d'inclusion basés sur la résidence et l'État-nation. Avant d'aborder cette question, laissez-moi vous donner un bref aperçu de la façon dont nous sommes arrivés à ce que nous sommes aujourd'hui. »

La ville de Saint-Laurent (devenue, depuis, l'un des arrondissements de la ville de Montréal) va définir une politique interculturelle en 2000 autour de quatre objectifs : l'accommodement raisonnable, faciliter l'adaptation des divers groupes culturels à la société d'accueil, favoriser le rapprochement culturel et enfin, développer le partenariat entre l'administration municipale et les associations ethnoculturelles. La ville de La Salle ne dispose pas de politique interculturelle. Elle fonctionne de façon pragmatique en cherchant dans la pratique à accommoder les demandes à travers une démarche citoyenne d'intégration sociale. Quant à la ville de Laval, elle élabore une approche citoyenne centrée sur l'intégration. Sa politique de gestion de la diversité a été parmi les premières à être élaborée durant les années 1990 autour de trois principes : l'égalité des droits et des devoirs de tout citoyen, l'accès équitable aux ressources et enfin, le développement d'un sentiment d'appartenance et d'adhésion à la communauté d'accueil. Toutefois, même s'il y a un décalage entre les trois municipalités, « on sent un souci, de ne pas se laisser déborder par des demandes «particularistes» ou un multiculturalisme trop libéral, de préserver la cohésion de la municipalité et d'affirmer le primat de la société d'accueil. » (Germain et all, 2003 : 34)

En dehors des orientations concernant la gestion de la diversité, les interventions des municipalités peuvent être analysées selon qu'elles se contentent de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent ou selon une dynamique de planification de l'offre en fonction de la diversité. Au total, on note plutôt un certain opportunisme, où on procède par essais et erreurs dans la gestion de la diversité, au cas par cas et en fonction des problèmes à résoudre et des types d'acteurs, l'on construit une position institutionnelle : « En fait, tout se passe comme si la gestion de la diversité ne ramenait qu'à une suite d'expériences sur le tas, faute de système d'acteurs constitué spécifiquement pour traiter de gestion de la diversité. » (Germain et all, 2003 : 172)



On peut noter à travers les pratiques des villes de Laval, Saint-Laurent et Montréal un souci d'intégrer les immigrants dans la société d'accueil et d'en faire des citoyens actifs participant aux institutions publiques. Il s'agit de pratiques de tolérance des demandes particularistes tant qu'elles ne remettent pas en cause les valeurs du groupe dominant. Dans ce cadre, les dynamiques sociocommunautaires ainsi que la composition ethnoculturelle au sein de chaque ville influent beaucoup sur la gestion municipale de la diversité.

### **Engagement social et civique des immigrants et membres canadiens de communautés culturelles<sup>5</sup>**

Scott, Selbee et Reed (2006) ont produit un rapport de recherche sur l'engagement civique des immigrants canadiens pour le compte du Conseil canadien du développement social. Le rapport a été réalisé à partir de l'étude de deux enquêtes : *l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation* (ENDBP, 2000) et *l'Enquête sociale générale* (ESG, 2003) de Statistique Canada.

Plusieurs des constats dégagés par Scott, Selbee et Reed sont intéressants à prendre en considération dans le cadre de notre recherche.

#### **Une pratique bénévole bien ancrée**

Tant l'ENDBP de 2000 que l'ESG de 2003 ont révélé qu'en moyenne, près de 30 % des immigrants faisaient du bénévolat pour des organismes à but non lucratif ou caritatif, environ 5 % de moins que les Canadiens de naissance. (Scott, Selbee et Reed, 2006 : 2)

#### **Une implication au sein d'associations bien présente**

En 2003, plus de la moitié des immigrants du Canada ont dit qu'ils faisaient partie d'organismes, de groupes ou de clubs communautaires. Leurs taux d'adhésion augmentaient au fur et à mesure de la durée de leur résidence au Canada. Les immigrants de plus de 55 ans avaient plus tendance que leurs homologues canadiens de naissance à être membres d'organisations et groupes communautaires. (Ibid. : 3)

#### **Une implication présentant des caractéristiques légèrement différentes**

Les immigrants avaient plus tendance à adhérer à des groupes ayant un lien avec leur travail, comme des syndicats ou des associations professionnelles. Ils étaient aussi plus susceptibles d'être membres de clubs sportifs, de groupes culturels ou récréatifs et d'organismes religieux. (Ibid. : 4)

Ces caractéristiques témoignent de préoccupations, de besoins et de représentations différentes. D'une part, les immigrants s'impliquent de plus en plus au fur et à mesure que leur intégration au sein de la société d'accueil se consolide. D'autre part, ils choisissent de s'impliquer dans des secteurs légèrement moins apparentés à ceux des Canadiens de souche, en témoigne, par exemple, leur implication au sein de clubs sportifs, de groupes culturels ou d'organismes religieux.

---

<sup>5</sup> Section produite par Jean-Marc Fontan.

### **Pour une pleine participation des Québécoises et des Québécois : l'exemple des soins de santé et des services sociaux**

L'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS) a produit un mémoire en août 2006 pour la Commission de la culture de l'Assemblée nationale. Le mémoire intitulé, *Pour faire plus, il ne fait pas uniquement faire mieux, mais faire différemment*, eu égard à une consultation lancée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. ACCÉSSS réagissait à un document du ministère intitulé : *Pour une pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés ethnoculturelles vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. De ce mémoire, nous dégageons quelques éléments factuels pertinents eu égard à notre démarche de recherche-action.

Les éléments que nous mettons en relief portent sur deux dimensions : l'iniquité dans l'accès aux ressources financières par les organismes des communautés ethnoculturelles; la participation des communautés ethnoculturelles au sein des instances du réseau de la santé et des services sociaux.

#### **Iniquité dans l'accès aux ressources**

Selon une consultation réalisée par ACCÉSSS :

« Les organismes communautaires qui travaillent auprès des immigrants ont une moyenne de financement visiblement inférieure à la moyenne de tous les organismes subventionnés par le MSSS... Selon les données fournies par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA), 92 des membres d'ACCÉSSS reçoivent une aide financière pour leur mission globale qui se situe à une moyenne de 47 225 \$. Si l'on tient compte également des ententes particulières (projets et autres ententes avec le MSSS) la moyenne des subventions totales s'élève à 60 729 \$ par année par organisme. En comparant cette dernière moyenne avec celle de l'ensemble des organismes communautaires subventionnés par le MSSS durant l'exercice 2002-2003 qui est de 92 446 \$, l'on se rend compte qu'elle se situe largement au-dessus de celle obtenue par les organismes qui travaillent auprès des immigrants. » (ACCÉSSS, 2006 : 25)

Comparer des données doit se faire dans des conditions qui assurent que les échelles de comparativité soient traitées sous différents angles. Nous n'entrerons pas dans un débat de méthode et prendrons une position neutre nous permettant de constater un écart qui reste à expliquer.

#### **Participation aux instances**

Toujours en fonction d'une analyse développée par ACCÉSSS, « il n'y a pratiquement pas de représentants des minorités ethniques et raciales au sein des différentes instances décisionnelles du réseau de la santé et des services sociaux. Encore plus grave, le nombre des représentants des minorités ethniques et raciales ne cesse de diminuer depuis 1997. » (ACCÉSSS, 2006 : 27)

Encore là, bien que nous ne disposions pas d'information sur le dispositif d'enquête, nous prenons l'information à titre de donnée servant à interpeller la composition des instances de représentation du réseau de la santé et des services sociaux. Qu'en est-il réellement en termes de représentation au sein des hautes instances de concertation, de représentation ? Quelle est la part de représentation des communautés ethnoculturelles au sein des conseils d'administration des grandes structures d'intervention des réseaux public, privé et du réseau social ? Existe-t-il un

déficit de représentation et de participation du type de celui soulevé par ACCÉSS par rapport au secteur de la santé et des services sociaux ?

## Citoyenneté et multiculturalisme

La question multiculturelle, au sens de respect de la diversité culturelle dans et par la construction de cultures nationales ou d'une culture supranationale (la culture européenne par exemple), est présente depuis l'avènement de la modernité. Cette question se manifeste au sein d'une tension dynamique prenant place entre des groupes culturels situés hiérarchiquement les uns par rapport aux autres. C'est-à-dire, entre des groupes ayant une identité culturelle distincte, laquelle s'exerce au sein d'un espace politique leur reconnaissant ou leur attribuant d'emblée des places et des positions distinctes. Concrètement, la question multiculturelle au Canada est passée d'une tension dynamique s'exerçant entre des Canadiens français et des Canadiens anglais à une tension prenant place entre l'État et une diversité de situations citoyennes qualifiée de société multiculturelle.

La question multiculturelle constitue donc un rapport social entre un ou des groupes sociaux exerçant un pouvoir de domination politique sur un ou sur d'autres groupes sociaux. Elle représente à la fois une réalité normative où des arrangements institutionnels, tels ceux décrits dans la section précédente pour les espaces politiques canadiens, québécois et municipaux, viennent définir comment l'État conçoit son rapport à la diversité culturelle.

La question multiculturelle est aussi un espace social de revendication, d'affirmation et d'émancipation en vertu même du contrat moderne qui l'insère.

### La dimension normative

Dans la section précédente, nous avons rapidement esquissé l'évolution du cadre normatif canadien, québécois et municipal de gestion de la question culturelle. De cette évolution, il se dégage le constat suivant. Les trois paliers de gouvernement oeuvrent maintenant à l'unisson. Ils reconnaissent l'importance de la cohésion sociale fondée sur une convergence minimale des droits et des responsabilités des citoyens et des citoyennes.

L'enjeu actuel est celui de la convergence citoyenne autour de principes et d'éléments centraux qui assurent le respect du cadre du projet moderne. En rendent compte les propos de Jacques Robert, sous-ministre adjoint à l'intégration, à la régionalisation et aux relations interculturelles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec :

« Le modèle d'intégration proposé permet aux immigrants... d'apporter leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion, et de conserver, s'ils le désirent, ces éléments... En retour, et sur une base de réciprocité, l'immigrant est amené à s'adapter à son nouveau milieu de vie. Il a la responsabilité de respecter les valeurs fondamentales de la société d'accueil. » (Robert, 2005 : 72)

S'il est important de passer en revue lesdites valeurs fondamentales de la société d'accueil, il l'est tout aussi de comprendre comment est présentée l'identité canadienne.

L'identité canadienne est présentée sous deux angles. Premièrement, il s'agit d'une construction découlant d'une entente contractuelle prenant place entre chaque individu canadien et l'État canadien. Cette entente « privée » a

une portée « publique », elle permet la construction d'un espace juridique ou légal commun. Il est convenu que pareille entente a préséance sur le patrimoine et l'identité culturelle qu'aurait l'immigrant au moment de son arrivée au pays. En d'autres mots, en passant la porte de la citoyenneté canadienne, l'individu doit revêtir les habits de l'identité citoyenne privée et se départir de toute identité collective qui aurait pu exister préalablement. Il devient un « homo civicus », à l'image de l'homo economicus, un être rationnel en finalité, conscient de ses droits et de ses responsabilités civiques.

Deuxièmement, il s'agit d'une conception passive du processus de naturalisation au sens où le cadre de référence est donné ou imposé à la personne migrante. Pour cette dernière, il s'agit de s'adapter à ce dernier. Les règles culturelles du jeu sont définies préalablement à la naturalisation de l'immigrant. Il ne relève pas de sa responsabilité ou de ses droits, une fois la naturalisation effectuée, de travailler à l'amélioration du dit cadre, de le questionner ou de le remettre en question en fonction des situations auxquelles il sera confronté une fois la naturalisation citoyenne accomplie.

Cela dit, quels sont les éléments constitutifs du dit contrat ? Toujours selon Robert :

- Un premier élément porte sur la démocratie représentative et le droit d'association : « Les citoyens, de naissance ou naturalisés, élisent leurs représentants à tous les niveaux de gouvernement et ont le droit de se réunir et de former des associations et des partis politiques. » (Ibid. : 72)
- Un deuxième élément précise le cadre de résolution des problèmes : « La société québécoise favorise la résolution des conflits par la négociation... Le Québec est une société pluraliste notamment sur le plan de la culture... L'État encourage le dialogue entre les cultures et le rapprochement entre les collectivités. » (Ibid. : 72 et 73)
- Un troisième élément a trait au caractère laïque de la sphère politique et au consensus que représente l'utilisation de la langue française : « L'État est laïque et les pouvoirs politiques et religieux sont indépendants... Le français est un symbole commun d'appartenance à la société québécoise. » (Ibid. : 72)
- Un quatrième élément touche le thème des droits et libertés : « la Charte des droits et des libertés de la personne au Québec... définit le droit à l'égalité, interdit la discrimination sous toutes ses formes et précise les droits politiques, juridiques, économiques et sociaux dont jouissent les citoyens... L'État reconnaît à tous les Québécois le droit d'exprimer leurs idées, leurs convictions et leurs croyances dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux droits de leurs concitoyens. » (Ibid. : 72)

Idéal type, ce contrat de réciprocité indique clairement que si les porteurs de cultures d'origine veulent maintenir ces dernières actives, ils doivent le faire de telle façon que ces cultures seront modulées pour s'adapter au cadre normatif découlant des principes et des valeurs modernisatrices portées par la culture canadienne. Il leur faut donc travestir leur culture d'origine pour en faire des sous-cultures du modèle culturel dominant.

#### La dimension revendicatrice et émancipatrice

L'histoire de la vie politique canadienne montre bien comment le cadre normatif de la modernité s'est transformé au cours des deux derniers siècles. Entre 1867 et 2005, la scène politique canadienne a été redéfinie en fonction des exigences, des revendications, de problèmes ou de besoins portés par un ou plusieurs différents groupes sociaux. Ces revendications ont historiquement transité par la grande sphère d'action que représente la société civile : au sein de l'espace associatif dit formel ou informel, laïque ou religieux, politisé ou non. Ces revendications ont aussi transité

par la voie du politique, via la création de partis politiques ou par l'intégration de groupes sociaux au sein de partis politiques afin de faire cheminer des causes précises.

À titre indicatif, le mouvement ouvrier canadien et québécois a revendiqué et obtenu le droit d'association, de représentation et l'implantation de mesures publiques visant la protection des travailleurs et le respect de leurs droits. Le mouvement des femmes au Canada et au Québec a revendiqué et obtenu le droit de vote, d'éligibilité et un ensemble de mesures visant à garantir une prise en considération équitable du statut de femme. Qu'est-ce à dire sinon que le contrat citoyen au Canada a évolué en fonction des avancées sociales qui ont été réalisées en réponse aux demandes sociales et aux pressions exercées par des mouvements sociaux. Ce qui est entendu aujourd'hui par « droits et responsabilités » a évolué en fonction des interactions sociales, des besoins et des problèmes qui sont apparus au cours des deux derniers siècles.

Ce qui est entendu par citoyenneté canadienne a été et sera de plus en plus redéfini en fonction des pressions, des besoins et des problèmes suscités entre autres choses par la question multiculturelle. La question multiculturelle implique donc une pleine participation aux affaires de la cité. Elle implique aussi une capacité de la cité de se remettre en question, de se redéfinir en fonction des apports que pourraient lui apporter tant les cultures immigrantes que les personnes immigrantes. Être citoyen ou citoyenne implique nécessairement, par l'action individuelle ou par l'action collective, la possibilité de pouvoir redéfinir les règles du jeu de ce que *citoyenneté* veut dire.

Historiquement, le fait de participer aux actions de la société s'est soldé par une mobilisation de ressources diverses par un collectif ou par un groupe social. L'art de la participation est essentiellement un art social, un art engagé au sein d'un réseau complexe de relations et de rapports humains. Dès lors, participer c'est rendre apparent la complexité du vivre ensemble actualisé par un groupe social : c'est affirmer que l'individu n'est pas seul, qu'il est un être social partie prenante d'une culture, d'une communauté, d'un ensemble pluriel.

Cette réalité s'inscrit en porte à faux avec la vision citoyenne de l'homo civicus qui traverse l'idée du contrat social prenant place entre l'immigrant et l'État. Il n'existe pas d'être désincarné du social. L'immigrant n'abandonne pas ses réseaux culturels, sociaux en traversant la ligne imaginaire de la citoyenneté canadienne. Il continue d'être ce qu'il était en l'étant dans un contexte culturel national différent. Il restera partagé entre une identité sise dans l'espace de l'État-nation et une autre qu'il endossera avec plus ou moins de force, celle représentée par sa communauté de diaspora, et avec une autre, avec plus ou moins de mémoire, celle représentée par sa communauté d'origine.

Cette réalité s'inscrit en porte à faux par rapport à une citoyenneté qui ne serait définie que de haut en bas, sous la forme d'un guide de bienséance sur lequel il faudrait simplement apposer sa signature et non opposer un questionnement et suggérer un mouvement d'appropriation afin de codéfinir ce que citoyen ou citoyenne veut dire.

Entre le normatif et la revendication : une participation civique vécue au jour le jour

La participation aux activités de la cité transite en grande partie par le fait associatif. La participation sous cette forme est d'ailleurs sollicitée par la société d'accueil canadienne.

« La constitution des mouvements associatifs s'inscrit pour certains groupes de migrants dans le prolongement du mode d'organisation sociale existant dans le pays d'origine, où il repose sur les rapports de parenté, de voisinage, de proximité géographique et de convivialité. Ces formes d'organisation faciliteraient l'adaptation à court terme des immigrants et des réfugiés. La force de la complétude institutionnelle de chaque groupe signifierait la vigueur des réseaux secondaires fondés sur l'appartenance ethnique (dans le domaine professionnel, religieux, culturel, politique et éducatif) et ces associations pourraient agir dans certains cas comme des groupes de pression dans le champ politique, comme on le constate dans l'espace canadien et québécois. » (Labelle et Lévy, 1995 : 17 et 18)

L'implication dans l'associatif est fortement imprégnée par les habitus du groupe culturel concerné. Dans telle communauté par exemple, le fait associatif interpelle principalement les hommes. Ils y seront majoritaires. Pour d'autres communautés, la participation des femmes est culturellement valorisée. Elles y seront très présentes. Enfin, dans certains contextes culturels, il n'y aura pas dissociation entre l'espace politique et l'espace religieux. Les leaders religieux joueront alors un rôle important en tant que représentants et guides pour la communauté.

L'implication dans l'associatif se fait au nom d'une pluralité de causes, plus ou moins convergentes, rendant compte d'une situation très hétérogène en termes de finalités poursuivies. L'hétérogénéité est observable autant sous l'angle de l'intracommunautarité que de l'intercommunautarité.

« Les témoignages des leaders à propos des mouvements associatifs à caractère ethnique attestent une grande diversité d'orientations et de polarisations. Cette diversité exprime aussi bien des intérêts et des contradictions intracommunautaires (de classe, de sexe, d'appartenance ethnique ou confessionnelle) que des contradictions intercommunautaires (entre minorités, avec la majorité québécoise francophone). » (Ibid. : 74)

Enfin, l'associationnisme ethnique rend compte d'une volonté de communautés de migrants d'entretenir les liens avec la mère patrie ou avec la communauté de référence. Sous cet angle, l'associationnisme ethnique s'inscrit dans l'ensemble des relations internationales que le Canada entretient avec d'autres nations. Cet associationnisme participe lui aussi à l'actualisation du principe de coopération internationale tel que déployé par l'État-nation canadien.

#### Démocratie locale et multiculturalisme

En fonction du projet de recherche que nous réalisons et devant la complexité de la question culturelle, des enjeux clairs auxquels cette question pose, tant sous l'angle de travailler au sein du cadre dicté par le projet modernisateur canadien et québécois que sous l'angle de la revendication ou de la pression politique, il est opportun de se demander quelle place occupe la démocratie locale au sein de la question multiculturelle. De ce questionnement émerge un ensemble de questions subalternes :

- L'espace local est-il un espace approprié de participation civique pour les communautés culturelles ?
- Quelle place ou quelle importance des communautés culturelles accordent-elles à la démocratie locale ?

- Est-ce un lieu incontournable pour assurer l'exercice d'une citoyenneté, telle que définie par l'État ou telle qu'elles la définissent?
- L'espace local favorise-t-il la participation civique des communautés culturelles?
- Quelles sont les conditions qui facilitent ou restreignent la participation des communautés culturelles à la démocratie locale?

## Hypothèses et paris<sup>6</sup>

En fonction du projet de recherche et des écrits sur la question, nous sommes en mesure d'identifier des hypothèses de travail et de paris ou de propositions de travail en termes d'action ou d'intervention à réaliser.

### Hypothèses

Les variables affectant la participation des communautés ethnoculturelles aux instances sectorielles locales sont diverses :

Certaines variables concernent les communautés culturelles elles-mêmes, à savoir :

1. Leurs caractéristiques identitaires (langue maternelle, orientation aux valeurs, pratiques religieuses), leurs coutumes non seulement dans le choix des moyens d'action, mais dans le rapport de ces moyens aux valeurs privilégiées. Plus les caractéristiques identitaires de ces groupes sont différentes de celles des Québécois de souche européenne, plus il faut s'attendre à une distance ou à une résistance<sup>7</sup> par rapport au mode de concertation pratiqué par les tables de concertation de quartier (TCQ) : celui de l'homo civicus<sup>8</sup>.
2. Les caractéristiques démographiques de ces communautés, soit : l'ancienneté relative et la dispersion spatiale des vagues d'immigrants arrivés au Québec et, spécifiquement dans le quartier; la pyramide des âges; le statut matrimonial. On peut s'attendre à ce que les vagues les plus récentes et celles dans lesquelles on trouve une plus forte proportion d'adultes actifs, ceux-ci étant occupés aux tâches de la survie immédiate, seront plus enclines à développer des réseaux de proximité, internes à leur communauté culturelle.
3. Les caractéristiques sociologiques structurelles, soit : le degré d'instruction moyen; le type d'emploi occupé par les membres; l'étendue (locale? provinciale? nationale? internationale?) du réseau institutionnel de la communauté et son degré de développement (institutional completeness). À l'échelle municipale, la disponibilité relative des ressources aux fins d'action et de représentation avec les instances externes (administration publique et autres communautés culturelles) paraît également une variable cruciale. On peut s'attendre à ce que, ceteris paribus, la participation aux structures citoyennes augmente proportionnellement aux valeurs de ces variables.<sup>9</sup>

<sup>6</sup> Section réalisée par Jean Lafontant.

<sup>7</sup> Une résistance à l'instrumentalisation, à la clientélisation, à la seule réception passive de services, sachant que, ces services sont imprégnés de modèles culturels avec lesquels on ne s'identifie pas (ou pas encore). Pareille résistance est, de fait, une demande de reconnaissance, d'acculturation mutuelle, dans un rapport dialogique de don et contre-don, de droit et d'obligation entre arrivants et société d'accueil.

<sup>8</sup> L'homo civicus est, sous l'angle politique, le modèle républicain porté par la Révolution Française et, sous l'angle social, le produit de la Modernité (Gessellschaft).

<sup>9</sup> N.B. Pour une évaluation des variables indépendantes les plus pertinentes à l'explication de la participation différentielle, voir entre autres Germain et Sweeney (2002).

D'autres variables concernent la position «politique» (au sens large) de telle ou telle communauté culturelle dans l'échelle de stratification ethnique provinciale.

En effet, dans les rapports politiques, l'Autre n'est pas seulement tel en fonction de ses caractéristiques culturelles propres, mais aussi en fonction de son degré d'autorité et de pouvoir dans le système d'action.

Entre ici en jeu ce que l'on peut appeler l'effet structurant du rapport majorité-minorités : rapports de pouvoir saisissables à travers les conflits et alliances conjoncturels entre communautés. La question de la perception et de la construction idéologique de soi et de l'Autre relève également de cette problématique.

Au Canada et au Québec, le modèle du groupe majoritaire est celui de l'*homo civicus*. Ce modèle tend à informer l'action locale, sinon à lui imposer une certaine priorisation des enjeux légitimes, un style et des règles contraignantes de concertation. Une double conséquence risque d'en résulter : chez les minoritaires, un désintérêt relatif pour un exercice sans bénéfices prévisibles (Das et Carreira, 2003; Das, Gauthier et Pardo, 2000); dans le groupe majoritaire, un manque de sensibilité à la diversité des objectifs et des modes possibles de la concertation.

La question sensible de la représentation des communautés culturelles aux TCQ (pertinence, nombre) relève de cette problématique. Dans un arrondissement où la proportion des immigrants se chiffre à 41,3 % de la population et à plus de 200 le nombre d'organisations ethnoculturelles et multiethniques, on s'étonne de l'absence relative de ces groupes aux TCQ, notamment les arabophones et les Asiatiques d'arrivée plus récente. Peut-on éluder la dimension éventuellement ethnique des problèmes que les institutions présentent comme étant d'ordre public et citoyen (pauvreté, logement, alimentation, violence domestique ou de rue), alors que des intervenants issus des communautés culturelles de l'arrondissement affirment que ces communautés ont des points de vue et moyens alternatifs à proposer sur ces questions qui, souvent, les concernent au premier chef?

Les groupes du milieu communautaire montréalais [...] ont toujours exprimé leur volonté de reconnaître les différences culturelles. Cependant, cette volonté n'arrive pas toujours à garantir une véritable participation des groupes ethnoculturels au processus de concertation.

De leur côté, les communautés ethnoculturelles, malgré leur désir de participation, ne trouvent pas leur place à ces tables de concertation. Il ne suffit pas en effet, d'avoir une présence de communautés culturelles aux tables de concertation pour que cela symbolise une ouverture. Il faut trouver les moyens d'assurer une participation équitable des divers groupes tant dans le choix des sujets à soumettre à la concertation que dans la recherche de solutions. (Das, Gauthier et Pardo, 2000 : 36)

L'actualisation, dans les TCQ, des modèles d'action de l'*homo civicus* dépend directement de l'évolution des politiques fédérales et provinciales en matière de multiculturalisme (Helly 1994; Labelle et Lévy, 1995). Ces politiques définissent les objectifs et le modèle d'intégration à mettre en pratique, lesquels sont reproduits au niveau local : référents conceptuels, réglementation, postes budgétaires disponibles. Par exemple, dans l'optique de telle corporation de développement économique et communautaire (CDÉC), cela peut vouloir signifier que la dimension multiculturelle ne fait nullement partie d'un cadre d'analyse originaire et explicite. Cette dimension est seulement prise en compte de façon occasionnelle, lorsque surgissent des tensions au niveau de la définition des enjeux et des stratégies<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Propos d'une intervenante interviewée (Das, Gauthier et Pardo, 2000 : 17).



La question de la représentation des communautés culturelles aux niveaux locaux de décision et d'action citoyennes n'a pas qu'une valeur symbolique. Elle jette des passerelles entre communautés en étant des lieux de contacts pratiques. Dans une enquête exploratoire (Lafontant, 2005), des membres des communautés culturelles et autres intervenants ont mentionné l'importance de la diversité culturelle dans le choix du personnel assurant les services de première ligne, notamment dans le contact avec les immigrants récents. Ces interlocuteurs opinent que l'ouverture aux langues autres que le français, dans les services de première ligne, et même à d'autres niveaux, pourrait contribuer à une meilleure participation des immigrants.

Enfin, les structures locales de concertation et d'action citoyennes sont également susceptibles d'offrir des postes d'emploi rémunérés, et sont donc, à ce titre, des lieux convoités auxquels les immigrants souhaiteraient, eux aussi, avoir accès. Il est reconnu que l'emploi constitue la voie principale d'intégration sociale des immigrants, en particulier quand l'emploi obtenu répond à leurs qualifications et expériences professionnelles.

### Paris

Dans une recherche dont l'objectif est de mieux comprendre dans le but d'agir, il n'y a pas que l'énoncé d'hypothèses qui soit pertinent, mais des paris à proposer, c'est-à-dire des modèles d'action alternatifs, ne fût-ce qu'à l'essai.

Le modèle central de participation dans les démocraties modernes (République) est celui qu'on pourrait appeler l'*Homo Civicus*. Esquissons-le à grands traits. Un contrat lie l'*Homo Civicus* à ses concitoyens qui lui sont égaux en droit. Ce contrat fonde l'État qui, en retour, protège ce contrat contre tous les particularismes (intérêts privés) qui tenteraient de s'en servir à leurs propres fins. Certaines modalités pratiques du contrat sont sujettes à délibération publique et changements par vote majoritaire, pourvu que ceux-ci ne remettent pas en cause certains principes de base tels que : l'individu, sujet fondamental de droit; l'égalité de tous en droit; la liberté de chacun balisée par le droit d'autrui. Il est convenu que pareil contrat collectif a préséance sur les coutumes et l'affiliation culturelle de tout nouvel arrivant dans le cercle républicain.

Ce modèle de participation est à la base de ce qu'on a appelé au Québec la « culture de convergence »<sup>11</sup>. Certes, des réaménagements ou accommodements sont possibles, pourvu qu'ils ne remettent pas en cause les principes fondamentaux, « les référents fondateurs de l'État » (Helly, 1996). Il n'en demeure pas moins que ce modèle s'impose et que les immigrants en ressentent le poids.

Nous proposons donc que nos partenaires, acteurs sur le terrain, fassent le pari d'une ouverture proactive et inventive à la participation des communautés culturelles de l'arrondissement, des plus anciennes aux plus récentes. Le modèle participatif de l'*homo civicus*, tel que pratiqué, est peut-être perçu à un certain niveau et par des groupes d'immigrants comme « la chose » du groupe majoritaire. Chose à laquelle ils ne voient pas grand bénéfice, sinon des coûts supplémentaires grevant leurs ressources déjà limitées.

---

<sup>11</sup> En 1978, la politique québécoise de développement culturel ouvre la voie à la culture dite « de convergence ». Ce texte établit une convergence autour de la culture majoritaire « culture de tradition française » portée par le groupe majoritaire en vue de la réalisation d'un projet collectif. L'affirmation d'une langue majoritaire n'est plus un moyen d'affirmation d'une identité, elle devient un instrument de consolidation de la préséance culturelle et politique d'une majorité sur les minorités.

Il faut contrer l'apparence imposante de cette forme de démocratie participative par l'innovation dans les pratiques, apprivoiser, aller chercher les personnes dites leaders qui jouissent de la confiance des immigrants dans les sphères où elles et ils se rassemblent le plus spontanément.

En résumé, nous proposons les deux paris suivants.

1. Il est à parier qu'au niveau politique (provincial, municipal) un espace délibératif permettant de concevoir et proposer des élargissements quant au mode de participation à la démocratie locale favoriserait l'intégration des arrivants.

En effet, le rapport majorité - minorités culturelles ne peut pas être un *contrat* dont les termes, définis « d'avance » par la majorité culturelle, sont conçus comme indiscutables, alors que les minorités culturelles sont en proportion croissantes dans la population et demandent à prendre part aux délibérations et décisions. Au-delà de ce mode *contractuel*, il est à parier qu'une perspective d'apprivoisement mutuel fait d'écoute, d'échanges constants, favoriserait une meilleure participation des arrivants aux plates-formes démocratiques. Par exemple, dans la mesure où certaines associations culturelles, voire religieuses, des communautés ethniques sont *aussi* des centres de services communautaires, n'y aurait-il pas lieu de les inclure comme partenaires dans la concertation ?

2. Il est à parier qu'au niveau local, pareils échanges favoriseraient non seulement un sentiment d'inclusion de la part des nouveaux arrivants, tout en enrichissant l'analyse des problèmes et enjeux locaux ainsi que l'éventail des moyens d'action appropriés.

---

## Chapitre 2

### Portrait socioéconomique des trois quartiers constitutifs de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension<sup>12</sup>

Cette section du rapport présente un portrait des quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension (voir Figure 1 : Localisation des quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension). Le portrait porte sur les éléments suivants pour chacun des quartiers.

- Un court texte historique;
- Un profil sociodémographique;
- Un état de la situation sur l'immigration;
- Un profil socio-économique;
- Des données sur quelques indicateurs sociaux.

#### Histoire des trois quartiers de l'arrondissement

##### Le quartier Villeray

Villeray est le plus ancien quartier de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Situé au centre-nord de l'île de Montréal, il est bordé à l'est par Saint-Michel, à l'ouest par Parc-Extension, au nord par Ahuntsic et au sud par La Petite-Patrie et Rosemont.

L'histoire de Villeray débute à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. C'est en 1896 que l'Assemblée nationale du Québec adopte une loi octroyant le statut de village à Villeray qui n'était alors que champs, boisés et carrières embrassant les rues Châteaubriand, Saint-Hubert, Villeray et Everett. En 1902, le village, considéré comme un lieu de villégiature, compte 800 habitants. Ces derniers sont essentiellement des agriculteurs, des commerçants et des ouvriers. En 1905, Montréal annexe Villeray au quartier Saint-Denis. À cette époque, il n'y a ni aqueduc, ni égout, ni électricité.

Vers 1911, la présence de carrières, la facilité d'accès du fait de moyens de transport ainsi que l'installation des ateliers d'Youville et des usines de construction et de réparation de tramways pour la Montreal Street Railway vont accélérer le développement du quartier Villeray, en attirant notamment les familles habitant le sud de la ville de Montréal. De village agricole, Villeray est devenu un quartier support à l'industrialisation, à l'urbanisation de Montréal en fournissant des pierres de calcaire gris largement utilisées dans la construction au début du siècle. À partir des années 1920, de grands propriétaires fonciers ainsi que des membres de communautés religieuses (Communauté des Clercs de Saint-Viateur par exemple) viennent se localiser dans le quartier. C'est ainsi que des usines, des paroisses, des écoles et des services sociaux et publics voient le jour. Mentionnons la localisation de l'Institut des sourds en 1921, lequel constitue un élément de la richesse patrimoniale de Villeray.

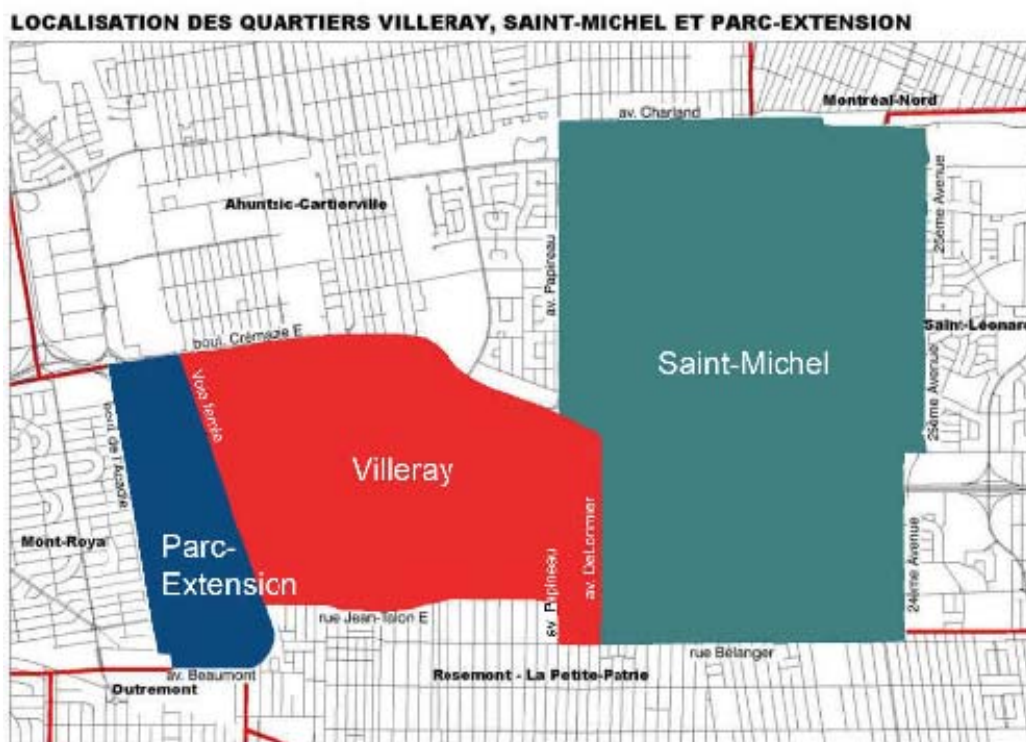
À cette époque, des travaux d'amélioration des trottoirs et des rues sont réalisés et, en 1930, est créé le marché Jean-Talon. Avec l'essor de ce marché dans les années 1940 et 1950, les logements situés sur les rues Saint-Laurent, Saint-Denis et Beaubien cèdent le pas à des commerces et à des bureaux. On constate également un développement

---

<sup>12</sup> Section sous la responsabilité d'écriture de Sambou Ndiaye.

domiciliaire important. En 1911, Villeray compte sur la présence de 72 familles. Un nombre qui va s'accroître continuellement pour passer de 1063 en 1927 à 2000 familles en 1936. C'est à cette date que la communauté italienne s'installe dans le quartier.

Figure 1 : Localisation des quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension



Villeray a connu un essor très important entre son annexion en 1905 et le début des années 1930. La crise des années 1930 met fin à l'exploitation des carrières Labelle, Martineau et Villeray. Cette dernière est transformée en parc qui porte aujourd'hui le même nom. La crise engendre une paupérisation d'une partie importante de la population de Villeray, laquelle comptait sur la présence de beaucoup d'employés.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale engendre une explosion démographique à la suite du baby-boom et des différentes vagues d'immigration provenant d'abord d'Italie puis du Portugal, d'Europe de l'Est, d'Haïti, de France. Plusieurs logements, situés sur les rues commerciales de Villeray, de Saint-Hubert, de Saint-Denis et de Jean-Talon se voient transformer en commerces, donnant ainsi au quartier une vocation commerciale. En 1957, la construction du boulevard Métropolitain coupe le quartier en deux parties, après moult négociations.

La croissance démographique se poursuit au cours de la période allant du début des années 1950 à la fin des années 1960 : le nombre d'habitants passe de 66 000 en 1951 à 80 000 en 1961. À partir des années 1970, du fait de divers facteurs, dont le fort développement des banlieues montréalaises, l'accentuation de la crise économique qui affecte la grande région montréalaise et la paupérisation qui s'en suit, le quartier est marqué par l'exode de familles vers les banlieues. Un recul démographique est alors observé et la population passe à 66 503 habitants durant ces

années : « Villeray conserve sa réputation de quartier ouvrier et populaire acquise au début du siècle : on y travaille beaucoup, on y gagne peu. » (CDEC, 2004 : 1)

Actuellement, Villeray compte environ 60 000 habitants et dispose d'une forte densité (11 705 habitants au km<sup>2</sup> contre 3605 pour la ville de Montréal). Quartier francophone, Villeray connaît également une diversification ethnique de sa population avec 24 % de sa population composée de personnes appartenant au groupe dit des « minorités visibles ». En outre, les problèmes sociaux découlant de situation de marginalisation ou de moindre capacité de mobiliser des ressources sont bien présents : chômage, assistance sociale, pauvreté, monoparentalité. Ces problèmes jouent certainement un rôle important dans le processus de création d'organisations communautaires qui cherchent à améliorer la qualité de vie de la population et à revitaliser le quartier.

C'est ainsi que depuis la fin des années 1980, les organisations communautaires, les paroisses et le CLSC se sont mobilisés pour créer une structure de concertation dénommée Solidarité Villeray en vue de lutter contre la pauvreté grandissante dans le quartier. Au début des années 1990, un autre mouvement, « Villeray Quartier en santé », est mis sur pied par le CLSC, le Service des sports, des loisirs et du développement communautaire (ville de Montréal) et par le département de santé communautaire. Solidarité Villeray fut rebaptisée « Conseil communautaire Solidarité Villeray » (CCSV) qui, en 1996 avec la collaboration de Villeray Quartier en santé, anime une démarche de développement local duquel émerge le « Comité de développement local. » (Bujold, 2001)

### **Le quartier Saint-Michel**

Situé dans le centre-nord de l'île de Montréal, le quartier de Saint-Michel est délimité au nord par l'arrondissement de Montréal-Nord, à l'est par celui de Saint-Léonard, au sud par le quartier Rosemont et à l'ouest par les quartiers Villeray et Ahuntsic. L'évolution historique de Saint-Michel met en évidence la transformation d'un ancien village en ville d'abord avant de devenir un quartier de la ville de Montréal.

Zone agricole, le territoire appelé Saint-Michel fait partie de la propriété de la Seigneurie de Montréal, appartenant à la Congrégation des Sulpiciens. D'un hameau peuplé essentiellement d'agriculteurs au 18<sup>e</sup>, il devient, au début du 19<sup>e</sup> siècle, une zone d'exploitation minière qui combinera des fonctions économiques (carrières de pierre, de forges et de fours à chaux) avec une vocation résidentielle. Cette combinaison de fonctions est à l'origine de la mixité industrielle et résidentielle caractéristique de Saint-Michel. En 1911, la fondation de la paroisse Saint-Bernardin-de-Sienne marque le début de l'évolution institutionnelle de Saint-Michel. En 1912, ce hameau devint village, Saint-Michel-de-Laval, à la faveur d'une charte accordée par le gouvernement du Québec. Enfin, il devient le 5 mars 1915 « Ville Saint-Michel ». L'évolution démographique de la ville fut lente durant ces premières années d'existence, passant de 1000 habitants en 1921, à 1330 habitants en 1931 et à 6000 habitants en 1946.

À partir de 1946, Ville Saint-Michel connaît un essor à la fois économique et démographique. Sa population passe de 6000 à 68 000 habitants entre 1946 et 1968. Ce boom démographique est lié à la venue de soldats de retour de la guerre et de familles provenant de Montréal. Il est aussi lié à l'effervescence économique découlant de l'expansion des carrières Francon et « National Quarry » (carrière Miron). Ces deux carrières font de Saint-Michel un territoire de moins en moins agricole et de plus en plus industriel sous le jour d'un centre minier produisant du sable, de la pierre concassée, du ciment, de l'asphalte, des blocs de béton. Notons que la Ville est affectée par la construction de l'autoroute métropolitaine en 1960, laquelle fragmente en deux parties inégales son territoire.

La dynamique industrielle initiée par le secteur manufacturier (textile, vêtements, boissons, imprimerie) favorise l'installation d'une importante population ouvrière aux origines ethniques multiples. Cette croissance démographique rapide se produit sans travail de planification urbaine adaptée aux changements qui prenaient place. Ceci s'est traduit par une urbanisation spontanée à la base des ruptures territoriales et des incohérences constatées dans l'aménagement de l'espace de Saint-Michel. Les deux carrières occupent 42 % de l'espace ; l'autoroute métropolitaine accentue la fragmentation du quartier en espaces plus ou moins bien reliés les uns aux autres.

Au début des années 1970, Saint-Michel connaît un déclin tant sur le plan économique que politique pour devenir un quartier de la ville de Montréal. À cette époque cessent les activités extractives des carrières pour être remplacées par de nouvelles entreprises manufacturières, entrepôts et ateliers de fabrication et de réparation. La carrière Miron est alors transformée en site d'enfouissement des déchets domestiques en 1968 et en 1984, et l'utilisation du site de la carrière Francon pour en faire un lieu de dépôt de la neige usée pour la ville de Montréal, constitue des décisions durement ressenties par la population de Saint-Michel.

Cette situation, conjuguée aux conséquences de l'urbanisation anarchique, suscite la contestation sociale qui trouve, dans les problèmes politiques de l'administration municipale de Saint-Michel de l'époque, un cadre pour critiquer le mode de gestion de la Ville. Cette situation justifie la mise sous tutelle de la Ville, puis l'organisation d'un référendum à l'échelle de Saint-Michel en octobre 1968, lequel validera la proposition de fusion à la Ville de Montréal.

Ainsi, Saint-Michel devient, à partir de 1968, un quartier de Montréal. À la fin des années 1980, il devient l'une des constituantes de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Quant à la mobilisation sociale autour des sites d'enfouissement de déchets, elle contribue à leur fermeture en 1999. L'espace est aujourd'hui occupé par une entreprise « Le Cirque du Soleil » ainsi que par un complexe environnemental de recyclage.

Durant les années 1980, la population du quartier atteint un sommet historique de 72 586 personnes. Cette population est très diversifiée, avec une forte composante d'Haïtiens. Le nombre d'immigrants dans le quartier passe de 9770 entre 1971 et 1980 à près de 16 000 entre 1981 et 1990 (INRS, 2001 : 4). Cette diversité culturelle fait de Saint-Michel un territoire d'accueil des migrants et de concentration de communautés culturelles (haïtienne, latino-américaine, cambodgienne).

L'accentuation du déclin politique et économique du quartier, malgré la fusion de Saint-Michel à la ville de Montréal, est à la base de la mise en place de nombreuses organisations communautaires et de services sociaux dans le quartier. Elle explique aussi l'émergence d'un mouvement social porté par une pluralité d'acteurs en vue de prendre en charge les problèmes sociaux. Après l'organisation d'un premier forum de quartier en 1984, un second forum est organisé en 1991, lequel est nommé « Rendez-vous de la dernière chance ». Il regroupe la plupart des acteurs préoccupés par la question du développement territorial. Il donne naissance à un organisme de concertation intersectorielle dénommé « Vivre Saint-Michel en santé ».

### Le quartier Parc-Extension

Situé à l'ouest de l'arrondissement, Parc-Extension est un quartier étroit et enclavé par des infrastructures routières et ferroviaires (autoroute métropolitaine, boulevard de l'Acadie, voie ferrée du Canadien Pacifique).

Il est le plus petit quartier de l'arrondissement, tant du point de vue de sa superficie que de sa population. L'histoire du quartier est liée au démantèlement d'une partie de la paroisse Saint-Laurent (située au centre-nord de l'île de Montréal) en 1910 à la demande de quelques familles dont les demeures étaient éloignées de l'église.

À cette époque, le quartier compte 150 bâtiments. Il est convoité par les spéculateurs immobiliers (Park Realty Company). L'annexion attire des familles d'abord britanniques puis écossaises et irlandaises. Les conditions de vie difficiles dans le sud de Montréal au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'ouverture de la Park Avenue Station au début des années 1930 (devenue gare Jean-Talon) ainsi que la construction de nouvelles industries le long de la voie ferrée vont être à l'origine du peuplement du secteur considéré comme une extension de l'artère avenue du Parc. D'un territoire agricole, Parc-Extension devient un quartier urbain de plus en plus occupé par une population ouvrière (Canadian Pacific Railway).

Les lendemains de la Seconde Guerre mondiale seront marqués par une explosion démographique avec une évolution de la population de 7000 personnes en 1940, à 27 000 personnes en 1961 et à 34 687 en 1971. Cette évolution est le fait du déplacement de familles attirées par la présence de grands axes routiers (boulevard de l'Acadie et la Métropolitaine) et, d'autre part, l'avènement, dans le quartier de communautés immigrées comme celles italienne et surtout grecque, laquelle présente, dans les années 1970, près de 50 % de la population. Par la suite, une diversification dans le lieu d'origine des communautés migrantes va considérablement marquer Parc-Extension, avec l'arrivée de communautés provenant d'Asie du Sud et du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Afrique, du Maghreb et des Caraïbes.

La composition ethnique, qui était en 1951 composée de 41 % de Britanniques est, en 1971, fortement dominée par les personnes grecques avec 42 %. À cette période est associée l'image faisant de Parc-Extension le quartier grec de Montréal. Le quartier est actuellement le plus multiethnique de Montréal, avec une population composée de 62 % d'immigrants en 2001. Cette présence est marquée notamment par l'implantation de plusieurs lieux de culte (églises, mosquées, synagogues). En outre, le quartier est qualifié de lieu d'accueil et de transition des nouveaux arrivants à Montréal.

Parc-Extension est caractérisé par la pauvreté, laquelle n'est pas seulement liée à l'arrêt, en 1983, des activités économiques de la gare Jean-Talon. Outre les effets des problèmes socioéconomiques de Montréal, ce quartier reste marqué par la faiblesse de son tissu industriel ainsi que par des problèmes de sécurité (piquerie, gangs de rue), de cohabitation entre communautés culturelles aux pratiques différentes, de vulnérabilité et d'intégration des nouveaux immigrants, d'insuffisance ou de précarité des équipements collectifs : pas de piscine; équipements sportifs, communautaires et culturels en nombre insuffisant.

De tels problèmes suscitent la mise en place de nombreuses organisations communautaires et de trois tables de concertation de quartier : Regroupement en aménagement du Parc-Extension, Coalition jeunesse et enfin Parc-Extension Quartier en santé. Le dynamisme de ces organismes informe du processus de revitalisation du quartier en

cours, comme le démontrent la réhabilitation de la gare Jean-Talon et de la rue Saint-Roch, le réaménagement de plusieurs parcs, la conversion de la polyvalente William-Hingston en centre multifonctionnel ou la mise en place d'une bibliothèque et d'une piscine publiques.

## Profil sociodémographique des trois quartiers de l'arrondissement

L'arrondissement compte 8 % de la population de Montréal, soit 145 485 habitants. Il constitue le second grand arrondissement de la ville au niveau de sa population après celui de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (163 110 habitants). Sa superficie est de 16,05 km<sup>2</sup>, et corrélée à sa population, fait de lui le troisième arrondissement le plus densément peuplé dans la ville de Montréal avec une densité deux fois plus importante que celle de la ville de Montréal : 9 065 contre 3 625 habitants au km<sup>2</sup>. Les caractéristiques principales de l'arrondissement peuvent être résumées ainsi : une diversité ethnique avec plus 40 % d'immigrants et une pauvreté de ses habitants : 13,5 % de taux de chômage contre 9,2 % pour la ville.

Parmi les quartiers de l'arrondissement, Saint-Michel est le quartier qui regroupe la plus grosse partie de la population (41 %) avec ses 59 378 habitants. Toutefois, le quartier Parc-Extension avec ses 1,6 km<sup>2</sup> est le plus densément peuplé, avec 18 802 habitants au km<sup>2</sup>, soit près de six fois la densité montréalaise. Du reste, ce quartier a connu le plus fort taux de croissance démographique de l'arrondissement doublant le taux de ce dernier et celui de la ville (5,1 % contre respectivement 2,7 % et 2,1 %). Concernant Villeray, bien que son taux de croissance démographique soit le plus bas dans l'arrondissement et reste inférieur à celui constaté dans la ville (1,6 % contre 2,1 % pour la ville), il maintient une forte densité, à l'image de Parc-Extension, avec ses 11 705 habitants au km<sup>2</sup>.

Tableau 1 : Densité et croissance de la population des quartiers de l'arrondissement (2001)

| Modalités                                       | Villeray | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal  |
|---|----------|--------------|----------------|----------------|-----------|
| Nombre d'habitants                              | 54 708   | 59 378       | 31 399         | 145 485        | 1 812 723 |
| Densité   | 11 705   | 6 115        | 18 802         | 9 065          | 3 625     |
| Taux de croissance de la population (1996-2001) | 1,6 %    | 2,5 %        | 5,1 %          | 2,7 %          | 2,1 %     |

L'analyse de l'évolution démographique de chacun des trois quartiers de l'arrondissement est riche en enseignements du point de vue des diverses variations démographiques.

Tableau 2 : Évolution démographique de chacun des quartiers de l'arrondissement

Villeray, par exemple, a connu une progression démographique normale jusqu'au début des années 1970. Depuis, la progression est non seulement interrompue, mais elle tend vers une diminution sensible passant ainsi de 66 000 habitants en 1971 à 61 000 en 1996 pour tomber à 54 000 en 2001.

| Année | Population |
|-------|------------|
| 1902  | 800        |
| 1951  | 66 000     |
| 1961  | 80 000     |
| 1971  | 66 503     |
| 1996  | 61 050     |
| 2001  | 54 708     |



Parc-Extension connaît la même évolution jusqu'au début des années 1970 où on note une stabilisation précédant une courbe descendante, allant de 34 000 habitants en 1976 à 28 000 en 1996. Toutefois, on note dans ce quartier une légère croissance démographique depuis 2001 autour de 31 000 habitants.

(1921-2001) Enfin, le quartier Saint-Michel se démarque par une explosion démographique entre 1946 et 1968. On voit la population décupler, passant de 6 000 personnes à 68 000 personnes en 20 ans. Depuis, la progression démographique s'est ralentie pour descendre à 51 000 habitants en 1991 avant de recommencer une évolution positive lente depuis 1996

| Année | Population |
|-------|------------|
| 1941  | 7 658      |
| 1951  | 16 115     |
| 1961  | 27 068     |
| 1971  | 34 687     |
| 1976  | 34 029     |
| 1996  | 28 879     |
| 2001  | 31 399     |
|       |            |
| 1921  | - 1 000    |
| 1931  | 1 330      |
| 1941  | 2 800      |
| 1946  | 6 000      |
| 1968  | 68 000     |
| 1980  | 72 586     |
| 1991  | 51 173     |
| 1996  | 57 927     |
| 2001  | 59 378     |

Sur le plan de la composition des populations, à l'exception de Parc-Extension (48 % de femmes), on compte une proportion de femmes légèrement supérieure à celle des hommes sur l'ensemble de l'arrondissement, à l'image de la ville (52 %). En ce qui a trait au nombre d'enfants par famille, Parc-Extension se démarque par un taux de présence de 1,4 enfant par famille, alors qu'à Villeray, nous avons le plus faible nombre avec 1 enfant par famille.

Cette proportion se reflète également sur le plan de la taille moyenne des familles. Quant aux familles monoparentales, Saint-Michel compte le taux le plus élevé, 29 %, dépassant celui de la ville qui est de 21 %. C'est dire que du point de vue de sa composition familiale, l'arrondissement dépasse les proportions constatées au niveau de la ville du fait notamment des tendances constatées à Parc-Extension et à Saint-Michel.

Tableau 3 : Composition de la population des quartiers de l'arrondissement

| Modalités                           | Villeray | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|-------------------------------------|----------|--------------|----------------|----------------|----------|
| Proportion de femmes                | 52 %     | 53 %         | 48 %           | 51,5 %         | 52,1 %   |
| Nombre d'enfants moyens par famille | 1,0      | 1,3          | 1,4            | 1,2            | 1,1      |
| Taille moyenne des ménages          | 2        | 2,5          | 2,6            | 2,3            | 2,2      |
| % familles monoparentales           | 23 %     | 29 %         | 22 %           | 25,3 %         | 21 %     |

Sur le plan des classes d'âge, l'arrondissement compte sensiblement les mêmes proportions que la ville, à part celle concernant les personnes âgées de 65 ans et plus qui reste inférieure à celle de la ville (13 % contre 15 %). Saint-Michel et Parc-Extension révèlent une forte présence de jeunes de moins de 15 ans. Enfin, la proportion des 15-64 ans est estimée à près de 70 % à la fois pour les quartiers, l'arrondissement et la ville. Cette réalité ne manque pas de poser des besoins importants en termes d'emplois et d'infrastructures.

Tableau 4 : Tableau comparatif des classes d'âge (2001)

| CLASSES D'ÂGE  | SAINT- MICHEL | PARC-EXTENSION | VILLERAY     | ARRONDISSEMENT | MONTRÉAL     |
|----------------|---------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| 0- 14 ans      | 20 %          | 20 %           | 19 %         | 17 %           | 16 %         |
| 15- 24 ans     | 14 %          | 14 %           | 20 %         | 14 %           | 13 %         |
| 25- 64 ans     | 53 %          | 55 %           | 46 %         | 55 %           | 56 %         |
| 65 ans et plus | 14 %          | 12 %           | 16 %         | 13 %           | 15 %         |
| <b>Total</b>   | <b>100 %</b>  | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b> | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b> |

Le profil sociodémographique démontre que l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension constitue l'un des plus peuplés de la ville de Montréal, et ceci, après avoir renoué avec la croissance de sa population. La population reste jeune avec 31 % de personnes âgées de moins de 24 ans. Du fait des caractéristiques spécifiques de deux de ses trois quartiers, à savoir Saint-Michel et Parc-Extension, cet arrondissement démontre des traits accentués par rapport à la moyenne de la ville, notamment dans la composition de sa population.

## Portrait de l'immigration dans les trois quartiers de l'arrondissement

L'une des caractéristiques de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension réside dans sa forte proportion d'immigrants doublant presque celle de la ville (41 % contre 28 %). À ce titre, tous les quartiers de l'arrondissement disposent d'une proportion d'immigrants dépassant celle de la ville, particulièrement Parc-Extension qui est habité en majorité par des immigrants à 62 % et Saint-Michel à 42 %. Ces deux quartiers font de l'arrondissement un lieu d'accueil des immigrants.

Tableau 5 : Données sur l'immigration

| Modalités                 | Villeray | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|---------------------------|----------|--------------|----------------|----------------|----------|
| Proportion d'immigrants   | 29 %     | 42 %         | 62 %           | 41 %           | 28 %     |
| Taux d'immigrants récents | 20 %     | 16 %         | 28 %           | 21 %           | 22 %     |

Le quartier le plus choisi par les immigrants récents demeure Parc-Extension (28 %), alors que la moyenne de l'arrondissement est de 21 %. Ce quartier, au vu du rythme d'évolution des vagues d'immigration, est le quartier ethnique de Montréal. Saint-Michel et Villeray ont vu l'implantation d'immigrants sur leur territoire diminuer de 1990-1995 à 1996-2001, pour passer respectivement de 18 % à 16 % et de 21 % à 20 %. Au cours de la même période, Parc-Extension a vu augmenter le nombre d'immigrants de 20 % à 28 %.

Tableau 6 : Vagues d'immigration (avant 1961-2001)

| Rubriques  | Saint-Michel | Villeray | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|------------|--------------|----------|----------------|----------------|----------|
| Avant 1961 | 11 %         | 9 %      | 10 %           | 10,3 %         | 13 %     |
| 1961-1970  | 10 %         | 11 %     | 11 %           | 10,5 %         | 13,6 %   |
| 1971-1980  | 17 %         | 14 %     | 12 %           | 15,0 %         | 15,6 %   |
| 1981-1990  | 27 %         | 24 %     | 18 %           | 23,8 %         | 20,3 %   |
| 1991-1995  | 18 %         | 21 %     | 20 %           | 19,2 %         | 16,9 %   |
| 1996-2001  | 16 %         | 20 %     | 28 %           | 21,1 %         | 20,5 %   |

Source : Profil de quartier Saint-Michel, décembre 2003.

Une grande partie des immigrants de Parc-Extension est constituée de minorités visibles à 57 %. De manière moindre, Saint-Michel double la proportion de minorités visibles par rapport à la ville (41 % contre 21 %). Quant à Villeray, le quartier partage des proportions légèrement supérieures à celles de la ville avec 24 %.

Tableau 7 : Proportion de minorités visibles

|                    | Saint-Michel | Villeray | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|--------------------|--------------|----------|----------------|----------------|----------|
| Minorités visibles | 41 %         | 24 %     | 57 %           | 38 %           | 21 %     |

On constate par ailleurs, que le type de minorités visibles varie par quartier et évolue en fonction des vagues d'immigration, même si par ailleurs, on rencontre dans les trois quartiers les mêmes types de populations. Par exemple, Saint-Michel, qui regroupait des Haïtiens, des Italiens et des Vietnamiens, est beaucoup investi ces dernières années par des immigrants toujours haïtiens, mais surtout maghrébins (Algérie et Maroc). Pour Villeray, les Italiens, Vietnamiens et Portugais se voient remplacés récemment par des Algériens, des Haïtiens et des Français. Enfin, Parc-Extension, qui a connu une forte immigration grecque, est aujourd'hui investi par les Indiens, les Pakistanais et les Sri Lankais.

Tableau 8 : Principaux pays d'origine des immigrants anciens et nouveaux en 2001 par quartier

| Rubriques   | Saint-Michel  | Villeray  | Parc-Extension                         | Montréal  |
|---|---|---|--|---|
| Principaux pays d'origine des immigrants          | Haïti, Italie, Vietnam                                  | Italie, Vietnam, Portugal, Haïti                        | Grèce, Inde, Pakistan, Sri Lanka       | Italie, Haïti, France, Liban                          |
| Principaux pays d'origine des nouveaux immigrants | Haïti, Algérie, Maroc                                   | Algérie, Haïti, France, Maroc                           | Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesch | Algérie, Rép.pop. de Chine, France, Haïti             |
| Principales minorités visibles                    | Noirs, Latino américains, Asiatiques du Sud-Est, Arabes | Noirs, Latino-américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est | Sud-asiatiques, Noirs, Asie du Sud-Est | Noirs, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Latino, chinois |

Enfin, sur l'utilisation des langues officielles, on dénote la situation suivante. Dans Parc-Extension, 13 % des personnes ne parlent ni le français, ni l'anglais alors que la moyenne montréalaise ne dépasse pas les 2 %. Dans ce quartier, seuls 7 % des habitants ont le français comme langue maternelle tandis que 80 % ne l'utilisent pas comme langue de travail. À ce titre, le rapport de ses habitants avec la première langue du Québec démarque ce quartier à la fois par rapport aux autres quartiers de l'arrondissement et par rapport à la ville. Par exemple, dans Saint-Michel et dans Villeray, malgré l'importance des immigrants, ces derniers utilisent majoritairement le français comme langue de travail avec respectivement 87 % et 90 %.

Tableau 9 : Langues parlées dans l'arrondissement Villeray—Parc-Extension—Saint-Michel

| Modalités                                       | Villeray | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|---|----------|--------------|----------------|----------------|----------|
| Français langue maternelle                      | 64 %     | 44 %         | 7 %            | 45 %           | 54 %     |
| Français langue de travail                      | 90 %     | 87 %         | 20 %           | 78 %           | 72 %     |
| % population ne parlant ni français, ni anglais | 4 %      | 6 %          | 13 %           | 7 %            | 2 %      |

## Profil socioéconomique des trois quartiers

L'arrondissement occupe 4,5 % de l'emploi total dans la ville de Montréal. Les principaux secteurs d'activités sont : les services à la consommation (31 %) et l'industrie manufacturière (29 %) (Ville de Montréal, 2002). Le taux d'activité dépasse les 55 %, mais reste moindre pour Saint-Michel (58 %) et Parc-Extension (55 %) par rapport à celui de la ville (62 %), contrairement à Villeray qui a un taux de 64 %. D'ailleurs, ce quartier dispose du taux d'emploi le plus élevé de l'arrondissement, similaire à celui de la ville (57 %). Par contre, les indicateurs socioéconomiques pour les trois quartiers de l'arrondissement témoignent d'un niveau élevé de pauvreté, ce qui en fait l'un des arrondissements les plus démunis de la ville, disposant du troisième plus fort taux de faible revenu.

Tableau 10 : Profil socioéconomique de la population des trois quartiers

| Modalités  | Villeray  | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal  |
|--|-----------|--------------|----------------|----------------|-----------|
| Taux d'activité  | 64,3 %    | 58,6 %       | 55,2 %         | 60,1 %         | 62,8 %    |
| Taux d'emploi  | 57 %      | 51,2 %       | 43,7 %         | -              | 57 %      |
| Nombre d'emplois   | 18 029    | 19 172       | 6 838          | -              | -         |
| Taux de chômage  | 11 %      | 12,6 %       | 20,8 %         | 13,5 %         | 9,2 %     |
| Revenu total moyen (2000)  | 21 678 \$ | 18 841       | 15 088         | 19 187         | 28 205 \$ |
| Pop sous le seuil de revenu                                      | 33 %      | 40 %         | 52 %           | 40,7 %         | 29 %      |
| Nombre d'établissements  | 1 625     | 1 347        | 640            | -              | -         |
| Personnes âgées de 18-34 ans prestataires de l'assistance-emploi | 22 %      | 23 %         | 22 %           | -              | -         |

Ainsi, Parc-Extension concentre à la fois le taux de chômage le plus élevé, dépassant le double de celui de la ville (20,8 % contre 9,2 %), le revenu moyen annuel le plus faible (15 000 \$) presque de moitié que celui de la ville et enfin, ce quartier constitue le seul endroit où plus d'une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté (52 %).

Au moment de l'étude, les deux employeurs les plus importants de Parc-Extension sont Samuelson Limited (350 emplois) et Tommy Hilfiger MC (300 emplois). Du reste, même avec des proportions moins élevées que celles de Parc-Extension, les deux autres quartiers de l'arrondissement sont tout aussi défavorisés si on les compare à la moyenne de la ville. Saint-Michel compte 40 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, tandis que Villeray, de loin le moins défavorisé des quartiers de l'arrondissement, dispose d'un taux supérieur à celui de la ville. Les plus importants employeurs de Villeray sont Hydro-Québec (1721 emplois) et l'Hôpital Jean-Talon (1 050 emplois) tandis que Saint-Michel dispose, comme principal employeur, de Peerless Clothing (2 600 emplois). Enfin, notons que 22 % des habitants âgés de 18 à 34 ans habitant dans les trois quartiers sont prestataires de l'assurance-emploi. Toutefois, il faut noter que même s'il reste élevé par rapport à la ville, le taux de chômage des trois quartiers a diminué de 1996 à 2001.<sup>13</sup>

Cette précarité se remarque aussi au niveau des types d'emplois trouvés dans le quartier, même si par ailleurs, il demeure difficile de faire une corrélation entre les types d'emplois et le niveau de pauvreté.<sup>14</sup> En effet, au niveau des secteurs d'activités économiques développés dans les trois quartiers, plus de la moitié appartiennent aux services à la consommation (commerce de détail et des services). Ensuite, viennent, par quartier, les services à la production pour Villeray et Parc (respectivement 18 et 20 %)<sup>15</sup> tandis qu'à Saint-Michel on note l'importance du secteur manufacturier (20 %) composé principalement d'entreprises de l'industrie du vêtement.

Tableau 11 : Répartition des secteurs d'activité selon les professions

| Secteurs d'activités selon les établissements | Villeray     | Saint-Michel | Parc-Extension |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Services à la consommation                    | 57 %         | 53 %         | 53 %           |
| Manufacturier                                 | 11 %         | 20 %         | 15 %           |
| Services à la production                      | 18 %         | 13 %         | 20 %           |
| Services publics                              | 13 %         | 11 %         | 10 %           |
| Construction                                  | 1 %          | 3 %          | 2 %            |
| <b>Total</b>                                  | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b>   |

Le décalage entre la pression démographique constatée dans la composition des ménages des trois quartiers et la précarité de la situation socio-économique des habitants informe sur des indicateurs sociaux peu reluisants au niveau de l'arrondissement. C'est d'ailleurs ce qui a expliqué que deux des quartiers de l'arrondissement, à savoir Saint-Michel et Parc-Extension aient pu bénéficier de programmes provinciaux et municipaux de lutte contre la pauvreté (quartiers sensibles/quartiers ciblés).

<sup>13</sup> Par exemple, de 1996 à 2001, le taux de chômage de Villeray est passé de 16 % à 11 % correspondant à une tendance constatée dans l'arrondissement.

<sup>14</sup> Rien n'indique que les emplois ayant pour espace le territoire soient occupés par des habitants du quartier.

<sup>15</sup> Ces services concernent : transport et entreposage, information et industrie culturelle, finance et assurance, services immobiliers, administratifs, de soutien. (CDEEC, 2004)

### Indicateurs sociaux pour les trois quartiers

Il s'agit essentiellement de données concernant le logement, la scolarité, la santé et la sécurité urbaine.

#### Logement

Les trois quartiers de l'arrondissement sont surtout occupés par des locataires, avec un taux de propriété très en deçà de la moyenne montréalaise, notamment dans Parc-Extension où ce taux compte pour moitié par rapport à celui de la ville (36 % contre 18 %). Villeray et Parc-Extension sont les quartiers où l'on note une proportion de déménagement assez importante durant les cinq dernières années (plus de 50 %). Toutefois, les dépenses consacrées au logement traduisent les mêmes proportions que celles de la ville, autour de 37 %. Enfin, Saint-Michel et Villeray regroupent chacun 40 % des logements sociaux de l'arrondissement.

Tableau 12 : Logement au sein des trois quartiers

| Modalités                            | Villeray | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|--------------------------------------|----------|--------------|----------------|----------------|----------|
| Taux de propriété                    | 22 %     | 33 %         | 18 %           | 26 %           | 36 %     |
| % déménagement<br>5 dernières années | 54 %     | 44 %         | 50 %           | 49 %           | 48 %     |
| Taux d'effort des locataires         | 34 %     | 39 %         | 42 %           | 37 %           | 37 %     |
| % logements sociaux                  | 40 %     | 41 %         | 19 %           | Total : 2977   |          |

#### Scolarité

Parc-Extension est plus défavorisé par rapport aux autres quartiers du point de vue des infrastructures scolaires. Le quartier ne dispose pas d'école secondaire sur son territoire alors que Villeray et Saint-Michel disposent respectivement de trois et de quatre écoles.

Tableau 13 : Données sur la scolarité au sein des trois quartiers

| Modalités  | Villeray | Saint-Michel | Parc-Extension | Arrondissement | Montréal |
|--|----------|--------------|----------------|----------------|----------|
| Écoles primaires   | 10       | 10           | 6              | -              | -        |
| Écoles secondaires   | 3        | 4            | 0              | -              | -        |
| Population n'ayant pas atteint<br>la 9 <sup>e</sup> année de scolarité | 20 %     | 29 %         | 31 %           | 25 %           | 14 %     |
| Population ayant entrepris ou<br>complété études universitaires        | 26 %     | 13 %         | 15 %           | 19 %           | 30 %     |
| Proportion de jeunes de 15-24<br>ans ne fréquentant pas l'école        | 34 %     | 33 %         | 41 %           | 35 %           | 32 %     |

On constate également une proportion importante des habitants n'ayant pas atteint la 9<sup>e</sup> année scolaire, doublant ainsi la proportion rencontrée à Montréal (31 % contre 14 %), même si cette proportion reste similaire à Saint-Michel (29 %). En outre, 41 % des jeunes de 15 à 24 ans, résidant dans le quartier de Parc-Extension ne fréquentent pas l'école alors que dans les autres quartiers, le taux est sensiblement le même que celui de la ville, autour de 32 %.

Enfin, du point de vue général, l'arrondissement se signale par la faible proportion de gens ayant entrepris ou complété des études universitaires (19 % contre 30 % pour Montréal).

#### Santé

Malgré la paupérisation observée au sein des trois quartiers, l'espérance de vie y est sensiblement proportionnelle à celle de la ville, Parc-Extension allant même jusqu'à dépasser la moyenne montréalaise (78 ans) avec une espérance supérieure à 80 ans.

Tableau 14 : Espérance de vie au sein des trois quartiers

| Modalités                                  | Villeray | St-Michel | Parc-Extension | Montréal |
|--|----------|-----------|----------------|----------|
| Espérance de vie (1997-1999)               | 77,9     | 78,2      | 80,2           | 78,5     |
| Indice comparatif de mortalité (1994-1998) | 105      | 94        | 81             | 100      |

Par rapport à l'indice de mortalité, à part Villeray, les quartiers de l'arrondissement disposent d'indices inférieurs à celui de Montréal. Enfin, les maladies les plus fréquentes concernent le diabète pour Parc-Extension, diabète et tuberculose pour Villeray et enfin pour Saint-Michel, c'est le cancer du poumon (CDEC, 2004).

#### Sécurité et criminalité

Parc-Extension dispose du niveau le plus faible de criminalité dans l'arrondissement. Ce quartier est moins affecté par les accidents de la circulation routière. Villeray se situe au-dessus de la moyenne enregistrée par les postes de quartier en ce qui a trait aux crimes reliés notamment aux vols, tandis que la présence de plusieurs artères importantes accentue les risques d'accidents routiers. Enfin pour Saint-Michel, la sécurité reste une préoccupation même si on a noté des avancées notables ces dernières années. L'introduction par effraction et le phénomène des gangs de rues avec ses constituants (trafic de stupéfiants, prostitution) restent encore vivaces. (CDÉC, 2004)

Tableau 15 : Nombre d'infractions au Code criminel pour la période 2000-2004 dans les trois quartiers

| Crimes contre la personne   | Saint-Michel | Villeray | Parc-Extension |
|---|--------------|----------|----------------|
| Homicides   | 5            | 2        | 4              |
| Autres infractions causant la mort  | 0            | 2        | 0              |
| Tentatives de meurtre   | 30           | 12       | 22             |
| Agressions sexuelles  | 207          | 193      | 93             |
| Voies de fait   | 1876         | 1685     | 1544           |
| Vols qualifiés  | 470          | 343      | 359            |
| Autres infractions contre la personne                                     | 569          | 544      | 493            |
| Crimes contre la propriété  | 7618         | 7320     | 5595           |
| Prostitution  | 182          | 19       | 14             |
| Infractions relatives aux armes à feu (2001-2004)/Armes offensives (2000) | 31           | 17       | 20             |
| Drogues (2000)  | 27           | 51       | 28             |

Source : Service de police de la Ville de Montréal, Bilans annuels : 2000, 2001, 2002, 2003, 2004.

## Densité organisationnelle dans les trois quartiers<sup>16</sup>

### Services publics, communautaires et privés

Le tableau synthèse qui suit présente l'offre publique, communautaire et privée au sein des trois quartiers. Le tableau fait ressortir quelques éléments importants.

- Parc-Extension est défavorisé sur le plan de l'offre publique en comparaison de Villeray et de Saint-Michel. On y retrouve peu d'établissements de santé, d'écoles et d'établissements du secteur des loisirs.
- Malgré cela, la diversité ethnique du quartier semble expliquer le grand nombre d'organisations ethnoculturelles dans le quartier et, par conséquent, illustre une société civile active malgré l'absence apparente de ressources publiques.
- Dans le cas du quartier Villeray, ce dernier est le mieux nanti des trois en termes d'offre publique, alors que Saint-Michel a un nombre plus important de lieux de culte que les deux autres quartiers.

Tableau 16 : Offre publique, communautaire et privée au sein des quartiers

| Nature de l'organisme                            | Saint-Michel | Villeray | Parc-Extension |
|--|--------------|----------|----------------|
| Organisations ethnoculturelles et multiethniques | 40           | 86       | 103            |
| Tables de concertation                           | 6            | 2        | 6              |
| Services institutionnels                         | 19           | ?        | ?              |
| Garderies et CPE                                 | 19           | 17       | 10             |
| Écoles primaires                                 | 10           | 10       | 10             |
| Écoles secondaires                               | 4            | 3        | 0              |
| Centre d'éducation pour adultes                  | 6            | 3        | 1              |
| Parcs  | 10           | 15       | 13             |
| Lieux de culte et Paroisses                      | 19           | 13       | 14             |
| Journaux de quartier                             | 2            | 1        | 0              |
| Jardins communautaires                           | 4            | 3        | 0              |
| Centres de loisirs                               | 7            | 2        | 1              |
| Bibliothèques                                    | 2            | 1        | 1              |
| Établissements de santé                          | 7            | 9        | 2              |
| Hôpitaux   | 0            | 1        | 0              |

Source : Daniel Duranleau, coordinateur VSMS et « Carte-ressources de mon quartier Saint-Michel » (2001) élaborée par l'organisme Naitre égaux. Grandir en santé. Portrait, 2004. Ville de Montréal. [[www.arrondissement.com](http://www.arrondissement.com).] Répertoire ethnoculturel de Montréal, 2005.

<sup>16</sup> Section produite par Sébastien Chartrand.



Les institutions d'enseignement

Tableau 17 : Les organisations d'enseignement au sein des quartiers

| Organisations                                   | Parc-Extension | Saint-Michel | Villeray     |
|---|----------------|--------------|--------------|
| Garderies<br>(places)                           | 10<br>(840)    | 9<br>(1550)  | 17<br>(1600) |
| Écoles primaires<br>(places)                    | 6<br>(2000)    | 10<br>(5000) | 10<br>(2750) |
| Écoles secondaires<br>(places)                  | 0              | 4<br>(3700)  | 3<br>(3400)  |
| Centre d'éducation pour les adultes<br>(places) | 1<br>(500)     | 3<br>(2000)  | 1<br>(1000)  |

Source : Portrait, 2004.

Les organisations communautaires

Dans le tableau suivant, le champ d'intervention « action sociale » regroupe toutes les associations ethnoculturelles n'ayant pas d'orientation autre que celle de représenter un groupe ethnique.

Ceci explique que cette catégorie ait le pourcentage le plus élevé (27 %) parmi tous les champs d'intervention.

Les catégories « action sociale » et « culture, sports et loisirs » et « religion - spiritualité », chacune ayant 16 %, représentent les autres champs les plus importants.

La présence de plusieurs groupes religieux dans le tissu communautaire des communautés ethniques de ces quartiers est donc un élément à noter.

Finalement, pour les trois quartiers, c'est à Parc-Extension qu'on retrouve le plus grand nombre d'organisations ethnoculturelles.

Tableau 18 : Organisations ethnoculturelles selon leur champ d'intervention principal et leur quartier

| Champ d'intervention                  | Parc-Extension | Saint-Michel | Villeray | Total | %    |
|---------------------------------------|----------------|--------------|----------|-------|------|
| Accueil et intégration des immigrants | 5              | 1            | 3        | 9     | 4 %  |
| Action sociale*                       | 32             | 9            | 21       | 62    | 27 % |
| Affaires                              | 4              | 3            | 3        | 10    | 4 %  |
| Aide alimentaire                      | 4              |              | 3        | 7     | 3 %  |
| Aide aux femmes                       | 3              |              | 1        | 4     | 2 %  |
| Aînés                                 | 7              | 1            | 1        | 9     | 4 %  |
| Coopération internationale            | 2              |              | 6        | 8     | 3 %  |
| Culture, sports et loisirs            | 11             | 8            | 17       | 36    | 16 % |
| Danse - folklore traditionnelle       |                |              | 1        | 1     | 0 %  |
| Éducation et recherche                | 4              | 2            | 2        | 8     | 3 %  |
| Emploi, jeunes et développement local | 5              | 1            | 1        | 7     | 3 %  |
| Environnement                         |                |              | 1        | 1     | 0 %  |

CHAPITRE 2 : PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DES TROIS QUARTIERS CONSTITUTIFS DE L'ARRONDISSEMENT  
VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION

| Champ d'intervention      | Parc-Extension | Saint-Michel | Villeray    | Total        | %            |
|---------------------------|----------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Jeunesse                  | 3              | 1            | 1           | 5            | 2 %          |
| Logement                  |                |              | 1           | 1            | 0 %          |
| Médias                    | 5              | 2            | 4           | 12           | 5 %          |
| Religion - spiritualité   | 15             | 9            | 13          | 37           | 16 %         |
| Santé et services sociaux | 3              | 3            | 7           | 13           | 6 %          |
| <b>Total</b>              | <b>103</b>     | <b>40</b>    | <b>86</b>   | <b>230</b>   | <b>100 %</b> |
| <b>%</b>                  | <b>45 %</b>    | <b>17 %</b>  | <b>37 %</b> | <b>100 %</b> |              |

Source : Répertoire ethnoculturel de Montréal 2005, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec, listes de diverses tables de concertation.

À la lumière du tableau 17, nous remarquons que les communautés possédant le plus grand nombre d'organisations dans les trois quartiers sont d'abord la communauté grecque (15 %), puis viennent les organisations haïtiennes (8 %) et italiennes (7 %). Les organisations grecques sont très fortement regroupées dans le quartier de Parc-Extension, alors que les organisations haïtiennes sont présentes dans les trois quartiers, quoique principalement dans le quartier Saint-Michel. Villeray possède toutes les organisations italiennes des trois quartiers. C'est toutefois les organisations multiethniques qui regroupent le plus grand pourcentage d'organisations avec 32 %.

Tableau 19 : Organisations ethnoculturelles et religieuses selon la communauté et le quartier

| Communautés        | Parc-Extension | Saint-Michel | Villeray | Total | %    |
|--------------------|----------------|--------------|----------|-------|------|
| Algérienne         |                | 1            | 1        | 2     | 1 %  |
| Anglo-saxonne      | 1              |              |          | 1     | 0 %  |
| Arménienne         | 2              |              |          | 2     | 1 %  |
| Bangladaïsi        | 7              |              |          | 7     | 3 %  |
| Bolivienne         |                |              | 1        | 1     | 0 %  |
| Cambodgienne       |                | 1            |          | 1     | 0 %  |
| Chinoise           | 1              |              | 1        | 2     | 1 %  |
| Chypriote          | 1              |              |          | 1     | 0 %  |
| Colombienne        | 1              |              |          | 1     | 0 %  |
| Ghanéenne          | 2              | 1            |          | 3     | 1 %  |
| Grecque            | 32             |              |          | 32    | 14 % |
| Guatémaltèque      |                | 2            | 1        | 3     | 1 %  |
| Haitienne          | 4              | 11           | 4        | 19    | 8 %  |
| Hongroise          | 1              |              | 5        | 6     | 3 %  |
| Indienne           | 3              |              |          | 3     | 1 %  |
| Iraqienne          |                |              | 1        | 1     | 0 %  |
| Israélienne        | 1              |              |          | 1     | 0 %  |
| Italienne          | 1              |              | 14       | 15    | 7 %  |
| Japonaise          | 1              |              | 3        | 4     | 2 %  |
| Juive*             | 2              |              |          | 2     | 1 %  |
| Kurde              |                |              | 1        | 1     | 0 %  |
| Latino-américaine* |                | 2            | 5        | 7     | 3 %  |
| Libanaise          |                |              | 1        | 1     | 0 %  |
| Multiethnique      | 25             | 15           | 34       | 74    | 32 % |
| Musulmane*         | 3              |              |          | 3     | 1 %  |

CHAPITRE 2 : PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DES TROIS QUARTIERS CONSTITUTIFS DE L'ARRONDISSEMENT  
VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION

| Communautés        | Parc-Extension | Saint-Michel | Villeray  | Total      | %            |
|--------------------|----------------|--------------|-----------|------------|--------------|
| Pakistanaise       | 4              |              |           | 4          | 2 %          |
| Panafricaine*      | 2              | 1            | 1         | 5          | 2 %          |
| Panarabe*          | 1              |              |           | 1          | 0 %          |
| Pan-asiatique*     | 1              |              |           | 1          | 0 %          |
| Roumaine           |                |              | 5         | 5          | 2 %          |
| Russe              | 1              |              |           | 1          | 0 %          |
| Slovaque           | 1              | 2            |           | 3          | 1 %          |
| Sri-lankaise       | 5              |              |           | 5          | 2 %          |
| Syrienne-libanaise |                |              | 5         | 5          | 2 %          |
| Tchadienne         |                |              | 1         | 1          | 0 %          |
| Turque             |                | 3            |           | 3          | 1 %          |
| Ukrainienne        |                | 1            |           | 1          | 0 %          |
| Vietnamienne       |                |              | 2         | 2          | 1 %          |
| <b>Total</b>       | <b>103</b>     | <b>40</b>    | <b>86</b> | <b>230</b> | <b>100 %</b> |

- La catégorie latino-américaine renvoie aux organisations qui se définissent comme latino-américaine.
- La catégorie musulmane renvoie aux organisations qui se définissent comme musulmanes sans spécifier de communauté particulière.
- La catégorie juive renvoie aux organisations qui se définissent comme juives et non comme israéliennes.
- La catégorie « pan » renvoie à des organisations qui servent une large communauté qui dépasse la nation, donc, soit la communauté africaine, asiatique ou arabe.

Source : ethnopols.com, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec, liste de diverses tables de concertation.

### Les lieux de culte

Pour chaque quartier, nous retrouvons les lieux de culte suivants.

#### Parc-Extension

Centre culturel islamique et mosquée Salahouddine  
 Centre d'information sur l'Islam  
 Diocèse de Montréal et du Canada de l'Église orthodoxe russe hors de Russie  
 Église arménienne évangélique de Montréal  
 Église Evangelismos Tis Theotokou  
 Église luthérienne slovaque de l'Ascension  
 Église presbytérienne hongroise  
 Église presbytérienne hongroise  
 Église unie japonaise de Montréal  
 Ghanaian Presbyterian Church of Montreal / Église presbytérienne ghanéenne  
 Imray Ghaim of Wiznitz  
 Mosqué Assuna Annabawiyah  
 Paroisse St-Roc  
 Première église arménienne évangélique

### **Saint-Michel**

Communauté islamique turque du Québec inc.  
Congrégation des Témoins de Jéhovah de Montréal-Rosemont  
Église de la Pentecôte Canada  
Église évangélique baptiste Eben-Ézer  
Fabrique de la paroisse de Saint-Cyrille-et-Méthode  
Paroisse catholique Saint-Cyrille-et-Méthode  
Paroisse de l'Assomption-de-la-Vierge-Marie  
Yunus Mosquée fonds funéraire

### **Villeray**

Communauté catholique hongroise de Montréal  
Église biblique Pierre angulaire  
Église catholique hongroise  
Église chaldéenne Catholique des Saints-Martyrs-d'Orient  
Église orthodoxe antiochénienne de Saint-Georges  
Église orthodoxe d'Antioche de Saint-Nicolas  
Église orthodoxe St-Georges de Montréal  
Église roumaine orthodoxe de Montréal  
Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Consolata  
Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Hongrois  
Paroisse Notre-Dame de la Consolatat  
Paroisse Notre-Dame de la Défense  
Temple caodaïque de Montréal

### Les établissements de santé

Dans chaque quartier, on retrouve un CLSC. Seul le quartier Villeray possède un hôpital.

### **Parc-Extension**

CLSC Parc-Extension (avec deux points de services)

### **Saint-Michel**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Centre d'activités de jour                       | Foyer Harmony           |
| CHSLD Saint-Michel                               | Havre les Quatre-Temps  |
| CLSC Saint-Michel (avec deux points de services) | Point de service Pie-IX |

### **Villeray**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Centre d'hébergement Champlain-Villeray          | Foyer Chabot            |
| Centre jeunesse de Montréal - bureau Saint-Denis | Foyer Christophe-Colomb |
| Clinique Saint-Michel                            | Foyer Louis-Hémon       |
| CLSC Villeray                                    | Hôpital Jean-Talon      |

### Les artères commerciales

Aucun des trois quartiers n'a de zone commerciale marquée, ayant une identité forte. On constate l'absence de société de développement commercial (SDC).

À Saint-Michel, on retrouve un éparpillement de petits commerces sur quelques artères de transit (Pie-IX, boulevard Saint-Michel, etc.), un centre d'achat d'envergure (Groupe de travail, 2004) ainsi qu'un projet (Oser Jarry) de revitalisation de la rue Jarry entre la rue Iberville et le boulevard Pie-IX.

L'artère commerciale principale de Parc-Extension est la rue Jean-Talon dont les marchands de cette artère sont représentés par l'Association des marchands de la rue Jean-Talon, membre de Parc-Extension Quartier en santé (Groupe de travail, 2004).

Villeray possède une vie économique plus diversifiée et forte que dans les deux quartiers précédents. Les artères commerciales sont le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert (zone mixte résidentiel/commercial). La Plaza Saint-Hubert, représentée par la Société de développement commercial (SDC Plaza St-Hubert), jouxte le territoire de Villeray à la hauteur de Saint-Hubert et Jean-Talon. De façon plus large, on retrouve à la fois des emplois dans le secteur privé et public :

« 1625 établissements (places d'affaires), lesquels fournissent 18 029 emplois. Ce sont en majorité des commerces de proximité dans l'alimentation, la restauration et les services personnels. Dans les services publics, les deux principaux employeurs sont Hydro-Québec (1521 emplois) et l'Hôpital Jean-Talon (1050 emplois). Au nord et au sud du parc Jarry, quelques industries oeuvrent dans le secteur de l'agro-alimentaire et du vêtement. » (Groupe de travail, 2004 : p.10).



---

## Chapitre 3

### Contexte d'émergence et de développement des tables montréalaises de concertation de quartier<sup>17</sup>

L'histoire des tables locales de concertation au Québec est une histoire à écrire. Pour Montréal, cette histoire remonte facilement à la formation des premiers comités de citoyens dans les années 1960 (Germain, Morin, Sénécal, 2004). De ces derniers, émergent dans les années 1970 des tables communautaires de concertation. Par exemple, au fil des années 1970, différentes organisations de Pointe-Saint-Charles vont participer sur une base plus ou moins formelle à la table que représente le « Watch-Dog Committee ». Ce comité devient Action-Gardien au début des années 1980 au moment où émergent différents groupes de concertation sur des bases territoriales ou sectorielles. Un exemple de réseau qui émerge est lié au mouvement des Villes en santé de l'Organisation mondiale de la santé. La Ville de Montréal joint le mouvement en 1990, un an après la création du premier quartier en santé.

De nombreux partenaires, dont Centraide du Grand Montréal et le Département de la santé communautaire (devenu depuis la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre), s'intéressent aussi à ce mouvement. Dans le but d'améliorer la qualité de vie et la santé globale de la population montréalaise, les partenaires du programme Vivre Montréal en santé entendent promouvoir la concertation entre les partenaires concernés par les enjeux urbains et régionaux qui déterminent la santé et le bien-être de la population. (Initiative montréalaise de soutien au développement social local, 2006 : p. 7)

#### Tables montréalaises de concertation de quartier

Centraide du Grand-Montréal, la Direction de la santé publique de Montréal et la Ville de Montréal ont mis sur pied, en 1997, un programme conjoint de financement afin de soutenir des tables de concertation en développement social dans les quartiers. À la suite des fusions municipales, ce programme a été révisé et revalidé de façon à l'adapter à la nouvelle ville de Montréal. Adopté en décembre 2005, ce programme renouvelé se nomme désormais « Initiative montréalaise de soutien en développement social local » (ISDSL) et permet actuellement de financer 30 tables de concertation.

#### Financement

L'ISDSL représente une mobilisation de 1,65 million de dollars en 2006-2007 :

- Centraide : 769 000 \$;
- Ville de Montréal : 450 490 \$;
- Direction de la santé publique : 430 510 \$.

---

<sup>17</sup> Section réalisée par Sébastien Chartrand et Jean-Marc Fontan.

Les tables reçoivent un financement de base de l'ordre de 55 000 dollars par année. Ce financement dessert les objectifs suivants :

- « La subvention accordée permet de soutenir un mécanisme structuré et permanent de concertation intersectorielle et multiréseau en développement social sous la forme d'une table locale de concertation.
- La subvention accordée permet de soutenir les activités liées au fonctionnement, à l'animation et à la coordination de la table locale de concertation et de ses comités. La subvention ne peut servir au financement des autres activités (intervention, service, événement, production, etc.) de l'organisme mandataire, de la table locale de concertation ou de ses membres. » (Cadre de financement des tables locales de concertation. (ISDSL, 2006 : p. 1)

#### Description

Les tables de concertation de quartier sont des organisations à but non lucratif tournées vers la concertation locale, établissant ainsi le quartier comme territoire de référence et regroupant des acteurs de divers réseaux (institution, communautaire, secteur privé) en agissant sur certaines problématiques sociales.

Selon des modalités propres à chaque quartier, les tables locales comptent généralement les membres suivants : citoyennes et citoyens, élus, organismes communautaires (majoritairement), CSSS, arrondissement. S'y ajoutent parfois des représentants d'organismes privés (ex. : caisses populaires), d'églises, d'écoles de quartier, des médias locaux, des syndicats. La promotion du programme, au niveau régional, est assurée par la Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ), le service de développement social de la Ville de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal, le réseau de la santé, les organismes communautaires régionaux, Centraide, les directions régionales de divers ministères (Québec, Ottawa).

Selon les termes mêmes de l'Initiative montréalaise de soutien en développement social local, « Une table locale de concertation est :

##### Intersectorielle

- Elle prend en compte une diversité de facteurs ayant une incidence sur la qualité et les conditions de vie.
- Elle favorise le développement d'une vision globale et intégrée dans un but de développement social local.

##### Multiréseau

- Elle regroupe un ensemble d'acteurs représentant différents réseaux (communautaires, institutionnels, secteur privé, citoyens).

##### Structurée et permanente

- Elle met en place des mécanismes structurés et permanents de gestion, d'animation et de coordination.
- Elle produit un portrait et un diagnostic mettant en relief les enjeux locaux.
- Elle identifie ses priorités et planifie ses actions à l'intérieur d'un plan d'action, qu'elle met à jour le cas échéant.
- Elle suscite des actions ayant un impact sur la qualité et les conditions de vie.
- Elle fait le suivi de ses activités et produit annuellement un rapport d'activités et un bilan financier.



- Elle participe à une évaluation triennale plus approfondie de ses modes de fonctionnement, de ses activités et des résultats atteints.

#### Inclusive et démocratique

- Ses mécanismes de gestion, d'animation et de coordination sont clairement définis et adoptés par l'ensemble des membres.
- Elle favorise la participation de tous les acteurs et la prise en compte des différents points de vue.
- Elle favorise la participation des citoyens et la prise en compte de leurs besoins. » (Cadre de financement des tables locales de concertation, ISDSL, 2006 : p. 2)

#### Mission

On retrouve quatre types d'orientation générale parmi les tables locales de concertation.

Une première orientation, de nature plus globale et tournée vers le bien-être de l'ensemble de la population du quartier, touche à la qualité de vie. Une seconde orientation touche à la lutte contre la pauvreté, dans ce cas-ci, la table cible certaines catégories sociales et donne la priorité à certaines problématiques de développement au détriment d'autres.

On retrouve deux types d'orientation qui touche une dimension organisationnelle : la coordination des membres adhérents à la table et, finalement, la table peut avoir pour orientation de représenter les différents acteurs du quartier. Il est fréquent que ces orientations puissent entrer en conflit : qualité de vie (général) versus lutte contre la pauvreté (spécifique), coordination (unité) versus représentation (diversité).

#### Types

Les tables de concertation sont règle générale de type multiréseau et multisectoriel. L'orientation multiréseau se différencie du type uniréseau par le fait qu'elle favorise une collaboration active de plusieurs parties prenantes, issues de divers milieux, mais engagées dans une même problématique. Sous ce rapport, l'orientation multiréseau participe à faire des tables de concertation des lieux d'échange, de construction d'un partenariat mais également d'action, au lieu de se limiter à un simple lieu d'information. Les tables multiréseau constituent à ce titre des lieux de construction de la gouvernance territoriale, permettant l'arrimage entre divers acteurs engagés dans le développement de la communauté.

La dimension intersectorielle, quant à elle, met en évidence la volonté des différentes parties prenantes de dépasser la dimension sectorielle des différentes problématiques de développement social et de construire une vision cherchant à les articuler autour d'une vision combinée et globale. En outre, elle sanctionne une vision multisectorielle où les diverses problématiques de développement social ne sont pas traitées de façon séparée. Ce sont ces deux caractéristiques qui font de VSMS une table à la fois intersectorielle et multiréseau.

#### Éléments d'analyse

Il est intéressant de constater une forme d'institutionnalisation des tables locales de concertation. Issues de la société civile à partir de processus et de dynamiques proches des mouvements sociaux, les tables en viennent à être encadrées par des organisations formelles appartenant au secteur public ou au secteur plus institutionnalisé de la société civile.

Ce passage de la table issue d'un processus communautaire de mobilisation volontaire à la table issue d'un processus communautaire de mobilisation « structurée », car défini par un cadre contractuel assurant un financement et délimitant les contours d'une reddition de comptes, vient en quelque sorte statuer sur les paramètres à prendre en considération par les acteurs qui se regroupent pour constituer une table locale de concertation.

L'intérêt du cadre proposé ici est de définir un environnement de travail qui évite de reproduire la concertation découlant d'un seul intérêt ou au service d'une seule question : la jeunesse, les femmes, le communautaire, la pauvreté, etc.

Ce souci de neutralité peut-il faire l'économie d'une prise en compte de la question interculturelle? Ne devrait-elle pas apparaître au sein des principes guides? Ne devrait-on pas toujours prendre en compte de la dimension interculturelle pour traiter des objectifs de développement, tant social, économique, politique ou culturel, mis de l'avant par le cadre d'intervention d'une table locale de concertation?

### Présence de représentants de communautés culturelles à des tables de concertation

Une enquête réalisée par l'équipe Germain (2001) sur la participation des organismes s'occupant d'immigrants ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier révèle des éléments d'information que nous avons pu corroborer ou compléter à partir de notre démarche de travail.

L'enquête révèle, qu'en 2001, les listes des tables de concertation intersectorielle de quartier (TCQ) indiquaient des liens forts ou faibles avec 872 organisations qui s'occupent d'immigration ou de communautés culturelles. Les TCQ sont donc en relation avec des organisations liées à la question immigrante, sans toutefois être en lien avec toutes les organisations vouées à cette question sur leur territoire. L'enquête exploratoire Lafontant (2004) dénombrait la présence d'une soixantaine d'organisations de communautés culturelles dans le quartier Saint-Michel alors que Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) travaillait avec un nombre plus restreint de ces organisations en 2001. L'enquête de Germain dénombrait, pour Saint-Michel, dix organisations ethniques. Sur ces dix, quatre étaient membres de VSMS en 2001.

La comparaison des résultats pose certainement problème puisque les méthodes de recherche, et dès lors les définitions utilisées, ne sont pas les mêmes d'une enquête à l'autre. Toutefois, l'écart entre la réalité terrain produite à partir d'une définition large d'un organisme de communauté culturelle (qui inclut une Église et une chambre de commerce, par exemple) et une définition plus restreinte que peut adopter le Bureau des affaires interculturelles de la Ville de Montréal joue certainement dans les résultats produits. Malgré cela, il demeure un double constat.

- L'enquête Germain démontre non seulement que des organisations de communautés culturelles tissent des liens avec des TCQ, mais aussi qu'elles sont membres de TCQ.
- L'enquête Lafontant permet de cerner tant la diversité des formes organisationnelles que le nombre élevé d'organisations communautaires développées par des membres de communautés culturelles. De plus, en fonction de cette richesse associative, l'auteur note que les interactions entre ces organisations et la table locale de concertation pourraient être plus élevées qu'elles ne l'étaient au moment où il a réalisé son étude.

Il faut dire que la situation est similaire pour les groupes ou organisations communautaires de la société d'accueil : tous les groupes ou organisations d'un territoire ne sont pas nécessairement en lien fort ou faible avec leur table territoriale de concertation.

Cette enquête ne révélait pas la nature des liens entre les 872 organisations et les 20 tables de quartier qui ont été étudiées. Elle ne relevait pas non plus la durée ou la continuité des relations. Sur ce point, nous constatons un besoin de monitoring des relations entre les organisations issues de la société d'accueil et celles issues de communautés accueillies.

L'enquête dirigée par Germain permettait aussi de mesurer à un moment précis (2000-2001) la présence d'organisations monoethniques et multiethniques aux tables de concertation étudiées. Les résultats sont intéressants à rappeler.

La plupart des TCQ incluent un certain nombre d'associations mononethniques et multiethniques parmi leurs membres. À l'exception des quartiers dont une faible proportion de leurs habitants sont immigrants, on trouve de 11 à 45 % de membres des TCQ qui correspondent à des organismes monoethniques ou multiethniques. » (Germain et al. 2001 : p. 48)

Encore là, il s'agit d'un portrait quantitatif qui permet de mesurer une présence sans être capable de porter un jugement sur le niveau et le degré d'implication, ni sur le leadership exercé au sein de toutes les tables. Par contre, l'étude en profondeur d'une TCQ, le Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV), a permis à l'équipe Germain de présenter des résultats qualitatifs sur la participation aux instances de concertation. L'enquête a été réalisée à partir d'entrevues réalisées auprès de répondants du CCSV, de répondants représentant des organismes membres et non membres du CCSV et enfin d'organismes ayant pignon sur rue dans Villeray, mais intervenant auprès de populations ou de thématiques plus larges que celles du quartier. Il est difficile de bien résumer tout l'apport en nouvelles connaissances qui se dégage de l'étude de cas du CCSV. Nous reproduisons ici un court extrait qui permet de bien comprendre la dynamique participative au sein du quartier Villeray.

Dans le cas de Villeray proprement dit, la très grande majorité des associations ethnoculturelles participent à des instances de concertation. Plusieurs associations ethnoculturelles sont en effet membres du Conseil communautaire Solidarité Villeray ou participent à certaines de ses activités. Et parmi les autres organismes gravitant autour du Conseil ou membres du Conseil, on retrouve un certain nombre de personnes issues des communautés culturelles, à commencer par le coordonnateur du CCSV.

Ceux qui ne sont pas dans le réseau du CCSV en tant que tel ne sont pas pour autant nécessairement isolés. Plusieurs participent à d'autres organismes de concertation de quartier ou ont développé d'autres réseaux que ceux de Villeray. (Germain et al. 2001 : p. 83).

Il se dégage trois constats de la section plus qualitative de l'enquête Germain. Constats que nous sommes en mesure de valider à partir des entrevues que nous avons réalisées auprès de six organisations lors de l'enquête menée à l'hiver 2006 par Fontan, Allaire et Ndiye (2006), enquête réalisée auprès de trois organisations de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et de deux organisations des arrondissements Ville-Marie et Ahuntsic-Cartierville.

1. Il y a participation active de représentants de communautés culturelles au sein des TCQ, sans qu'il y ait transformation de la culture référentielle d'une TCQ : la question immigrante et des communautés culturelles en viennent à teinter les travaux et les champs d'action d'une table, sans qu'une approche interculturelle en vienne à remplacer la trame culturelle référentielle de la communauté d'accueil. Nous pourrions dire sans qu'une culture référentielle interculturelle se mette en œuvre.
2. La participation est donc au rendez-vous, lorsqu'elle ne l'est pas sur une TCQ, elle l'est souvent à d'autres niveaux ou instances : tables sectorielles de concertation ou tables nationales de travail ou encore au sein d'autres mécanismes participatifs décentralisés : conseils d'établissements scolaires, par exemple.
3. Cette participation traduit un nouveau type de leadership représenté par une modification du profil des leaders. Là où le leadership en termes de lieu de prise de pouvoir ou de mise en exécution des décisions met en scène des leaders issus de communautés culturelles, on peut voir les choses bouger ou évoluer dans une direction autre que celle qui aurait été prise par un leadership issu de représentants de la communauté d'accueil. L'enquête Germain permet de lire entre les lignes la présence d'un tel changement au sein du leadership exercé au CCSV. L'enquête de Lafontant montre très bien la présence de leaderships forts au sein d'organisations monoethniques ou multiethniques. L'enquête que nous avons réalisée laisse entendre des situations hybrides où les deux types de leadership s'ouvrent l'un par rapport à l'autre, s'imbriquent et permettent une prise en compte différente de la question immigrante / communautés culturelles. Nous reviendrons sur ce constat.

### Tables de concertation vouées à la question de l'immigration et des communautés culturelles

En 1834, quatre associations culturelles apparaissent la même année : la Société Saint-Jean-Baptiste pour les Canadiens-français, la St-Andrew's Society pour les Écossais, la St-Patrick's Society pour les Irlandais et la St-George's Society pour les Anglais. La communauté juive se dote d'une organisation laïque en 1847, la Hebrew Philanthropic Society, et en 1875, apparaît la première association italienne, la Societa Nazionale.

Le phénomène associatif au sein des communautés culturelles a donc des racines qui remontent au 19<sup>e</sup> siècle. D'autres associations, telle la Young Men Christian Association créée en 1851, développent des interventions afin de faciliter l'intégration et l'insertion des personnes immigrantes au sein de la population du Bas-Canada.

L'expansion du mouvement associatif à partir des années 1950 se traduit par une augmentation et une diversification des groupes et des associations créées. Les associations monoethniques et multiethniques se multiplient principalement sur des bases sectorielles. Dans la mouvance liée à l'émergence des tables de concertation dans les années 1980, apparaît en 1979 une table de concertation s'adressant directement à la dimension de l'immigration.

Créée en 1979, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) est un regroupement d'une centaine d'organismes voués à la défense des droits et à la protection des personnes réfugiées et immigrantes au Québec et impliqués dans l'établissement et l'intégration de toutes les catégories de nouveaux arrivants, en termes de service, d'aide, de soutien, de parrainage, de réflexion ou de solidarité. (<http://www.tcric.qc.ca/>)

D'autres regroupements sectoriels de travail prennent forme sur différents thèmes ou dimensions d'intervention. Mentionnons le Comité inter-églises pour les réfugiés (CIER) créé en 1980<sup>18</sup>, l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSS) mis sur pied en 1984<sup>19</sup> ou encore le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre - personnes immigrantes (CAMO-PI) mis sur pied en 1996<sup>20</sup>.

S'il existe des lieux de concertation, il n'existe pas de structure concertative fédérative sur la question de l'immigration et des communautés culturelles bien qu'il existe des tables nationales sur des thèmes sectoriels fondés sur des identités sociodémographiques : tables de concertation jeunesse, des aînés ou des femmes.

### Tables de concertation et communautés culturelles : place de la dimension territoriale

Dans le rapport Ndiaye (2005), nous retrouvons une hypothèse de travail selon laquelle la défense et la représentation des intérêts de groupes culturels trouvaient plus facilement à s'exprimer au sein de structures de travail à vocation sectorielle. Dès lors, les lieux à vocation territoriale seraient moins attrayants pour les représentants de ces organisations.

Une étude réalisée par Elisdort en 2006 sur les rapports de la diaspora haïtienne à l'égard de la mère patrie révèle une situation intéressante. Nombre d'organismes canado-haïtiens qui supportent par la mobilisation de ressources le développement local en Haïti sont structurés en référence à leur localité ou région d'origine.

Dès lors, la dimension territoriale est importante, d'une part à l'égard du territoire national que représente Haïti, et, d'autre part, et l'on pourrait dire principalement, à l'égard du village, du quartier, de la ville, de la zone régionale d'origine.

Le phénomène diasporique est propre à plusieurs communautés culturelles établies à Montréal. Nous ne disposons pas de résultats d'enquête qui nous permettraient de généraliser ou non l'observation relevée par Elisdort. Toutefois, le constat relevé indique bien que le territoire compte, dont le territoire local ou de quartier dans l'imaginaire de personnes issues de communautés culturelles.

Il serait donc intéressant de vérifier ce constat auprès d'autres diasporas.

<sup>18</sup> (<http://www.web.net/%7Eiccr/findex.html>.)

<sup>19</sup> Fondée en 1984, ACCÉSS (Alliance des Communautés culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux) est un regroupement de plus de quatre-vingt-dix (90) organismes; ACCÉSS vise la promotion de l'accessibilité et l'adéquation des services sociaux et de santé aux membres des communautés ethnoculturelles établis dans l'ensemble du Québec. ACCÉSS favorise le développement et le partage d'expertises en matière d'accessibilité et a notamment comme rôle de promouvoir et de réaliser des recherches et des enquêtes afin d'identifier les besoins spécifiques des communautés ethnoculturelles. ACCÉSS est donc au cœur des réflexions sur l'accessibilité des services de santé et sociaux aux membres des communautés ethnoculturelles vivant dans toutes les régions du Québec (<http://www.accesss.net/>).

<sup>20</sup> (<http://www.camo-pi.qc.ca/>).

Il serait aussi pertinent de réfléchir sur les possibilités de travailler la question du transfert d'appartenance locale : comment travailler pour faire en sorte que le local d'ici prenne ou revête aussi une importance identitaire forte. En d'autres mots, si une personne réfugiée ou immigrante arrive au Canada et au Québec et à Montréal, elle se localisera certes dans un quartier, mais celui-ci n'aura aucun sens identitaire particulier.

Le rapport au local est donc une coresponsabilité qui relève certes de la personne en situation d'immigration et d'intégration au sein de la société d'accueil. Et aussi une coresponsabilité de la société d'accueil de rendre « identitaire » la localisation de personnes immigrantes. La reconnaissance de l'apport de personnes immigrantes et issues de communautés culturelles au développement de projets, d'événements, de situations, donc au patrimoine collectif, est certes l'une des clés pour faciliter le processus de s'identifier à un espace organisationnel (un CLSC par exemple) ou à un territoire local. De même, remodeler l'image d'un territoire pour rendre compte de la présence historique de communautés est important.

Sur ce point, ne pourrait-on pas envisager qu'un travail toponymique soit réalisé dans Saint-Michel et d'autres quartiers de l'arrondissement pour rendre compte par les noms de rues ou de places, de noms d'édifices, de la présence et de l'apport historique de personnes immigrantes?

#### Une ouverture des tables à la question ethnoculturelle

De concert avec le programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local, les trente tables locales de concertation ont participé à la production d'un document promotionnel qui présente sous forme de fiches signalétiques chacune des trente tables. On retrouve une courte présentation de la table, les principales réalisations, les enjeux du quartier, une carte du territoire de chaque table, un coup d'œil sur des données sociodémographiques et socioéconomiques de la population du quartier, et les coordonnées de la table. Quelques constats se dégagent eu égard à la question de l'immigration et des communautés culturelles.

Le tableau suivant permet de voir comment onze tables locales de concertation sur trente ont identifié, sous une forme ou une autre, un enjeu lié à la question multiculturelle. Quelles observations peut-on en tirer ?

- Les territoires varient en importance : de 12 000 personnes à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent à 125 950 personnes à la Table de quartier du nord-ouest de l'île de Montréal.
- Le pourcentage de la population immigrante dans ces territoires varie aussi : de 5 % à la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles à 51 % pour le Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon et à 62 % pour Parc-Extension Quartier en santé (représentation plus élevée en chiffres relatifs mais moindre en chiffres absolus par rapport à plusieurs autres territoires plus peuplés).
- Sur les trente tables, quatorze ont identifié la question ethnoculturelle, sous une forme ou une autre, comme un enjeu important pour le développement du quartier. Les formulations sont diverses.
  - Elles sont clairement énoncées : *Intégration socioéconomique des immigrants* pour Solidarité Ahuntsic, *Animation d'une vie de quartier pluriethnique* à la CDC Rivière-des-Prairies.
  - Elles sont moins explicites : *Une population jeune et diversifiée* à VSMS ; *Mise sur pied d'activités de francisation* au Regroupement pour le développement de Villieray.
- Sur les trente tables locales, six ont indiqué des réalisations principales en lien avec la question ethnique, dont une table a indiqué une réalisation en lien avec la question autochtone. Les activités indiquées portent

sur la création de comités de travail (3), des activités de visite de quartier pour des immigrants (1), des activités de rapprochement des communautés culturelles (1) ou l'organisation d'une journée de sensibilisation interculturelle.

La question ethnoculturelle est donc bien présente au sein des tables. Elle occupe une place à la fois centrale et secondaire dans les préoccupations locales puisque que la moitié des tables ont identifié un enjeu lié à cette question.





Tableau 20 : Liste des tables locales de concertation sur le territoire de l'île de Montréal

| Nom des tables  | Population | % immigrants | Enjeux  | Réalisations   |
|---|------------|--------------|---|--|
| Action-Gardien de Pointe St-Charles                                 | 13 210     | 8,0 %        |   |  |
| Action-Solidarité Grand Plateau                                     | 101 360    | 21,0 %       |   |  |
| CLIC Bordeaux   | 53 415     | 45,0 %       | Accueil des nouveaux arrivants  |  |
| Coalition de la Petite Bourgogne Quartier en santé                  | 9 459      | 37,0 %       |   |  |
| Comité des Organismes Sociaux de St-Laurent                         | 77 391     | 49,0 %       | Intégration de la clientèle immigrante  | Création de comités sectoriels, dont un sur les immigrants, et élaboration de leur plan d'action |
| Concert'ation Lachine   | 40 222     | 12,1 %       |   |  |
| Concertation en développement social de Verdun                      | 60 564     | 14,0 %       | Intégration sociale des communautés culturelles   | Création d'une table de concertation sectorielle sur les relations interculturelles              |
| Concertation Ville-Émard-Côte-St-Paul                               | 30 242     | 16,6 %       |   |  |
| Conseil communautaire Côte-des-Neiges / Snowdon                     | 100 114    | 51,0 %       | Rapprochement interculturel   |  |
| Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce                           | 64 675     | 35,0 %       | Profilage racial et des jeunes  |  |
| Conseil pour le développement local et communautaire H-M**          | 48 735     | 10,4 %       | Maintien de la diversité sociale  |  |
| Corporation de développement communautaire Centre-Sud               | 41 145     | 18,5 %       |   |  |
| Corporation de développement communautaire R-d-P                    | 52 940     | 29,7 %       | Animation d'une vie de quartier pluriethnique   |  |
| Corporation de développement communautaire de Rosemont              | 79 858     | 17,0 %       |   |  |
| Inter-action du quartier Peter-McGill                               | 26 824     | 40,6 %       |   | Mise sur pied de comités, dont un sur l'itinérance autochtone                                    |
| Mercier-Ouest, Quartier en santé                                    | 41 011     | 17,3 %       |   |  |
| Montréal-Nord en santé  | 83 600     | 27,2 %       | Intégration des communautés culturelles   |  |
| Parc-Extension Quartier en Santé                                    | 31 399     | 62,0 %       | Relations interculturelles; intégration sociale des nouveaux arrivants; soutien à la francisation | Intégration des immigrants par les visites de quartier   |
| Regroupement des Organismes CitoyenNEs Humanitaires d'Anjou (ROCHA) | 38 015     | 17,9 %       | Accueil des personnes/familles immigrantes  |  |
| Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie         | 46 865     | 18,7 %       |   |  |
| Regroupement pour le développement de Villeray                      | 54 708     | 29,0 %       | Mise sur pied d'activités de francisation   | Lancement d'une initiative pour le rapprochement des communautés culturelles                     |
| Solidarité Ahuntsic   | 75 985     | 24,0 %       | Intégration socioéconomique des immigrants  |  |
| Solidarité Mercier-Est  | 41 344     | 9,2 %        |   |  |
| Solidarité St-Henri   | 13 563     | 13,5 %       |   |  |
| Table de concertation du Faubourg St-Laurent *                      | 12 000     | n/a          |   |  |
| Table de concertation en sécurité alimentaire de St-Léonard         | 69 604     | 38,5 %       | Intégration socioprofessionnelle des nouveaux arrivants   |  |
| Table de développement social de Pointes-aux-Trembles               | 53 065     | 5,0 %        |   | Organisation d'une journée de sensibilisation interculturelle                                    |
| Table de quartier du Nord-Ouest-de l'Île de Montréal                | 125 950    | 28,4 %       |   |  |
| Table en développement social de LaSalle                            | 73 985     | 25,0 %       |   |  |
| Vivre St-Michel en santé  | 59 440     | 42,0 %       | Une population jeune et diversifiée   |  |

\* La population compte aussi de 2500 à 5000 personnes sans domicile fixe. \*\* H-M : Hochelaga-Maisonneuve \*\* R-d-P: Rivière-des-Prairies



## Présentation des trois tables de concertation de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

### Le Conseil communautaire Solidarité Villeray et le Comité de développement local de Villeray

Solidarité Villeray est fondée par le CLSC, les groupes communautaires et les paroisses à la fin des années 1980. Ses objectifs sont la justice sociale et l'entraide. Ce projet initial de concertation se structure davantage au début des années 1990 avec Villeray Quartier en santé sous l'impulsion de la Ville de Montréal, le CLSC et le Département de la santé communautaire. Solidarité Villeray devient le Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV) qui regroupe uniquement des organisations communautaires. (Conseil communautaire Solidarité Villeray, 2001)

En 1996, le CCSV génère une initiative de développement local avec la création du Comité de développement local (CDL). Ainsi on retrouve le CCSV, qui regroupe seize organisations, qui fait la promotion et qui mobilise le mouvement communautaire et le CDL qui sert de levier pour rejoindre les autres acteurs institutionnels, politiques ou privés. Le CDL compte dix-huit membres, dont le CCSV et neuf autres organismes, en plus des représentants des écoles, du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal, de la Maison de la culture, du centre local d'emploi, du CLSC. Le CCSV et le CDL ont le même coordinateur.

Les objectifs de CCSV/CDL sont la promotion, le développement du secteur communautaire, la qualité de vie et le sentiment d'appartenance au quartier et se fait le porte-parole des organisations communautaires. À ce rôle plus organisationnel s'ajoute la défense des droits des citoyens, un travail de sensibilisation concernant l'appauvrissement du milieu et favoriser la participation des citoyens à ces processus.

Parmi les initiatives du CCSV/CDL, on retrouve le Centre d'action communautaire qui offre des locaux aux organismes communautaires, la Maison de quartier Villeray qui développe l'entraide alimentaire. En lien avec la table en alimentation, le développement d'une coopérative de services à domicile (Coopératout), deux coopératives d'habitation pour stimuler la création de logements sociaux. Plusieurs activités communautaires, culturelles et de sensibilisation à la pauvreté, au multiculturalisme sont menées. Le CDL mobilise les acteurs locaux et régionaux intéressés au développement local. Il organise le forum local sur le développement social.

#### Principaux dossiers actifs

|  |  |
|--|--|
| Camion communautaire                         | Forum local sur le développement social          |
| Centre communautaire « Le 660 Villeray »     | Intégration des personnes immigrantes            |
| Comité Santé mentale                         | Logements sociaux                                |
| Défense des droits sociaux                   | Magasin Partage de Villeray                      |
| Développement local                          | Mise à jour du bottin des ressources du quartier |
| Entreprise collective de services à domicile | Potentiel récréotouristique de Villeray          |
| Coopératout                                  |  |
| Fête de quartier                             |  |

### Fonctionnement

Assemblée générale des membres : 10 fois par année

Comité exécutif (4 membres) : 10 fois par année

Comité de développement local : 4 fois par année

Comités : santé mentale, intégration des communautés ethniques, pauvreté, femmes, gestion des ressources collectives

Coordination : un coordonnateur, 4 jours par semaine et un adjoint à la gestion, 4 jours par semaine

### Liste des membres du conseil d'administration Conseil communautaire Solidarité/Comité de développement local de Villeray

Association coopérative d'économie familiale du Nord (ACEF)

Association des locataires de Villeray

Le Bureau de ressources des assistés-es sociaux de Villeray (BRAS)

Bureau de consultation jeunesse Villeray

Centre d'alphabétisation de Villeray : La Jarnigoine

Centre des femmes d'ici et d'ailleurs

Comptoir alimentaire de Villeray

Centre d'alcoolisme et de toxicomanie latino-américain

La Joujouthèque de Villeray

Maison de quartier Villeray

Maison des grands-parents de Villeray

Patro Le Prevost

Pastorale sociale de Villeray

La Révothèque

Service communautaire canadien-italien du Québec

Cuisines collectives et groupe d'achat La Fricassée de Villeray

### Liste des membres du CDL, du Conseil communautaire Solidarité/Comité de Développement local de Villeray

Association coopérative d'économie familiale du Nord (ACEF)

Association des gens d'affaires de Villeray

CDÉC Centre-Nord

Centre de loisirs communautaires Lajeunesse

CLSC Villeray

Comité d'action de la priorité jeunesse / Table de concertation jeunesse

Conseil communautaire Solidarité Villeray

Conseil de développement culturel de Villeray

Création ETC...

Éco-quartier Villeray

Emploi-Québec

Maison de la culture Villeray/Montréal

Maison de quartier de Villeray

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Patro Le Prevost

Service des loisirs, des sports et du développement social de la Ville de Montréal

Table sur l'alimentation de Villeray

Théâtre Bouches Décousues

### La table de quartier Vivre Saint-Michel en santé

La crise économique des années 1980 mobilise les acteurs du quartier. L'histoire de VSMS émerge sous l'impulsion de citoyens, du milieu des affaires, de responsables communautaires, du curé de la paroisse et d'intervenants du secteur public (CLSC, Direction de la santé communautaire). Il s'agit donc pour ces acteurs d'institutionnaliser la concertation locale et de mettre sur pied une coordination large de plusieurs acteurs. (VSMS, 2001)

Plus spécifiquement, VSMS naît d'un forum communautaire regroupant 200 organismes et citoyens en 1991. VSMS s'impliquera rapidement au niveau de la qualité de vie dans le quartier avec, entre autres, la reconversion du site d'enfouissement sur le site de l'ancienne carrière Miron et la venue du Cirque du soleil.

Le forum mènera également à un ensemble de mesures :

« À l'issue de ce grand rassemblement, une liste de recommandations va émerger, structurant la nouvelle dynamique en 11 comités de travail autour d'une vision du développement basé sur le partenariat, une logique d'action multisectorielle et enfin une démarche de revitalisation socioterritoriale. Les comités de travail initiaux concernaient : la famille, la lutte contre la drogue, la formation et l'emploi, le transport en commun, la propreté et sécurité dans les parcs, les loisirs familiaux, les services de santé, le projet « écoles », le logement, la carrière Miron et les relations multiethniques. » (Ndiaye, 2004)

Ndiaye (2004) note que le leadership de VSMS est très majoritairement canadien-français et cela malgré la diversité ethnique du quartier et que peu de liens existent entre VSMS et les organismes ethnoculturels.

### Fonctionnement

La mission et les objectifs de VSMS visent à :

- Améliorer la santé et la qualité de vie des résidents
  - en misant sur la concertation de la population et des organismes,
  - en misant sur la solidarité du quartier,
  - en menant des actions concrètes de développement local et communautaire.
- Mettre sur pied, soutenir et appuyer des tables d'action composées de citoyens et d'intervenants du quartier et réaliser des activités en fonction des priorités retenues en assemblée générale.
- Promouvoir le quartier Saint-Michel dans tous les lieux pertinents.<sup>21</sup>

La participation des citoyens est un élément central pour l'atteinte des objectifs suivants : la promotion de la concertation, des actions dans les domaines de l'environnement, l'emploi, la sécurité et les ressources communautaires.

La structure organisationnelle de VSMS s'inscrit dans la dynamique communautaire. On y retrouve à la fois les acteurs institutionnels, communautaires et des citoyens. Cette structure a connu en 2000 des changements importants. Elle compte maintenant un conseil d'administration et un comité exécutif, des assemblées de quartier et des tables d'action.

---

<sup>21</sup> Vivre Saint-Michel en santé, rapport annuel 2005-2006.

VSMS compte en 2005-2006 cinq tables d'action : table d'action des aînés, table d'action en santé mentale, le Groupe action jeunesse, Concert'Action enfance/famille et Aliment'Action qui ensemble regroupent plus de 60 organisations participantes. À ces tables d'action, nous devons ajouter le Chantier de revitalisation urbaine et sociale qui coordonne la mise en place de 23 projets dans des thématiques comme le revenu, l'habitation, les services et la participation citoyenne.

Un coordonnateur est en charge de la gestion au quotidien de VSMS et des instances, il assure aussi le soutien aux tables d'action et aux différents projets.

En 2006, VSMS compte un membership de 48 organisations et 12 citoyens.

### **La table de concertation Parc Extension Quartier en santé**

Avant la création de Parc Extension Quartier en santé (PEQS), le quartier n'avait pas de tradition de concertation communautaire :

« La concertation, dans Parc-Extension, a une histoire relativement récente. Elle remonte à la mise sur pied, en 1990, du Regroupement en aménagement de Parc Extension (RAMPE). Une autre concertation, la Coalition Jeunesse a vu le jour en 1992. Celle-ci remplaçait une table de concertation jeunesse « 11-18 ans » établie en 1987. Enfin, les démarches pour implanter un projet de quartier en santé dans Parc-Extension, dans le cadre de Vivre Montréal en santé, ont débuté la même année. Cependant, le projet fut vraiment lancé en 1993 avec la tenue d'un premier forum populaire. Une table de concertation intersectorielle a alors été créée avec le soutien du CLSC. Elle regroupait des représentants de cinq secteurs : les citoyens, les organismes communautaires, les organismes publics et parapublics, les églises et les partenaires économiques. C'est en 1996 que Parc Extension Quartier en santé a été incorporé pour s'assumer pleinement comme organisme autonome et voir à son financement. En outre, Parc Extension Quartier en santé, tout en se voulant un organisme de planification globale et intégrée, avec la tenue de forum populaire tous les trois ans et un portrait de quartier en voie de réalisation, cherche à éviter les dédoublements. Il vise à agir de façon complémentaire aux autres concertations locales, comme celle en aménagement, celle pour la jeunesse ou encore la CDÉC Centre-Nord en ce qui concerne le développement économique. Cependant, PEQS n'hésite pas à travailler en concertation avec ces organismes à l'occasion de dossiers spéciaux. » (Parc Extension Quartier en santé, 2001)

PEQS est donc un espace de concertation intersectorielle regroupant plusieurs organismes et citoyens et visant à améliorer la qualité de vie de la population. Les objectifs touchent donc la question de la participation citoyenne, l'appui aux projets répondant aux besoins de la population, l'amélioration de l'environnement urbain, l'intégration des membres des communautés ethnoculturelles et finalement le développement de liens de solidarité dans le quartier. PEQS est l'une des cinq tables de concertation qui existent dans le quartier; les autres sont : le Regroupement en aménagement de Parc -Extension (RAMPE); la table de concertation petite enfance de Parc-Extension; Coalition Jeunesse de Parc Extension; Concertation Femmes de Parc Extension.

### Principaux dossiers actifs

|   |   |
|---|---|
| Éco-quartier  | Aménagement urbain                            |
| Diffusion des ressources et des services du quartier            | Magasin-Partage                               |
| Guide des ressources de Parc Extension                          | Coalition montréalaise des tables de quartier |
| Concertation en sécurité alimentaire                            | Concertation Femmes de Parc-Extension         |
| Francisation et harmonisation des relations<br>interculturelles |   |

### Fonctionnement

L'organisation possède 27 membres qui forment le conseil d'administration. Ces membres sont élus par quatre collèges électoraux provenant des secteurs économique, institutionnel, communautaire et de la population. L'assemblée générale annuelle approuve la nomination des nouveaux représentants. Tous les membres de la table ont les mêmes droits et devoirs. Le forum populaire, aux trois ans, sert à définir les orientations. L'assemblée annuelle détermine les priorités annuelles. Le conseil d'administration adopte les plans d'action des comités et alloue les budgets. Le comité exécutif assume les responsabilités données par le conseil d'administration. Les quatre comités de la table sont : environnement et sécurité, information, relations interculturelles et alimentation. La coordination est assumée à temps plein par un coordonnateur.

- Assemblée de tous les membres : 1 générale annuelle
- Conseil d'administration (tous les membres) : 6 par année
- Comité exécutif (9 membres) : 10 par année
- Autres comités et groupes de travail :
  - Comité sur l'information communautaire
  - Comité sur la sécurité alimentaire
  - Comité francisation et relations interculturelles
  - Éco-quartier
- Coordination : un employé

### Liste des membres de Parc Extension Quartier en Santé

Afrique au féminin  
Arrondissement.com  
Bibliothèque de Parc-Extension  
Centre de santé et de services sociaux de Côte-des-Neiges, Métro et Parc-Extension  
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociale  
Centre William-Hingston  
CLE Parc-Extension  
CLSC Parc-Extension  
Coalition Jeunesse de Parc-Extension  
Comité d'action de Parc-Extension  
Communauté hellénique de Montréal  
Corporation de gestion des loisirs du Parc  
Cuisines collectives Saint-Roch  
Deux citoyens

École Barthélémy-Vimont

Emploi-Québec

Héberjeune

Maison de l'Inde

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences

Park Extension Youth Organization

Ressource Action-Alimentation de PE

Service de la police de la CUM-Poste de quartier 33

Services des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal

Société internationale du Bangladesh

Tables de concertation sectorielles

Il existe, en plus de PEQS, quatre autres tables de concertation sectorielles.



## Étude de cas d'organisations locales réalisées en regard à la question ethnoculturelle<sup>22</sup>

### Le Centre Génération Emploi dans le quartier Parc-Extension

#### Historique

##### Description du quartier<sup>23</sup>

Le quartier Parc-Extension est le plus densément peuplé de la Ville de Montréal. On y retrouve 18 802 habitants par km<sup>2</sup> comparativement à 3625 habitants au km<sup>2</sup> pour Montréal. Ce territoire densément peuplé est composé à 62 % d'habitants provenant de l'extérieur du Canada; c'est en fait 31 399 personnes entassées sur 1,6 km<sup>2</sup> s'exprimant en une quarantaine de langues autres que le français ou l'anglais.

Dès le début du XXe siècle, Parc-Extension s'inscrit dans un long processus d'immigration dans le cadre de l'urbanisation de la ville. D'abord habité par des Britanniques, ensuite suivis par une importante vague d'immigrants européens, le quartier est aujourd'hui habité par plus d'une centaine de groupes ethniques différents. Le quartier est habité par des personnes provenant de la Grèce, de l'Inde, du Pakistan, du Sri Lanka, du Bangladesh et d'Haïti. L'anglais est parlé par près de 50 % des résidents du quartier contre 19 % pour le français. Fait à noter, 13 % de la population ne connaît ni le français, ni l'anglais.

En ce qui concerne la situation économique, le revenu de ses habitants est de moitié moins élevé que celui des résidents de la ville, le taux de chômage est de deux fois supérieur à celui de la moyenne montréalaise. Les emplois se situent principalement dans le secteur manufacturier, les services à la production et les services à la consommation. Dans le domaine de l'habitation, les résidents de ce quartier sont principalement des locataires occupant des logements passablement récents, mais plus petits que la moyenne de la ville. Cette population est peu scolarisée par le fait que 31 % de ces membres n'ont pas atteint l'équivalent d'une neuvième année de scolarité.

En somme, ce quartier représente un grand défi dans le cadre d'une intégration multiculturelle de la nouvelle réalité montréalaise.

##### Naissance de l'organisme

Le Centre Génération Emploi (CGE) a été fondé en 1983 sous le nom de *Génération Travail - YMCA* et avait comme principal objectif d'intégrer en emploi les jeunes fortement défavorisés. C'est en 1989 que l'organisme élargit ses services pour inclure l'accès à l'égalité et l'insertion en emploi des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des jeunes. C'est en 1998 que l'organisme s'incorpore tout en demeurant engagé dans un processus d'intégration en emploi des jeunes, des femmes et des communautés ethnoculturelles.

---

<sup>22</sup> Section réalisée par Richard Allaire et Ndeye Sine.

<sup>23</sup> Les différentes informations présentées proviennent d'un document faisant le portrait du quartier Parc-Extension : CDEC Centre-Nord et Ville de Montréal, (2004), "Portrait du quartier Parc-Extension", Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord et Ville de Montréal, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, 11 mai, Internet.

### Mission<sup>24</sup>

Le CGE est un organisme qui offre des services pour le développement de l'employabilité et l'aide à l'emploi depuis 1983. Sa mission première est la préparation et l'intégration en emploi des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des femmes du Grand Montréal. Cette mission prend forme autour de quatre principes déontologiques : respecter la dignité de la personne; octroyer des services responsables et de qualité; établir des relations intègres et être responsable envers la société.

### Structuration de l'organisme

Ce groupe est membre de la Table métropolitaine de Montréal (table mise en place le 24 mai 2002 à la suite de l'adoption de l'article 4 de la Loi 150 afin de préserver et renforcer le rôle d'Emploi-Québec relativement à la politique du marché du travail<sup>25</sup>). Cette table sectorielle est une création de l'État québécois, contrairement à une table de quartier ou une table sectorielle volontairement constituée à la suite d'un consensus de plusieurs groupes ou personnes.

### Mode de fonctionnement

L'organisme est structuré autour d'un conseil d'administration où neuf personnes siègent à titre d'administrateurs représentant la communauté (4), la clientèle (2), les affaires (2) et un poste pour la représentation des employés non cadres. Nous y retrouvons la structure habituelle des OSBL : président, vice-président, secrétaire, trésorier et un poste de directrice générale. Ce sont des personnes élues.

Au moment où le site Internet de ce groupe a été consulté, il y avait 15 employés rémunérés occupant les postes suivants :

- Une directrice générale;
- Un conseiller d'orientation;
- Une conseillère en équité de carrière;
- Sept conseillers en emploi;
- Une formatrice;
- Un coordonnateur de projet;
- Un comptable;
- Une réceptionniste.

L'ensemble de ces personnes travaille selon une approche d'intégration globale de la personne au sein des différentes sphères de la vie. Afin d'en arriver à servir le groupe cible de personnes sans emploi, l'organisme a développé une approche autour de sept services clés.

#### Les services d'évaluation :

Ces services cherchent à déterminer le profil et les besoins en employabilité des personnes rencontrées ainsi que les connaissances et les antécédents professionnels et expériences de travail.

---

<sup>24</sup> Source : [http://www.generationemploi.qc.ca/f\\_mission.htm](http://www.generationemploi.qc.ca/f_mission.htm).

<sup>25</sup> Référence : <http://www.table-metropolitaine.org/docs/MANDAT.PDF>, consultée le 29 juin 2006.

**Les informations sur le marché de l'emploi :**

Ce service aide l'individu à mieux connaître la situation du marché du travail. Cette connaissance servira à mieux comprendre les besoins du marché du travail et aidera l'individu à s'orienter vers un projet d'étude et à mieux établir les programmes de formation. Ce service offre aussi l'opportunité de faire des recherches d'emploi au niveau national et local avec la collaboration d'Emploi-Québec.

**Le service de préparation et d'intégration en emploi :**

Ces services visent à assurer le développement des aptitudes personnelles de la personne sous l'angle du travail d'équipe, la recherche d'emploi. Ils préparent l'individu au marché du travail.

**La consultation et orientation de carrière :**

Ces services permettent d'élaborer et de clarifier un plan de carrière selon les aptitudes et les attentes de l'individu. Ils permettent d'ailleurs d'identifier les obstacles possibles au cheminement en emploi et sa réalisation possible.

**Les services de développement et de compétences :**

Ces services permettent aux individus d'acquérir les connaissances nécessaires, tant sur les plans académique, linguistique (français fondamental) qu'informatique selon ce qui est jugé essentiel au marché de l'emploi actuel.

**Les services de soutien spécifiques :**

Ces services permettent aux individus d'obtenir certains services personnels et situationnels susceptibles d'améliorer l'intégration au marché du travail. Ces services peuvent inclure un support linguistique et un service d'accompagnement en emploi.

**Le partenariat pour l'accès à l'emploi, la promotion et le développement en emploi :**

Ces services cherchent à développer les compétences professionnelles et personnelles au moyen d'expériences de travail et d'apprentissages professionnels. Ces expériences se réalisent par le biais de stages en entreprise, de programmes de parrainage professionnel et de promotion de la jeune main-d'œuvre. Les partenaires sont : les gouvernements, les employeurs et les institutions publiques et privées d'enseignement.

Il est possible de faire des recherches d'emploi informatisées, d'obtenir de l'information sur les carrières, comment construire un réseau, d'obtenir un mentorat et de la formation interculturelle. L'ensemble de ces services est gratuit. Les ressources monétaires permettant le fonctionnement de ce groupe proviennent principalement d'Emploi-Québec, du MRCI, de la Ville de Montréal ainsi que du CLE Saint-Michel. De par les informations obtenues et celles disponibles sur Internet, il nous est impossible de connaître avec précision les conditions et proportions de chacune de ces sources monétaires.

## Partenariat

Un nombre considérable de partenaires sont associés au Centre Génération Emploi. Sur le site Internet du groupe, ils sont divisés en quatre grands groupes « d'associés » : institutionnels, gouvernementaux, du secteur privé et de la communauté. Les associés gouvernementaux, précédemment mentionnés, sont ceux qui assurent le financement du groupe. Quant aux associés du secteur privé, ceux-ci contribuent par le biais de services, de ressources matérielles, à titre de volontaires, d'experts-conseils ainsi qu'en offrant des stages de formation en entreprises aux participants inscrits à GE. En ce qui concerne les associés de la communauté, ceux-ci participent au travail de CGE ou bénéficient de services offerts par ce groupe. En somme, un grand nombre de groupes gravitent autour de CGE.

### Modes d'intervention et activités

Le CGE offre différentes formations et projets favorisant l'intégration des personnes immigrantes. Des formations gratuites sont offertes aux personnes ayant leur citoyenneté canadienne, ou qui sont résidents permanents, motivées et prêtes à intégrer le marché du travail. Ce programme de préparation à l'emploi comprend différents volets de formation offrant la possibilité d'une orientation professionnelle offerte par un professionnel; une recherche informatisée d'emploi incluant Internet; la réalisation d'un plan d'action individuel et de son suivi; la création d'un portfolio professionnel; de prendre contact avec des entreprises afin d'y effectuer un stage, de faire une demande d'emploi; de tisser un réseau d'aide à l'emploi, le tout se réalisant par le biais de la *méthode créative de recherche d'emploi*<sup>26</sup>.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, l'ensemble de la démarche offerte par CGE prend racine au sein d'une intervention globale visant le bien-être entier de l'individu. Selon la personne rencontrée, il est possible de percevoir le niveau d'intégration par l'emploi, le logement, l'éducation et la santé. Ces quatre aspects de la vie d'un individu sont de bons indicateurs d'intégration servant à mesurer ou à illustrer la force du « tissage de la toile sociale ». En fait, il est nécessaire de comprendre comment se construisent les « ponts sociaux » d'une personne qui cherche à s'intégrer comme citoyen actif au sein d'une société. CGE travaille comme un agent de liaison entre les immigrants, le milieu de travail, le logement, l'éducation et la santé. Les intervenants tentent de prendre en compte l'individu dans son intégralité en n'omettant pas d'y inclure les différents aspects de la vie d'une personne en société.

### Objectifs du groupe et finalités

Le travail de CGE est avant tout dirigé vers l'intégration de la personne en prenant pour acquis que celle-ci possède le potentiel nécessaire pour agir sur son développement personnel; autrement dit, il s'agit d'un travail d'empowerment se réalisant auprès des personnes inscrites aux différentes activités du groupe. Ce travail se concrétise par le biais d'interventions tenant compte de toutes les composantes faisant partie d'une transition en emploi, y compris la diversité culturelle. Dans les faits, il s'agit de rendre la clientèle apte à intégrer à long terme le marché du travail. Ce travail d'intégration se conçoit par le biais d'une approche globale de l'individu. Une approche signifiant que l'intervention se construit autour d'une réalité socioéconomique entière mettant en lumière et en parallèle plusieurs aspects de la vie de l'individu afin de mieux comprendre et interagir au sein d'une approche englobante cherchant ultimement l'intégration des individus.

### Implication des communautés culturelles et leviers de participation

À titre de levier de participation, le CGE n'est pas un endroit où il est possible de croire impliquer les immigrants puisque l'organisme en est un de services offerts aux personnes sans emploi. Il ne s'agit pas d'un lieu d'implication personnelle, d'un groupe de pression ou voulant représenter une réalité, une communauté, mais d'un centre de services par où certaines personnes doivent transiter afin de s'insérer au monde du travail. Le CGE est un centre de formation et un agent de liaison entre les personnes cherchant du travail et des employeurs. En fait, le CGE offre un coffre à outils permettant aux individus de s'intégrer sans toutefois y favoriser certaines formes de participation collective. L'intervention se centre autour d'une première intégration de l'individu qu'est celle de son intégration économique par le biais d'un emploi.

---

<sup>26</sup> Ouvrage cité sur le site Internet de CGE comme étant le principal outil de formation à la recherche d'emploi, Bolles et Richard Nelson (2005).

### Les communautés culturelles

Le CGE est un groupe de services dont l'axe de travail est l'intégration en emploi au sein d'une approche globale. Le travail de ce groupe ne se réalise pas en fonction d'une appartenance ethnique, mais vise à intégrer les personnes habitant le quartier Parc-Extension. De par la localisation géographique, le CGE travaille principalement auprès des communautés culturelles composant 62 % de la population du quartier. En ce sens, le travail que réalise le CGE doit se construire à partir d'une population multiethnique.

Lors de notre visite, il nous a semblé que le personnel du centre représentait la réalité culturelle du quartier. Toutefois, ce groupe ne cherche pas à développer la citoyenneté active des gens, mais travaille sur l'intégration socioéconomique de la personne au sein d'une approche globale. À partir de cette approche, il est possible de croire que les personnes s'intégrant à la société par le biais du travail deviendront des citoyens actifs et impliqués dans la construction du nous collectif.

### Perception de la participation des communautés culturelles

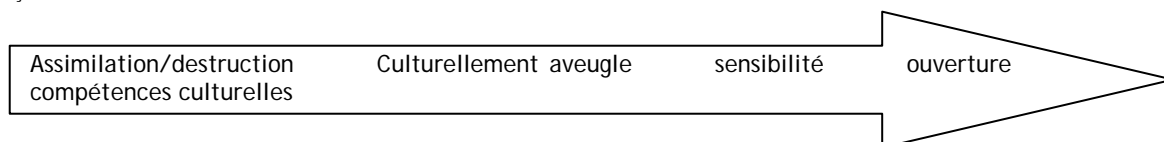
Lors de notre rencontre avec la directrice de l'organisme, il nous a été possible de comprendre qu'une multitude d'organismes sont très loin du travail d'intégration.

Au CGE, l'intervention est centrée autour d'une pleine intégration de la personne dans le cadre d'une approche globale autour de la personne, cherchant à construire des liens sociaux significatifs dans le cadre :

- De l'emploi;
- Du logement;
- En éducation;
- Et en santé.

Le travail de cet organisme se centre autour de « connexions sociales » de qualité : construction d'un réseau social fort afin de favoriser la pleine intégration des personnes.

Selon la directrice, une échelle d'intervention culturelle peut se lire à travers un continuum qu'elle schématise de cette façon :



Elle note qu'au sein du quartier Parc-Extension, certains organismes travaillent de façon aveugle, d'autres sont sensibilisés, mais aucun ne peut prétendre avoir développé une certaine compétence culturelle, puisqu'à sa connaissance, aucun organisme n'est « culturellement compétent », une compétence culturelle représentant le développement de compréhension, connaissances et aptitudes à travailler avec des personnes, des groupes de cultures différentes<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Voir le rapport sommaire du Conseil canadien du développement social (CCDS) à l'adresse suivante : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/1997/dpsi/dpsi.htm>.

L'organisme travaille au développement des compétences culturelles par la formation, une formation s'inscrivant au cœur du concept d'accommodement raisonnable se bâtissant par le biais de ponts entre les différentes communautés partageant un territoire et cherchant à construire ensemble un « nous collectif et inclusif ».

Tableau récapitulatif 1 : Une démarche centrée sur l'individu

| Projet                            | Objectifs  | Finalités  | Activités  |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Centre Génération<br>Emploi (CGE) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration en emploi;</li> <li>▪ Empowerment de la personne ou mise à profit des capacités de la personne pour qu'elle prenne sa place dans le milieu du travail.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration en emploi.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention personnalisée dans le cadre d'une approche globale;</li> <li>▪ Activité centrée autour de l'individu.</li> </ul> |

Source : Enquête sur le terrain.

## L'expérience du Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV)

### Historique

#### Description du milieu

La population de Villeray a connu deux principaux mouvements migratoires depuis les années 1970. Le premier déplacement a concerné un exode important de personnes (pas moins de 25 000 personnes entre 1971 et 1996), laissant derrière elles une population plutôt âgée (15 % de celle-ci est âgée de 65 ans et plus). Le second mouvement est une impulsion venue d'immigrants qui se sont installés dans la zone, créant par ce fait une grande diversité culturelle à Villeray. Au premier groupe d'immigrants arrivés d'Italie, du Vietnam, du Portugal, d'Haïti et de France (qui ont connu deux mouvements), se sont ajoutés depuis 2001, d'autres originaires de l'Algérie, du Maroc, du Sri Lanka, de la Roumanie et de la Chine. La population est aujourd'hui composée à 28 % d'immigrants (contre 27 % dans Montréal-Centre).

Les caractéristiques de la population - familles monoparentales, faiblesse des revenus des ménages - laissent voir une précarité qui interpelle à la fois les autorités et les populations en termes de besoins sociaux parfois primaires. En fait, 44 % de celle-ci vit sous le seuil de faible revenu contre 35 % pour Montréal-Centre<sup>28</sup>.

#### Constitution et évolution de l'organisation

Le CCSV a été ainsi créé dans une synergie entre les organismes communautaires, les paroisses et le CLSC, Solidarité Villeray qui est une dynamique d'entraide et de prise en charge des populations défavorisées, d'offre de services d'accueil, d'écoute et de dépannage et de promotion de la justice sociale. Parallèlement, le CSLC va s'allier avec la Ville de Montréal à travers son service de sports, des loisirs et du développement communautaire et le département de santé communautaire pour mettre en place Villeray Quartier en santé. Ces deux structures vont s'affiner et donner une nouvelle reconfiguration dans la prise en charge des problèmes du quartier à un double niveau. D'abord, Solidarité Villeray va être rebaptisée Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV) et regroupera essentiellement des organismes communautaires. Ensuite, un comité de développement local (CLD) verra le jour

<sup>28</sup> Données du recensement 1996.

sous l'initiative du conseil communautaire et Villeray Quartier en santé. Le développement social et la lutte contre la pauvreté sont ainsi pris en charge par deux structures qui se complètent en bout de ligne, non seulement dans l'action sur le terrain, mais aussi dans la coordination de celle-ci. En effet, le CLD sert de passerelle pour arrimer les actions locales communautaires aux acteurs institutionnels politiques et privés.

#### Mission et objectifs

Le CCSV inscrit essentiellement son action dans l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des habitants du quartier au travers d'actions de développement portées par des organisations communautaires et destinées aux populations. Aussi, des actions de sensibilisation et de revendication sont menées à l'endroit des structures gouvernementales.

#### Structuration de l'organisme

##### Le mode de fonctionnement

Avec un coordonnateur et son adjoint à sa tête, le CCSV est constitué de différentes instances de gestion : l'assemblée générale, qui est l'instance suprême, le conseil d'administration, fort de 14 membres, de même que le comité exécutif constitué de 8 membres. Ces organes de gestion se réunissent au moins dix fois par année. Aussi, différents autres comités sont mis en place pour la prise en charge de problématiques pertinentes que sont le développement local, la santé mentale, l'intégration des communautés ethniques, la pauvreté, la question des femmes et finalement pour la gestion des ressources collectives. Parmi ceux-ci, le comité de développement local constitue à n'en douter l'élément charnière du fait d'abord qu'il suscite une forte participation du milieu et ensuite il fédère les organisations communautaires et les partenaires institutionnels.

##### Le personnel et les membres

Le personnel est essentiellement constitué d'un coordonnateur et de son adjoint à la gestion. Le membership est constitué de l'ensemble des organisations communautaires oeuvrant dans le quartier. Dans sa démarche, Solidarité Ahuntsic cherche aussi à consolider, promouvoir et développer le mouvement communautaire dans le quartier Villeray.

##### Le partenariat

Le CCVS est composé de différentes organisations communautaires de l'immigration et des communautés culturelles au niveau local et institutionnel. Des structures comme le CLSC, la CDEC, le Ministère, constituent des partenaires traditionnels. Le conseil reçoit une subvention annuelle dans le cadre du programme tripartite de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

#### Mode d'intervention et activités

##### Une approche par table

À la différence de Solidarité Ahuntsic, le Conseil communautaire Solidarité Villeray (CCSV) est constitué, comme son nom l'indique, essentiellement d'organisations communautaires. L'intervention se fait ainsi à travers des tables sectorielles qui prennent en charge les différentes préoccupations du quartier. Ces organisations s'imbriquent, interagissent et se complètent dans le but de mener des actions efficaces de développement du quartier.

### Activités menées

L'intervention du conseil s'inscrit principalement à trois niveaux :

a) **L'investissement dans le logement social**

Le CCSV intervient dans le secteur du logement en amont et en aval du programme : en amont, il fait un travail de sensibilisation auprès des élus et des autorités sur la nécessité d'investir dans le logement social et pour la construction d'unités d'HLM, seule formule adaptée aux revenus des ménages à très faible revenu du quartier. Il participe aussi, à la table de concertation sur le logement, à la réception, l'analyse et la proposition de projets de coopératives d'habitation avec d'autres partenaires. En aval, le CCSV contribue au processus de sélection des coopérants en diffusant l'information sur la disponibilité des logements.

b) **L'entraide alimentaire**

L'une des particularités de Villeray est l'existence d'une table en alimentation. La mise sur pied de la Maison de quartier Villeray a impulsé la réflexion entre la table et le CCSV qui ont fini par développer une vision commune des enjeux et des interventions pour l'éducation populaire et la sécurité alimentaire. La recherche de mécanismes d'entraide, dont le but est de consolider les ressources communautaires alimentaires, a mené à différentes actions parmi lesquelles on retrouve la mise en place d'un système de gestion d'un camion collectif, la création de groupes d'achat ainsi que l'installation d'un magasin-partage. Ce dernier, qui se tient à chaque période des fêtes de fin d'année, permet aux familles de faire leur épicerie à moindre coût. Mais au-delà des aspects financiers et du folklore, il constitue des moments de communion et de solidarité qui se traduisent par le bénévolat des populations et la générosité des donateurs.

c) **La vie de quartier**

Le CCSV s'implique aussi dans la vie du quartier à travers des activités d'animation et d'information sur des questions qui interpellent les populations, dont la pauvreté, la question des femmes ainsi que la santé mentale. Ces problématiques sont prises en charge à travers des comités dont le rôle est de mener la réflexion et des actions efficaces.

La question de la santé mentale des populations occupe une place importante dans les activités de vie de quartier du fait du chômage de longue durée, de l'isolement et du vieillissement des populations. Cette problématique particulière est prise en charge par le Groupe d'action en santé mentale dans le quartier Villeray (GASM) qui s'est appuyé sur le projet "*là je m'en mêle*" pour la sensibilisation ainsi que la mobilisation des populations affectées.

Ici, la démarche est tout autre. Ce n'est pas tant les communautés culturelles qui sont visées ou des problèmes d'intégration; les problématiques qui interpellent CCSV semblent être caractéristiques de la qualité de vie des populations et l'intervention se fait en termes de services offerts.

### Mécanisme de représentation et de participation des communautés culturelles

#### Les canaux d'information

Le Conseil étant un dispositif d'organisations structurées, l'information y est véhiculée de façon officielle. Il a ainsi été mis sur pied un comité « communication » pour favoriser une meilleure circulation de celle-ci entre les différents intervenants du quartier. Aussi, c'est dans ce sens qu'a été créé un babillard dans le journal communautaire le Monde, en plus de produire un répertoire de ressources du quartier.



### Leviers de participation

Le conseil communautaire travaille pour faire du centre d'action communautaire de Villeray un lieu de convergence des organisations et de l'action communautaire. Le CCSV obtient de la Ville de Montréal le mandat de gérer pour cinq ans le bâtiment qu'il lui loue. Son objectif est de fournir des locaux et des services à prix abordable aux organismes communautaires et de créer un pôle d'attraction afin de stimuler et d'appuyer le développement communautaire. En dehors de l'accessibilité à un espace de concertation permettant aux populations de se regrouper et de coordonner leurs actions ou activités, les autres leviers de participations sont constitués du bénévolat.

### Le processus de participation

Il s'avère difficile d'appréhender la participation des CC dans les activités du CCSV qui, dans son approche, ne semble pas se préoccuper d'une implication des CC; non pas parce qu'il les exclut d'office, mais simplement du fait, selon un des responsables, « de la configuration de l'espace physique et des formes d'auto-organisation qu'elles présentent ». En effet, une attention portée sur les caractéristiques de la population de Villeray montre quelques particularités dans la participation des communautés culturelles. Aussi, l'organisation ou la non-organisation des CC à Villeray, participe d'une autre vision de l'implication des CC.

L'espace physique de Villeray est marqué principalement par quatre communautés qui se déploient différemment sur le quartier : les Italiens, les Haïtiens, les Portugais et les Maghrébins. Cette configuration laisse voir des niveaux d'organisation différents. La communauté italienne, la plus vieille d'entre elles, est au faite de son organisation et dispose de structures performantes de prise en charge des questions qui interpellent ses membres. Aussi, les Haïtiens constituent l'autre communauté culturelle qui se manifeste dans l'espace public. La communauté haïtienne se déploie de plus en plus dans la prise en charge de problèmes qui ne sont pas spécifiques à sa communauté. En effet, en mettant en place à Villeray le Centre d'écoute pour femmes en difficulté (CEFEDI), les intervenants ont voulu apporter une réponse à un besoin que partageaient des femmes d'ethnies et d'origines différentes. Cependant, il s'est posé un problème de procédure voulant que toute initiative nouvelle soit inscrite dans le conseil communautaire. Cela se comprend si l'on s'arrête sur la volonté de coordonner les actions qui se mènent dans un espace donné pour plus d'efficacité, d'autant plus qu'une organisation avait déjà en charge la question de la femme dans le quartier. Sauf que dans la démarche, l'organisation CEFEDI adopte une nouvelle approche. En effet, en prenant cette initiative, les intervenants ont voulu proposer une nouvelle façon de faire, privilégiant la réconciliation. La question de la pertinence d'une telle action s'apprécie à notre niveau, non pas du point de vue des résultats qu'elle peut avoir (bien que l'engouement des populations puisse en attester), mais dans le processus qui part de la naissance du besoin à la mise en place de ce mécanisme. Processus qui peut être révélateur d'une volonté de participation des CC en décloisonnant leurs actions sur l'espace public.

À la suite des Italiens, qui eux s'impliquent à la fois au niveau local et sectoriel, l'originalité des Haïtiens semble se trouver dans le caractère innovateur d'une action qui sort du cadre connu de la Maison d'Haïti. Aussi la volonté d'auto-prise en charge nous semble forte au point que les intervenants se soient autofinancés pendant un certain temps.

La communauté portugaise, de son côté, bien qu'organisée, concentre son action au niveau de sa paroisse; elle fonctionne ainsi en vase clos.

Cependant, la question de l'intégration des communautés culturelles, bien qu'occultée dans la démarche du CCSV, est prise en charge par le Regroupement pour le développement de Villeray (RDV) qui est une structure du conseil et dont Solidarité Villeray est l'organisme fiduciaire. En effet, en plus d'assurer et de soutenir l'engagement des organismes communautaires, culturels, économiques et de loisir, le RDV identifie des stratégies concertées, en collaboration avec les organismes issus des communautés culturelles, afin d'intervenir sur les problématiques d'intégration locales. Son intervention se situe principalement à deux niveaux. Il offre des formations aux groupes communautaires du quartier en matière d'intégration des personnes issues de l'immigration. Dans une perspective plus large, le RDV participe à outiller les différentes ressources communautaires à mieux impliquer des personnes issues de l'immigration à leurs activités.

Tableau récapitulatif 2 : Des démarches complémentaires

| O.C  | Objectifs   | Finalités   | Activités   |
|------|---|---|---|
| CCVS | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter une forte participation du milieu;</li> <li>▪ Fédérer les organisations communautaires et les partenaires institutionnels;</li> <li>▪ Consolider les ressources communautaires alimentaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution de problèmes par des campagnes de promotion.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibilisation auprès des élus et des autorités sur la nécessité d'investir dans le logement social;</li> <li>▪ Réception analyse et proposition de projets de coopératives d'habitation avec d'autres partenaires;</li> <li>▪ Mise en place d'un système de gestion d'un camion collectif;</li> <li>▪ Création de groupes d'achat;</li> <li>▪ Installation d'un magasin-partage;</li> <li>▪ Animation et information sur les questions de la pauvreté, des femmes et de la santé mentale.</li> </ul> |
| RDV  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les problématiques d'intégration locales.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution de problèmes par la création de ressources.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation des groupes communautaires du quartier en matière d'intégration des personnes issues de l'immigration;</li> <li>▪ Outiller les différentes ressources communautaires à mieux impliquer des personnes issues de l'immigration à leurs activités.</li> </ul>   |

Source : Enquête sur le terrain.

## L'expérience du CRIC

### Historique

#### Description du milieu

Le CRIC est un organisme se situant le quartier Centre-Sud. Un quartier où une récente vague d'immigration représentant 14 %<sup>29</sup> de la population est en voie de transformer le milieu de vie. Ce quartier en est un où le français est parlé par 77 % des gens, où la population est composée de 16 % de minorités visibles, où les familles monoparentales représentent 49 % de la population par rapport à 32 % pour Montréal-Centre et, fait important, 58 % des ménages sont à faible revenu comparativement à 35 % pour Montréal-Centre. Ajoutons à ces données que l'espérance de vie dans ce quartier est inférieure de sept ans à celle de Montréal-Centre (71 versus 78 ans).

Ces quelques données font largement ressortir le vieillissement d'un quartier fondateur de la ville de Montréal ayant subi une forte détérioration de ses conditions de développement à partir des années 1950. En fait, c'est à partir de l'exode des principales industries ayant permis la construction économique de ce quartier que celui-ci se dégradera en même temps qu'il subira les assauts répétés de la modernisation de la Métropole. Des assauts par l'élargissement du boulevard Dorchester (maintenant René-Lévesque), la construction de la tour de Radio-Canada et de l'autoroute Ville-Marie, d'où la démolition de 778 logements, 12 épiceries, 13 restaurants, 8 garages, 4 imprimeries et 20 usines. (Bujold et Vermette, 2001)

Ce quartier du centre-ville profite à la fois de sa proximité du centre-ville pour sa vie nocturne, ses festivals et la nouvelle économie des arts et de la culture, mais est aussi un lieu où se voit la faim, la misère et la pauvreté. C'est un quartier en pleine transformation physique, économique et culturelle où un ensemble de résidents et d'organismes du milieu sont rassemblés autour de projets mobilisateurs cherchant l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents.

En somme, le quartier Centre-Sud est un espace d'intervention prioritaire par les autorités municipales à cause de son fort niveau de dégradation du patrimoine bâti, d'une forte concentration de la pauvreté et de la misère humaine. Par contre, ce quartier se régénère autour d'un ensemble de groupes impliqués dans le développement d'une meilleure qualité de vie de ses résidents.

#### Constitution et évolution du CRIC

Le CRIC, *Concertation en Relations Inter-Culturelles*, est né en 1999 de la concertation entre différents organismes et certaines institutions du quartier dans le cadre d'un conflit entre Québécois de souche et certaines ethnies nouvellement arrivées dans le quartier. Cette situation est principalement attribuable à l'entrée massive d'immigrants des années 1990, combinée à une modification des règles d'attribution à des loyers à prix modique de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). C'est en 2001 que l'organisme a été incorporé sous l'appellation de *Table de concertation en Relations Inter-Culturelles* (TCRIC). En 2003, le TCRIC a fait appel à

---

<sup>29</sup> Les quelques données statistiques proviennent de : Bujold, Renald et Vermette, François, (2001), « Alerte Centre-Sud. Développement des communautés locales. Portrait de concertation de quartier à Montréal », Direction de la santé publique, Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, Internet.

l'Institut interculturel de Montréal (IIM) dans le but de faire ressortir le rôle que devait jouer l'organisme dans le développement du milieu. « Cette démarche a eu comme résultat de redéfinir la mission, les orientations et les actions à entreprendre et également le changement de dénomination sociale de l'organisme, passant ainsi de la TCRIC au CRIC : Carrefour de Ressources en Interculturel; cette appellation devenait beaucoup plus représentative du travail accompli par le CRIC » (CRIC, 2005 : 2). Par le biais de ce changement de dénomination et par la détermination d'une orientation claire de l'organisme, le CRIC a pu ainsi préciser ses grands axes de développement pour les prochaines années par le biais d'un énoncé de mission se lisant comme suit : « Le Carrefour de Ressources en Interculturel (CRIC) est un organisme autonome qui rassemble et développe des ressources dans le domaine interculturel, avec et pour les organismes, résidents et résidentes du quartier Centre-Sud, afin de favoriser le rapprochement et les relations interculturelles entre tous les citoyens du quartier. » (Ibidem)

À la base de cette concertation, il ne semblait pas y avoir d'opportunité monétaire, en ce sens que cette table ne s'est pas constituée à la suite de disposition financière spécifique, mais bien à la suite d'une situation nécessitant une mise en commun d'actions et de ressources permettant d'intervenir sur une question épineuse : les mésententes entre différents groupes d'individus occupant le même territoire.

#### Mission et objectifs du CRIC

Comme nous l'avons précédemment mentionné, le CRIC avait la forme d'une table de concertation regroupant divers organismes du quartier ayant pris forme à la suite de tensions entre Québécois de souche et certains groupes de nouveaux immigrants. C'est à ce moment que s'est constituée la Table de concertation en relations interculturelles (TCRIC) qui s'est employée à trouver des pistes de solutions aux difficultés de cohabitation entre les différents groupes occupant le territoire<sup>30</sup>. C'est après un temps de réflexion que des intervenants ont été engagés afin de mener des actions visant la diminution des tensions dans une approche d'éducation et de sensibilisation à la différence. Le travail de cet organisme est principalement orienté vers la sensibilisation afin de favoriser le rapprochement entre les diverses communautés culturelles du territoire Sainte-Marie.

Comme nous en avons déjà fait mention, le principal objectif du CRIC s'oriente vers la construction d'échanges d'égal à égal entre les citoyens de souche et les immigrants du quartier. Pour ce faire, le CRIC travaille à la formation d'agents multiplicateurs et d'intervenants assumant le leadership de projets en lien avec des questions interculturelles du quartier. Les agents multiplicateurs semblent être une façon de multiplier la sensibilisation auprès d'autres intervenants du milieu. Ces agents sont les premières personnes sensibilisées à la réalité ethnoculturelle et aptes à transmettre le message d'ouverture face à la différence.

Quant aux citoyens, ils sont appelés à participer à des ateliers de sensibilisation et d'éducation interculturelle et incités à réaliser des actions favorisant le rapprochement interculturel. Selon notre compréhension, les citoyens les plus enclins à organiser des activités sont aidés et orientés par des intervenants devenus agents multiplicateurs. Ces citoyens, qui sont sensibilisés, informés et éduqués, deviennent eux-mêmes des agents multiplicateurs auprès d'autres concitoyens du quartier.

---

<sup>30</sup> Voir le site Internet : [www.cric.cam.org](http://www.cric.cam.org).

## Structuration de l'organisme

### Le mode de fonctionnement

L'ensemble du travail que réalise le CRIC s'articule autour des quatre volets dont nous avons précédemment fait mention et dont nous décrirons les principales actions à la section suivante, c'est-à-dire la réflexion, l'éducation, la référence et le soutien. L'ensemble du travail qu'a réalisé le groupe en 2004-2005 s'inscrit dans le projet Laissez-passer pour la diversité. Le CRIC tient annuellement 15 réunions du conseil d'administration (CA).

Afin de travailler à l'atteinte de l'objectif ultime « que l'échange entre les citoyens immigrants et les citoyens « de souche », soit d'égal à égal » (CRIC, 2003 : 3), le CRIC a adopté le schéma interculturel de l'IIM. C'est-à-dire que l'organisme travaille dans une approche où tout le monde doit reconnaître le savoir, le « savoir-être » et le savoir-faire de chacun. C'est à partir d'un mode d'intervention en quatre volets : a) réflexion; b) éducation; c) référence et documentation; d) ainsi que le soutien à des projets et des activités s'articulant au sein d'un ensemble d'animations cherchant à échanger tout en se faisant connaître et reconnaître de l'autre.

### Le personnel et les membres

L'ensemble des activités de cet organisme se réalise par une équipe de deux employés rémunérés, dont une coordonnatrice et une organisatrice communautaire. À ces deux personnes se greffe une équipe de quatre individus : un représentant du Projet TRIP ; une représentante de l'Office municipal d'habitation de Montréal ; une représentante de Tandem Montréal Ville-Marie ; et une citoyenne du quartier<sup>31</sup>.

Notons que le CRIC est un organisme particulier en ce sens, qu'à sa naissance, il constituait une table de concertation tandis qu'il est maintenant devenu un organisme incorporé. Son historique fait que ses membres sont principalement d'autres organismes<sup>32</sup>. Étant donné que le quartier Sainte-Marie est confronté depuis peu de temps à la réalité multiculturelle, le fait que les membres soient principalement d'autres groupes fait clairement ressortir qu'il y a une recherche de sens à cette nouvelle réalité confrontant les organismes mêmes du quartier. C'est-à-dire que la nouvelle réalité du multiculturalisme devra en tout premier lieu traverser et imprégner les organismes locaux afin que ceux-ci soient en mesure de comprendre pour ensuite intervenir dans le milieu. C'est pourquoi cette première phase de sensibilisation demeure importante dans la construction d'une intervention sensible à la reconnaissance de la différence.

Le CRIC est composé de 20 membres dont deux personnes y sont à titre de citoyennes. Parmi les autres membres, quatre de ceux-ci sont des organismes publics : Éco-quartier, CLSC des Faubourgs, le projet « habiter la mixité » de l'OMHM. En fait, il s'agit de deux organismes publics : CLSC et OMHM. Quant aux autres membres, se sont des organismes communautaires du quartier où on y retrouve une représentation de plusieurs secteurs d'activité. Ce faisant, la nouvelle réalité multiculturelle risque d'être prise en considération dans plusieurs champs d'intervention de problèmes sociaux.

---

<sup>31</sup> Voir le site Internet : [www.cric.cam.org](http://www.cric.cam.org).

<sup>32</sup> Il est possible de consulter la liste des membres sur le site du groupe : [www.cric.cam.org](http://www.cric.cam.org).

## Le partenariat

L'organisme a recours à plusieurs sources de financement. Il est subventionné par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dans le cadre du programme *Quartiers sensibles*, par Centraide du Grand Montréal par le biais du projet *Accessibilité*, par le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Il tire profit de quelques contrats de la Ville de Montréal et est finalement soutenu par Patrimoine Canada dans le cadre du programme multiculturalisme. (Ibidem)

## Les différentes activités de l'organisme

### Mode d'intervention et activités

L'ensemble du travail que réalise le CRIC se centre principalement autour du projet *Laissez-passer pour la diversité* en se structurant autour de la sensibilisation, de l'éducation et de l'information face à la réalité ethnoculturelle. Il s'agit surtout de transmettre le message que la vie de quartier est possible dans la mesure où la différence n'est plus un élément de discorde, mais un élément construisant une réalité commune. Le premier travail devant être réalisé est celui de sensibiliser, informer et éduquer les groupes communautaires travaillant principalement auprès des clientèles répondant aux besoins de base de la population. En ce sens, il est nécessaire de voir se développer un travail en partenariat au sein des différents organismes du quartier oeuvrant dans un sens d'ouverture à la nouvelle réalité ethnoculturelle. Il est important de mentionner qu'un effort particulier est porté à la stimulation de la participation des différentes communautés ethniques du quartier.

### Les activités au CRIC

Les activités du CRIC se centrent autour de quatre grands axes.

#### a) Le volet réflexion

Le premier volet portant sur la réflexion a pour but de « *favoriser l'échange autour des enjeux qui sont nés de la diversité ethnoculturelle du quartier et de sa progression continue* » (CRIC, 2005 : 7). Le volet réflexion vise donc à comprendre comment se reflète la diversité ethnoculturelle dans les ressources communautaires et institutionnelles du quartier. Ce volet cherche à soutenir les ressources et les citoyens dans leurs efforts d'adaptation dans le cadre des limites organisationnelles existantes. Dans ce cadre, le CRIC a réalisé quelques rencontres de réflexion avec les coordonnateurs, les directeurs et des équipes de travail de huit groupes ciblés dans le but d'identifier les besoins face à cette nouvelle réalité ethnoculturelle. Selon le CRIC, une meilleure connaissance des besoins permettra d'offrir des références, de la documentation, des ateliers et une animation répondant le plus possible aux attentes des groupes et des citoyens. Ces rencontres permettent de faire connaître les communautés culturelles habitant le quartier, tout en identifiant certaines problématiques particulières et de travailler autour de pistes de solutions. Ces rencontres furent aussi une occasion d'échanges entre les groupes afin de mieux se connaître et dans le but de travailler de façon complémentaire.

Voici les objectifs ressortant de ces rencontres (CRIC, 2005) :

- Être mieux formé comme intervenant en contexte multiculturel;
- Mieux connaître les citoyens issus des communautés culturelles du quartier;
- Adapter les services en fonction de nouvelle réalité;
- Travailler auprès des membres et du personnel afin d'améliorer l'accueil;
- Sensibiliser afin de minimiser les préjugés et mieux intervenir lors des conflits à caractère ethnique;

- Fidéliser les participants issus des communautés ethnoculturelles;
- Partager les expériences avec d'autres groupes ciblés par le projet.

Au sein de ce même volet réflexif, le CRIC a réalisé une rencontre de groupe (focus-group) avec des personnes issues de l'immigration dans le but était de connaître leur perception du quartier. Il ressort de cette rencontre que la fréquentation des ressources communautaires et institutionnelles n'est pas nécessaire par le fait qu'ils en sont, en tout premier lieu, à combler leurs besoins de base. Selon eux, le réseau primaire (famille et proches) est suffisamment supportant, si tel n'est pas le cas, ils iront davantage vers les ressources institutionnelles que communautaires. Il semble y avoir un malaise, une difficulté de rapprochement entre les immigrants et les Québécois de souche : chacun attendant que l'autre fasse le premier pas. Dans ce même sens, ils n'aiment pas être étiquetés, stigmatisés. Par contre, ils aimeraient connaître l'histoire du Québec, ses structures et son fonctionnement social. Ils apprécieraient avoir accès à des cours de français suffisamment avancés pour qu'ils puissent travailler en français.

En somme, le volet réflexion en est un donnant une occasion de prendre connaissance et de partager des visions différentes d'une même réalité socioéconomique.

#### b) Le volet éducation

L'objectif général de ce volet est d'« amener les intervenants des ressources et les citoyens du quartier à composer le plus aisément possible avec la diversité culturelle » (CRIC, 2005 : 9). Au sein de ce volet, une rencontre a eu lieu avec une quinzaine d'intervenants de groupes ciblés par le projet *Laissez-passer pour la diversité* afin de présenter une analyse du profil des citoyens du quartier : celui de la société d'accueil et le profil des immigrants du quartier.

Cette rencontre, principalement axée sur la présentation de cas vécus, a démontré que les intervenants avaient besoin d'être sensibilisés et formés pour être à l'aise dans leurs interventions en contexte multiculturel. Il ressort de cette rencontre que les intervenants doivent établir un lien de confiance solide avec les immigrants venant les consulter. En réalité, il s'avère plus important d'établir un contact intègre auprès de quelques personnes immigrantes que de tenter de rejoindre un groupe d'individus pour qui ce contact ne sera pas significatif.

L'ensemble du volet éducation a permis de mettre en place de nombreuses activités au sein des organismes du quartier afin que ceux-ci travaillent dans un cadre ethnoculturel. Des organismes, comme la maison des jeunes le Quinkabuzz, ont réussi à recruter des jeunes de communautés culturelles habitant le quartier. Cette maison des jeunes était auparavant « occupée » que par des jeunes Québécois de souche. Par le biais de multiples interventions, plusieurs groupes ont réussi à intégrer l'aspect multiculturel à leur travail.

#### c) Le volet soutien de projets et d'activités

Dans le cadre de ce volet, l'objectif général est de *soutenir les initiatives des ressources dans leurs projets spéciaux visant le rapprochement interculturel ou le dynamisme multiethnique du quartier* » (CRIC, 2005 : 12). Dans le cadre de ce projet, trois ateliers thématiques ont été réalisés. Le but de ceux-ci était de faire connaître les groupes ciblés par le projet *Laissez-passer pour la diversité* aux citoyens issus de l'immigration; réaliser des activités favorisant la participation de citoyens de différentes cultures autour de préoccupations communes; expérimenter un partenariat dans l'action et expérimenter des stratégies de mobilisation afin de mieux rejoindre les personnes des communautés culturelles habitant le quartier. (CRIC, 2005)

Les trois ateliers portaient sur des sujets de préoccupation commune aux résidents du quartier : *Logement social ou comment se loger à petit prix; Pas d'argent, pas de pouvoir d'achat? Pas si vrai quand on sait; et Se déplacer en toute sécurité dans la rue*. L'ensemble de ces ateliers a su déplacer des citoyens immigrants, soit 15 personnes sur un total de 50 participants (30 %).

Sommairement, l'aspect sensibilisation a réussi à faire déplacer des personnes de différentes communautés ethnoculturelles par le biais d'ateliers portant sur des sujets partagés par l'ensemble des citoyens du quartier.

d) Le volet référence et documentation

L'objectif de ce volet est de « *répondre aux demandes des ressources par l'information, la documentation et la référence* » (CRIC, 2005 : 13). Dans le cadre de ce volet, un important travail a été réalisé par le biais du *Guide d'intervention interculturelle*. Ce guide est le fruit du travail des groupes ciblés par le projet *Laissez-passer pour la diversité* et se présente comme un outil apprécié par les intervenants. Cet outil servira d'agent multiplicateur vers les autres organismes du quartier par sa transmission vers d'autres ressources dont le changement de population change la façon de faire et d'intervenir.

Au sein de son fonctionnement, le CRIC travaille à titre de consultant et de leader auprès d'autres organismes du quartier. Ces membres sont principalement des organismes du milieu<sup>33</sup> qui travaillent de pair avec la coordonnatrice et l'organisatrice communautaire.

Tableau récapitulatif 3 : Une démarche axée sur les intervenants

| Projet | Objectifs   | Finalités   | Activités   |
|--------|---|---|---|
| CRIC   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la réflexion, l'éducation, être un centre de référence et de documentation afin d'outiller les intervenants des organismes communautaires du milieu;</li> <li>▪ Sensibiliser, par le biais d'activités publiques, les citoyens du quartier à la nouvelle réalité ethnoculturelle.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'apprentissage de nouvelles façons d'intervenir dans un contexte ethnoculturel;</li> <li>▪ Favoriser le maintien de la cohésion sociale;</li> <li>▪ Favoriser la mobilisation sociale.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un portrait de quartier;</li> <li>▪ Élaboration, avec des organismes du milieu, d'un programme d'intervention intitulée <i>Laissez-passer pour la diversité</i>;</li> <li>▪ Réalisation d'activités publiques visant la sensibilisation et le rapprochement des diverses communautés culturelles.</li> </ul> |

Source : Enquête sur le terrain.

Mécanisme de participation et canaux d'information

Le CRIC n'est pas appelé à recruter les citoyens, mais le recrutement se réalise par des groupes communautaires du quartier par le biais d'organisation d'activités cherchant à impliquer l'ensemble des citoyens. Le CRIC est en fait un organisme travaillant avant tout auprès des autres groupes du quartier, il n'est pas un groupe dédié aux citoyens, mais dédié aux groupes. À partir de ce constat, le CRIC travaille auprès d'intervenants d'autres groupes du quartier dans le cadre de projets communs visant un accroissement des connaissances, de la sensibilité et de l'information

<sup>33</sup> Voir en annexe la liste des membres publiés sur le site Internet du groupe : [www.cric.cam.org](http://www.cric.cam.org).



autour de la réalité ethnoculturelle. Un projet mobilisateur de groupe fera de même auprès des citoyens qui se sentiront interpellés par des activités visant le développement à la sensibilité ethnoculturelle.

### Les leviers de participation

Le levier de participation demeure principalement les activités organisées par les groupes du milieu inscrits dans le projet *Laissez-passer pour la diversité*. Le levier demeure les activités où les citoyens de toutes provenances sont appelés à participer. Ces activités, principalement les trois ateliers visant à mobiliser les gens autour de sujets de préoccupation communs à l'ensemble des citoyens, ont été la forme mobilisatrice des communautés culturelles.

## L'expérience d'Ahuntsic

### Historique

#### Description du milieu

En plus de participer à la stabilisation de la décroissance démographique du quartier, l'arrivée croissante d'immigrants contribue à une diversité culturelle qui n'a pas seulement des effets positifs.

La distribution géographique de la population dans le quartier Ahuntsic laisse voir des poches de pauvreté dans un environnement plutôt aisé. Elle est localisée particulièrement dans les zones d'installation des immigrants avec un fort taux de concentration à l'ouest de la rue Fleury où elle atteint 44 %. Au sud du quartier, la pauvreté se situe entre 32 % et 34 % et avoisine par endroits 36 %. Elle demeure aussi importante au nord avec des taux de 31 % à 32 %. À Ahuntsic, la pauvreté est caractérisée par la faiblesse ou l'absence de revenus des populations, le type de logement qu'elles occupent, en somme une qualité de vie inconvenante.

Aussi, les nouveaux immigrants développent très souvent un communautarisme (Taguieff, 2003)<sup>34</sup> qui nie toute connexion dans l'espace territorial, ce qui laisse voir plus une juxtaposition de cultures qui n'interagissent que très peu. Cette situation limite la dynamique participative des résidents. D'abord parce que le premier niveau d'intégration des immigrants se fait par l'activité économique. Ensuite, la référence au groupe communautaire qui est très élevée assure la prise en charge aux plans affectif et social.

L'immigration interpelle dès lors les intervenants à un double niveau : améliorer la qualité de vie et doter les résidents de capacités citoyennes. En fait, au-delà de l'acquisition de droits et de devoirs, la citoyenneté du résident n'est pleinement conquise que lorsqu'il participe de façon active à la réflexion et aux actions de développement.

Par contre, pour être efficace, l'approche de la lutte contre la pauvreté doit se faire de façon globale. La pauvreté qui se manifeste étant multidimensionnelle (emploi, logement, éducation, participation), il y a dès lors une nécessité de travailler en intersectorialité (Solidarité Ahuntsic, 2005) pour trouver des solutions dans une dynamique de développement social.

---

<sup>34</sup> Le communautarisme est défini comme « un projet sociopolitique visant à soumettre les membres d'un groupe défini aux normes supposées propres à ce groupe (communauté), bref à contrôler les opinions et les comportements de tous ceux qui appartiennent en principe à ladite « communauté ». Nous retenons ici « la Communauté comme collectivité sociale dotée d'une unité et d'une identité ».

### Constitution et évolution de l'organisation

L'organisation Solidarité Ahuntsic est née en 1999 de la fusion du Conseil communautaire et d'Ahuntsic Quartier en santé (AQS). Le Conseil communautaire d'Ahuntsic visait à « *regrouper en corporation les organismes communautaires d'Ahuntsic pour participer en commun à l'évolution sociale et communautaire du quartier.* »<sup>35</sup> En revanche, Ahuntsic Quartier en santé, issu du programme Vivre Montréal en santé, avait pour objectif principal la qualité de vie des résidents. Deux faits ont nécessité l'intégration de ces deux tables de concertation : d'abord, les approches étaient complémentaires avec les préoccupations d'AQS se situant au premier niveau d'intervention. Ensuite, les partenaires institutionnels et économiques étaient doublement interpellés.

### Mission et objectif

La table locale de concertation qui en est sortie « *est une table intersectorielle et multiréseaux qui a pour mission d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du quartier Ahuntsic. Solidarité Ahuntsic s'engage dans une démarche de développement social et communautaire en associant autour d'une même table citoyens, groupes communautaires, partenaires institutionnels et élus politiques, pour travailler à améliorer les conditions de vie sociales et économiques, l'action concertée et l'engagement des citoyens étant les stratégies de base.* » (Solidarité Ahuntsic, 2005 : 7)

### Structuration de l'organisme

#### Le mode de fonctionnement

L'architecture organisationnelle de Solidarité Ahuntsic est constituée d'une assemblée générale qui se réunit au moins 10 fois par année. En dehors de cette instance, il est mis en place des comités aviseurs, élus par une assemblée sectorielle ou de quartier et constitués de trois citoyens, deux personnes du monde des affaires, la CDEC, le CLSC, le commissaire scolaire et la conseillère municipale. Aussi, il y a des comités de citoyens qui portent les projets, des comités d'évaluation des activités menées et des comités ambassadeurs. Également, un comité des locataires du Centre communautaire d'Ahuntsic assure la gestion du local.

#### Le personnel et les membres

La table est composée de 106 membres dont 61 sont issus des groupes communautaires, 18 des institutions, 9 élus et 18 citoyens. Sur les 61 groupes communautaires, il n'y en a aucun issu des communautés culturelles. En dehors des instances de gestion, le personnel est constitué d'un coordinateur permanent, d'un responsable du Centre communautaire, d'un réceptionniste, d'un concierge et finalement d'un surveillant.

#### Le partenariat

Le partenariat se déploie sur plusieurs plans. Au plan institutionnel, Solidarité Ahuntsic est soutenue par des partenaires comme le CLSC et les représentants de la Ville de Montréal; en revanche, au niveau local, des élus, des gens d'affaires et autres citoyens contribuent à ses activités à travers des instances de concertation. En dehors de cette participation active, le financement de l'activité est une autre forme de partenariat entre structures. Solidarité Ahuntsic est soutenue par des subventions comme celle de Vivre Montréal en santé. Cependant, l'essentiel de son fonctionnement est assuré par les produits issus de la gestion du Centre communautaire.

---

<sup>35</sup> Présentation des tables de concertation par la Ville de Montréal sur le site de la Ville de Montréal : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/concertations/historiques/Ahuntsic/>.

## Mode d'intervention et activités

### Une approche par projet

Le projet porté par la table de concertation Solidarité Ahuntsic s'inscrit dans une démarche concertée de lutte contre la pauvreté. En effet, « On s'est rendu compte qu'il y avait des ressources dispersées qu'on pouvait aller chercher. Et c'est grâce à l'opportunisme d'un groupe d'hommes qui a été capable de s'organiser et d'aller chercher des fonds pour des zones d'intervention prioritaires comme Saint-Benoît d'où est partie l'action communautaire. Dans une approche donc communautaire, il a été mis en place un certain nombre d'objectifs pour agir sur les problèmes de qualité de vie, de pauvreté, les problématiques socio-urbaines, en somme agir sur le développement social de Saint-Benoît. ». <sup>36</sup>

Cette première démarche a permis très vite de passer de la lutte contre la pauvreté vers le développement social. Le glissement a été rendu possible grâce à l'intérêt que ce programme a suscité chez des personnes-ressources et des organismes et à leur implication, pas simplement pour la lutte contre la pauvreté, mais dans une vision plus globale de la problématique de l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier comme les HLM.

Ce maillage de ressources et d'objectifs a permis de ficeler un projet commun avec un programme d'activités qui devait être financé par Centraide. Le projet a ainsi fédéré des organismes communautaires (6) et des institutions telles que : Emploi-Québec, la Ville de Montréal, la CDEC, le CSLC, l'école de la Visitation, l'OMHLM.

Ainsi, dans une approche territoriale globale, le projet Ahuntsic se déploie à travers des « sous projets » ou activités qui prennent en charge des problèmes spécifiques auxquels les populations sont confrontées. La stratégie d'approche que le projet adopte « place le citoyen au cœur du processus de planification et d'intervention. » (Solidarité Ahuntsic, 2005 : 2) Cette volonté d'implication suit une démarche, qui à travers des leviers de participation, cherche à améliorer les conditions de vie et d'intégration des communautés culturelles par une approche directe. Ce qui fait, qu'en plus de mettre en place une structure d'accueil et de convergence des résidents à qui il est offert un certain nombre de services, les intervenants se déploient aussi sur le terrain à la rencontre des personnes plus réticentes. De façon spécifique, trois grands projets sont pilotés par Solidarité Ahuntsic et supervisés par la table de concertation.

### Activités menées

Les projets sont portés par des comités de citoyens qui sont des organisations souples de résidents qui mènent une action collective sur une problématique qui les interpelle. Ces actions sont ponctuelles et le comité citoyen fonctionne avec des comités aviseurs, sorte de conseils d'administration désignés. Seulement l'analyse des différents projets qui se sont inscrits à des moments et des endroits différents laisse voir des améliorations dans l'organisation et dans les formes d'implication des populations. De la même façon, l'intervention de la table change de nature et prend la forme davantage d'un partenariat que d'une supervision. En effet, en plus d'un local, la table détache un intervenant ou un groupe d'intervenants spécialistes de la problématique prise en charge par le comité pour l'animer. Avec Solidarité Saint-Simon, la démarche a relativement changé, impliquant davantage les intervenants dans un processus de coproduction, de co-élaboration des projets. (Bélanger, 2002)

---

<sup>36</sup> Interview réalisée avec le coordinateur de Solidarité Ahuntsic - Avril 2006.

Chacune des expériences garde une particularité dans le processus d'implication des résidents.

La Maison Fleury, qui est la première structure à être installée, offre, en plus des services, un cadre de sociabilité. La Maison de la Visite a capitalisé les lenteurs et réticences de la Maison Fleury dans l'implication des résidents. Elle s'est alors appuyée sur les parents d'élèves de l'école de la Visitation pour organiser un groupe de citoyens intéressés à travailler de façon communautaire pour le développement social du quartier. Solidarité Saint-Simon aborde une tout autre démarche. Elle est née d'une jonction entre un besoin exprimé par les populations à travers des hommes d'affaires ainsi que des parents d'élèves et la volonté d'agir dans ce quartier qui animait déjà la table, sans qu'elle ne sache véritablement par quel bout commencer. L'implication des résidents dans l'élaboration du projet à la base fait la particularité de cette démarche. L'organisation se démocratise davantage avec un CA élu.

La mise en place de comités citoyens peut contribuer à toucher plus de résidents même s'ils n'impliquent pas toujours les mêmes personnes sur des problématiques différentes. D'autres activités dépassent le cadre spécifique de projets. En effet, elles se situent à l'échelle du quartier et sont inscrites dans la durée. Le comité éducation, dont l'objectif est de développer les liens entre réseaux afin de lutter contre le décrochage scolaire et de soutenir l'éducation populaire, constitue ce qu'on peut appeler un projet permanent. Il regroupe le réseau scolaire du quartier (direction d'écoles du quartier, regroupement et les commissions scolaires) et les membres de la table. De la même façon, les activités pour le développement du logement social.

Tableau récapitulatif 4 : Trois projets, trois démarches différentes

| Projet                 | Objectifs   | Finalités  | Activités   |
|------------------------|---|--|---|
| Maison Fleury          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter à des regroupements de citoyens autour des problématiques du quartier;</li> <li>▪ Doter les populations de ressources;</li> <li>▪ Impliquer les populations dans des activités d'intégration sociale.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure coordination des interventions;</li> <li>▪ Harmonisation des pratiques d'interventions;</li> <li>▪ Amélioration de l'employabilité des femmes;</li> <li>▪ Accès à l'emploi et/ou à un stage.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Atelier de francisation;</li> <li>▪ Repas communautaires ;</li> <li>▪ Café--rencontres avec jumelage de personnes;</li> <li>▪ <i>Atelier de pré-employabilité</i>;</li> <li>▪ Des séances d'aide au devoir pour les élèves.</li> </ul> |
| Maison de la Visite    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider à la réussite scolaire des enfants.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de l'autonomie des parents dans le contrôle des réalisations.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séances d'aide aux devoirs.</li> </ul>   |
| Solidarité Saint-Simon | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter des appuis des CC pour la revitalisation du quartier ;</li> <li>▪ Laisser plus d'initiative aux CC.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une démarche concertée pour la revitalisation du quartier.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaboration -exécution et compte rendu.</li> </ul>   |

Source : Enquête sur le terrain.

## Mécanisme de représentation et de participation des communautés culturelles

### Les canaux d'information

Il y a deux types d'approche de la population : en dehors du « porte-à-porte », l'approche directe se fait principalement à travers trois structures : l'église, l'école et les structures d'accueil (ou maisons) mises en place par les différents projets. Il y a ainsi deux approches directes. Elles se déploient à travers des services et/ou des consultations visant à faciliter l'intégration des populations immigrantes. C'est ainsi que les femmes peuvent être touchées dans le cadre des ateliers de préemployabilité. Aussi, les parents qui accompagnent leurs enfants pour l'aide aux devoirs, de même que tout résident qui fréquente les « maisons », peuvent accéder directement à l'information. L'approche indirecte se fait exclusivement à travers l'école où des informations destinées aux parents peuvent être transmises aux élèves. La table déploie peu de procédés passifs comme les communiqués ou annonces.

### Levier de participation

Les principaux leviers de participation se situent à trois niveaux différents à Solidarité Ahuntsic : il y a d'abord un déploiement d'espaces de réflexion interculturelle avec la mise en place des « maisons ». Ensuite, l'accès à ces espaces s'améliore à travers des offres de services pertinents qui rencontrent les besoins des familles immigrantes. Enfin, les intervenants cherchent à accroître leurs compétences culturelles par le biais de la formation et de la sensibilisation dans le but de mieux servir les communautés culturelles.

### Le processus de participation

De façon théorique, l'analyse des objectifs laisse voir une volonté du groupe initiateur de travailler à partir d'une stratégie de développement social misant sur la concertation et la synergie des ressources locales.

Dans la démarche, l'aménagement d'espaces pour créer des leviers de participation, les différents canaux d'information déployés ainsi que les activités menées attestent d'une implication des communautés culturelles. Cependant, cette participation des CC se situe à mi-chemin sur le dispositif organisationnel. C'est seulement sur le plan de la production que l'implication des CC est le plus sollicitée.

## L'expérience de la Maison d'Haïti

### Historique

#### Description du milieu

Situé à l'est de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Saint-Michel est le quartier le plus important à Montréal, tant sur le plan de sa superficie que de sa population. Avec 41 % de la population de l'arrondissement, il constitue le quartier le plus densément peuplé de Montréal. Aussi, sa population fait partie de celles des plus défavorisées économiquement et socialement. D'abord du fait que malgré la relative jeunesse de sa population<sup>37</sup>, on y trouve une forte concentration de familles monoparentales. Aussi, Saint-Michel a le troisième plus fort taux de mortalité de l'Île. Enfin, sa population est très peu scolarisée.

---

<sup>37</sup> On y note une croissance de près de 11 % des jeunes de 10 à 14 ans, ce qui est considérable compte tenu du taux de l'ensemble de la population du quartier.

Au plan économique, le taux de chômage est de loin supérieur à la moyenne de la Ville, même s'il a connu une réduction entre 1996 et 2001, allant de 18,2 % à 12,6 %. Quarante pour cent (40 %) des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (contre 29 % pour Montréal). Les secteurs d'activités qui génèrent le plus d'emplois sont le secteur manufacturier et les services à la consommation.

Enfin, majoritairement francophone, la population de Saint-Michel n'en demeure pas moins l'une des plus multiethniques<sup>38</sup> de l'île. D'abord italienne, l'immigration est devenue plus d'origine haïtienne depuis 1991. On y compte aussi des Maghrébins (Algérie et Maroc) et des Asiatiques.

Mais la particularité du quartier Saint-Michel, c'est aussi les taux élevés de délinquance et de victimisation. Cette problématique reste l'une des préoccupations de l'arrondissement, car même si le premier fléau connaît une baisse depuis quelques années, 27/1000 des jeunes âgés de moins de 18 ans sont victimes d'abus et de négligence. Il en découle une croissance du phénomène de gangs de rue, avec des problématiques reliées au trafic de stupéfiants, au taxage, aux incivilités, attroupement, intimidation et prostitution.

#### Constitution et évolution de l'organisation

La communauté haïtienne qui est la principale concernée par le phénomène de gang de rue, en plus d'autres d'ailleurs (comme la question traditionnelle du logement), s'est dotée au fil des ans de différents modes de représentation et d'organisation afin de participer, aux niveaux local et provincial, à la prise en charge des différentes problématiques auxquelles le quartier est confronté. De façon spécifique, en dehors des différentes interventions dans le milieu, il a été mis en place une structure appelée Maison d'Haïti. La population d'origine haïtienne se situe au premier rang des bénéficiaires de la structure par le seul fait qu'elle est la plus importante dans l'arrondissement.

#### Mission et objectif

Destinée à l'éducation et à l'intégration des personnes et familles immigrantes, la Maison d'Haïti a pour mission « la promotion, l'intégration, l'amélioration des conditions de vie et la défense des droits des Québécois d'origine haïtienne et des personnes immigrantes ainsi que la promotion de leur participation au développement de la société d'accueil. » (Maison d'Haïti, 2006) L'intégration, qui en est la première étape, passe par la création et le développement de liens étroits avec la société d'accueil. Dans ce processus de participation à la gestion du quartier, la Maison d'Haïti se déploie au niveau local et territorial.

#### Structuration de l'organisme

##### Le mode de fonctionnement

La Maison d'Haïti se déploie à deux niveaux

##### a) Au niveau territorial

Au niveau territorial, la Maison d'Haïti est membre de plusieurs tables de concertation dont VSMS qui, par ses objectifs, est en lien avec toutes les organisations communautaires évoluant dans le quartier.

En tant que membre de VSMS, la Maison d'Haïti est présente au niveau de l'assemblée générale. Aussi, conformément au fonctionnement, elle est censée s'impliquer dans les comités de travail.

---

<sup>38</sup> 42 % de sa population est née hors du pays contre 28 % à Montréal.

Seulement, il apparaît qu'à un certain moment, VSMS s'est confrontée à quelques difficultés liées à une conjonction de plusieurs facteurs, dont la volonté de contrôle exercée par le comité exécutif dans la supervision des réalisations mises en œuvre par les comités de travail et le déclin de la participation citoyenne. (Ndiaye 2005) Ces difficultés ont permis de remettre en cause son rôle à partir d'une réflexion sur ce qui devait consister celui-ci : devait-elle assurer la coordination des initiatives et des acteurs en tant que table locale de concertation ou bien devrait-elle aussi s'impliquer dans la gestion des projets de la concertation? En effet, Vivre Saint-Michel en Santé coordonne différents projets dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du quartier Saint-Michel.

#### b) Au niveau sectoriel

La Maison d'Haïti est une organisation communautaire qui se structure à travers des pôles ou champs d'intérêt. D'une part, elle réunit des associations professionnelles qui regroupent les membres par intérêt professionnel, à savoir des médecins, infirmières, travailleurs sociaux, ingénieurs, enseignants, gens d'affaires, etc., et d'une autre, des associations régionales rassemblant la communauté par intérêt pour le développement régional du pays d'origine à travers des mécanismes de coopération. Aussi, y sont créés des centres voués à des dossiers collectifs spécifiques tels que des dossiers se penchant plus particulièrement sur la jeunesse, les loisirs, la santé, mais aussi des centres d'éducation qui constituent les outils logiques pour répondre aux objectifs que s'est fixés la communauté. La Maison d'Haïti fédère également des regroupements et conseils nationaux qui sont des groupes de pression et de représentation au niveau de la politique provinciale et fédérale. Elle est régie par une assemblée générale décisionnelle et souveraine qui se réunit pour élire les neuf membres du Conseil d'administration.

#### Le personnel et les membres

Le personnel est constitué d'une direction générale avec une directrice générale et d'une directrice des programmes, d'intervenants et de bénévoles. Du fait de la diversité des services qu'elle offre, la Maison s'appuie sur des intervenants (dont les patrouilleurs) et des animateurs. Aussi, de nombreuses personnes-ressources bénévoles viennent en aide dans l'exécution des activités de la Maison. Les membres sont composés des personnes qui participent ou s'intéressent aux activités de l'organisme, c'est-à-dire : les bénéficiaires, les bénévoles, les membres simples et les membres honoraires.

#### Le partenariat

Les ressources financières de la Maison d'Haïti proviennent de différentes sources selon l'intérêt que porte une structure à un programme quelconque : Au futur; le CLSC Saint-Michel par le biais du service intégré dans le cadre du réseau de jeunes.

D'autres programmes sont initiés dans une dynamique participative avec d'autres intervenants ou organismes communautaires. C'est le cas des activités liées à l'animation Femmes qui sont en partenariat avec différentes organisations de femmes et de CLSC offrant des activités de sensibilisation et de soutien à cette catégorie de la population. Aussi, la Maison d'Haïti collabore étroitement avec le CLSC au programme de sécurité alimentaire Bedondain.

En somme, il apparaît que la Maison d'Haïti travaille dans un vaste réseau d'organisations communautaires et de structures institutionnelles sur les différentes questions qu'elle aborde. Ce maillage de ressources lui procure un

appui financier au niveau municipal et provincial (avec entre autres Développement des ressources humaines Canada, Initiative fédérale provinciale en alphabétisation (IFPCA), Santé publique Canada, etc.). Elle prévoit malgré tout de mettre en place des activités pour s'autofinancer.

### **Mode d'intervention et activités**

#### Une approche par service

L'approche par table ou celle par projet sont généralement inscrites dans une durée limitée. La table ou le projet peut cesser d'exister dès l'instant que la question qu'elle portait se trouve résolue ou bien ne suscite plus d'intérêt. À la Maison d'Haïti, l'intervention semble permanente du fait de la récurrence des problèmes auxquels elle s'attaque. Pas par manque d'efficacité, mais par un renouvellement incessant de la demande.

#### Les activités

Les différentes structures présentes à la Maison d'Haïti participent à l'octroi d'outils efficaces pour une plus grande participation citoyenne à la société d'accueil ainsi qu'à l'acquisition d'une autonomie. Prises sous cet angle, « les activités éducatives et culturelles » gardent une importance capitale du fait de la caractéristique de la population et des principaux problèmes auxquels elle est confrontée. Elles demeurent d'ailleurs le principal projet de la Maison d'Haïti. Plusieurs activités sont menées dans ce cadre, allant des ateliers d'éducation populaire aux actions spécifiques de sensibilisation et de prévention. Il s'agit précisément de séances de formation à travers des ateliers d'alphabétisation, d'orientation de compétences, qu'elles soient parentales ou personnelles, pour une meilleure insertion des enfants et des familles, et d'activités de prévention contre le décrochage scolaire qui est le soubassement de la problématique liée à la victimisation.

La Maison d'Haïti a principalement des activités éducatives et culturelles et des services d'information et de référence.



Tableau récapitulatif 5 : L'internalisation de l'intervention dans la communauté

| Activités   | Destinataires  | Démarche  | Objectifs  | Personnes -ressources  |
|---|--|---|--|--|
| Éducation populaire et alphabétisation                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adultes.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacitation : séances de formation, d'initiation et d'information.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter les populations d'outils préliminaires d'action et de compréhension.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducatrices (04), coordonnatrice, bénévoles et stagiaires (07).</li> </ul>      |
| Activités spécifiques pour les parents et leurs enfants   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parents et enfants.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation des besoins d'encadrement des enfants et orientation des parents vers les ateliers de compétences parentales;</li> <li>▪ Implication des parents à la vie associative de l'école. des enfants.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter les parents de capacité dans le suivi scolaire des enfants.</li> </ul>  |  |
| Activités spécifiques de sensibilisation et de prévention | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les jeunes en difficulté d'insertion.</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser, sensibiliser et diriger les jeunes vers des formations adéquates.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réorienter et insérer.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les jeunes patrouilleurs.</li> </ul>  |
| Services d'insertion en emploi                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Immigrants de l'arrondissement.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ateliers d'information sur le fonctionnement du marché du travail et préparation à la recherche d'emploi.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider à l'employabilité des minorités visibles et ethniques par le travail ou le stage.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseau des organisations communautaires et institutions du quartier.</li> </ul> |
| Animation femmes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Femmes victimes de violence;</li> <li>▪ Femmes enceintes et nouveau-nés.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités de prévention de la violence;</li> <li>▪ Ateliers d'autodéfense.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corriger et prévenir la vulnérabilité des femmes et des enfants;</li> <li>▪ Briser l'isolement et permettre de tisser des liens entre parents.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations de femmes;</li> <li>▪ CLSC.</li> </ul>                            |

| Activités       | Destinataires   | Démarche   | Objectifs  | Personnes -ressources  |
|-----------------|---|--|--|--|
| Projet au Futur | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeunes filles mères.</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement et encouragement dans les démarches visant la réinsertion de la mère et le développement de l'enfant.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réinsertion scolaire ou professionnelle des filles mères.</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les CLSC de l'arrondissement, Relais des jeunes mères, joujouthèque, la Maison de la famille, Concertation enfance famille...etc.</li> </ul> |
| Kan lakay       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Familles immigrantes du quartier.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un espace de loisir, de détente et de découverte.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition de nouvelles formes d'expression artistique et culturelle.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le mouvement artistique des Saints-Soleil en Haïti.</li> </ul>  |

Source : Enquête sur le terrain.

#### La question spécifique des gangs de rue

Cette problématique est prise en charge en amont et en aval respectivement par la prévention et les actions de patrouille de rue. D'un côté, les activités de prévention cherchent à offrir aux jeunes des modèles de réussite en impliquant les parents dans les différentes activités. D'un autre, il est mis en place un programme « Jeunes patrouilleurs de Saint-Michel » avec un coordonnateur à la tête qui s'est fixé comme objectifs l'insertion sociale de neuf jeunes patrouilleurs du quartier, l'éducation des jeunes, la sécurité des jeunes et des habitants, l'insertion sociale des jeunes, la prévention contre la violence et l'affiliation aux gangs de rue par les activités sportives et culturelles.

Le travail des patrouilleurs se situe à différents paliers d'intervention : au premier niveau, se déploient la surveillance des espaces publics ainsi que l'accompagnement et la médiation entre jeunes du quartier. À un niveau intermédiaire, se situe le travail de réflexion, d'application des mesures prises à un niveau municipal, mais parfois de réorientation face à des situations ponctuelles. À ce niveau, la Maison d'Haïti travaille en étroite collaboration avec les patrouilleurs et les familles. Le dernier palier implique la police municipale, les institutions scolaires, celles de la justice (centre de jeunesse, Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), le CLSC en plus de la Maison d'Haïti pour une réflexion conjointe à l'issue de laquelle un plan d'action est ficelé.

La problématique des gangs de rue est ainsi prise en charge à différents paliers de la famille à la DPJ en passant par les agents de milieu et la police. Mais la pertinence de cette approche réside dans le fait que la population locale est impliquée à tous les niveaux de prises de décision. En effet, partie d'en bas, la problématique n'est pas juste transférée aux autorités supérieures, elle fait l'objet d'un accompagnement par le coordonnateur du programme qui assiste à toutes les phases du processus.

La difficulté de circonscrire ce phénomène a fait que les experts ont privilégié l'approche communautaire avec des interventions non cloisonnées (Hébert, 1997). Concrètement, différentes stratégies sont élaborées. En deçà de la mobilisation communautaire, il y a la possibilité pour le jeune d'accéder à des alternatives et de développer des

habilités. En effet, il est mis simultanément en place des activités de loisir et de sport pour les jeunes du quartier, qui contribuent aussi à la prévention contre la violence, l'affiliation aux gangs et l'abandon scolaire. L'organisation et la gestion de la structure sont confiées à la Maison d'Haïti. Cette stratégie est inscrite dans le programme centré sur l'individu considéré à risque. Elle est cumulée à une approche multisystémique. En effet, à la base, la famille est visée par un ensemble de connaissances et d'habiletés qui lui permet de comprendre et d'agir. À la suite de la famille, l'école constitue un lieu privilégié dans l'apparition du phénomène des gangs et de son développement.

Le fait d'identifier des besoins des populations et de créer des alliances pour des interventions cohérentes et adaptées, constitue en soi une participation citoyenne. Seulement, on peut se demander jusqu'où ce partenariat peut être démocratique sur le choix des actions à mener. Mais ni la famille, ni l'école encore moins la Maison d'Haïti ne sont capables de prendre seules en charge la question. Le partenariat dans l'action avec les autorités municipales devient alors intéressant dans la mesure où ces institutions locales sont en mesure d'aider doublement : d'abord à l'identification des formes et de l'étendue du problème permettant de le caractériser en lui donnant une définition locale; ensuite à rendre efficace l'action en développant des méthodes moins répressives. Ceci est d'autant plus vrai que « les jeunes se méfient de la police (...) et pensent que tous les policiers sont racistes » (Clément, 2005) et qu'il faut comprendre la culture des jeunes pour arriver à des résultats.

### **Mécanisme de représentation et de participation des communautés culturelles**

#### Les canaux d'information

La Maison d'Haïti a mis en place un dispositif communicationnel qui lui permet d'assurer une bonne visibilité de ses activités. En effet, journaux, revues, radio privée, radios communautaires, émissions de télévision couvrent l'actualité de la communauté haïtienne du Québec et d'Haïti. Également, le « bouche-à-oreille » constitue un véhicule d'information très efficace dans les communautés culturelles.

#### Les leviers de participation

Il semble que la Maison d'Haïti ne déploie pas beaucoup d'efforts pour amener les populations à recourir à ses services. D'abord parce que la demande est très forte, ensuite du fait de sa visibilité dans la communauté noire. La fréquentation de la Maison peut être comme un réflexe.

À la suite de la présentation de ces cinq organismes que nous avons examinés sous l'angle historique, de leur fonctionnement et des services qu'ils offrent, la prochaine section présentera, d'une part, le modèle d'analyse que nous avons retenu, soit celui de l'intervention communautaire de Cox et Rothman, et d'autre part, une analyse transversale présentant nos observations quant à l'implication des CC au sein d'organisations citoyennes.

« En général, je crois que le processus qui conduit au changement social commence quand un grand nombre de personnes agissent collectivement dans leur propre intérêt afin de promouvoir la justice économique et sociale. » (Shragge, 2006 : 16)



---

## Chapitre 5

# Analyse transversale des cinq expériences au regard du processus de participation

### L'intervention communautaire

Au cœur des acteurs du développement local se trouvent les intervenants sociaux. Dans le cadre du développement local, il est possible de retrouver trois modes d'intervention du modèle de F. Cox et de J. Rothman et al. (1987) (cité dans : Lamoureux et al. : 92-93). À partir de la typologie de l'intervention communautaire que nous suggèrent Cox et Rothman, nous analyserons le type d'intervention se pratiquant au sein des différents groupes rencontrés.

Sommairement, Cox et Rothman proposent trois modèles d'analyse de l'intervention communautaire. Un premier axe d'intervention est celui du développement communautaire. C'est un mode d'intervention qui préconise le développement local de la communauté par la création d'entreprises communautaires de services ou de production de biens, de coopératives et divers autres groupes répondant à des besoins sociaux. C'est une prise en main de la communauté par une volonté d'agir collectivement pour résoudre des problèmes affligeant un nombre important de citoyens de cette communauté. Depuis le début des années 1990, ce mode d'intervention s'est développé à la suite de la mise sur pied de projets d'insertion socioprofessionnelle, d'économie sociale et divers autres projets de services domestiques, de cuisines collectives, de groupes de ressources techniques dans le domaine de l'habitation. La conception de l'intérêt public peut être interprétée comme une vision idéaliste de la réalité.

En deuxième lieu, mentionnons la planification sociale et économique (le planning social) comme modèle d'intervention. C'est un modèle qui se rapproche davantage du mode d'intervention institutionnel, néanmoins il s'agit d'une intervention où la communauté est impliquée, mobilisée. Ce modèle tente de trouver de façon consensuelle le chemin à suivre dans le cas de décisions publiques jugées rationnelles. Dans ce modèle, il y a recherche d'une solution collective relative à une décision extérieure à la communauté au sein d'une conception rationnelle de l'intérêt public.

Un troisième axe d'intervention est celui de l'action sociale. C'est un modèle d'intervention centré a priori sur la défense des droits sociaux des individus. Comme le mentionne Lamoureux et al. (2002), c'est un modèle qui est appelé à se poursuivre durant quelques décennies puisqu'il émane de la mobilisation de personnes se définissant comme des opprimés ou des personnes ayant des conditions de vie insatisfaisantes. C'est un modèle qui se développe largement autour du concept d'empowerment tel que Ninacs (2002) le définit. Dans ce modèle, la lecture est essentiellement politique, ce qui amène l'utilisation d'actions politiques afin de dénoncer des injustices et dans le but de faire valoir une analyse idéale différente de la réalité.

L'intervention communautaire telle que l'ont développée Cox et Rothman prend toute sa signification au sein des volets du développement communautaire et de l'action sociale. Un développement socioéconomique qui tente de construire et d'articuler un « autrement » ayant comme base la participation de la communauté qui s'implique en faisant valoir ses objectifs et points de vue. En réalité, c'est la construction d'un autrement qui se veut inclusif de l'ensemble des citoyens et des acteurs d'une société en transformation. C'est-à-dire que la société civile, les syndicats, le secteur privé et l'État sont impliqués au sein du changement. Cet autrement se construit autour de consensus mettant en réseau un ensemble d'acteurs cherchant le maintien d'une cohésion sociale facilitant le

développement socioéconomique de la société. Pour ce faire, les intervenants sociaux peuvent être des personnes clés dans la mise en forme des revendications, des actions et des négociations entourant le changement d'une communauté. En fait, l'intervenant social est un pivot entre la société civile, l'État, les différentes institutions, les syndicats et le secteur privé. Il est dans une situation complexe, mais aux confins des activités générées par et pour les changements.

L'ensemble des interventions, qu'elles s'inscrivent dans un axe ou dans plusieurs axes du modèle de Cox et Rothman, s'inscrivent dans la construction d'une réalité nouvelle où les intervenants et les citoyens s'impliquent de différentes façons, et quelquefois sans en être totalement conscients, à maintenir une cohésion sociale tout en transformant la réalité sociale, institutionnelle et politique. La construction de cette nouvelle réalité s'inscrit souvent aux confins d'une nouvelle réalité socioéconomique où l'humain est remis au centre d'une économie au service de celui-ci.

Le tableau suivant présente les trois modèles d'intervention communautaire de Cox et Rothman. C'est à partir de ces trois axes que nous analyserons l'intervention pratiquée au sein des groupes rencontrés lors de notre recherche exploratoire.

Tableau 21 : Trois modèles d'intervention communautaire

|   | Développement communautaire<br>(local et régional)   | Planification sociale et économique<br>(local et régional)  | Action sociopolitique<br>(local, régional, national)   |
|---|--|---|--|
| <b>Objectifs de l'action communautaire</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de capacité de la communauté à s'autodévelopper;</li> <li>▪ Intégration de la communauté;</li> <li>▪ Accent sur le processus.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résoudre des problèmes par campagne de promotion ou création (amélioration) de ressources;</li> <li>▪ Accent sur la tâche, le résultat.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformer les relations de pouvoir;</li> <li>▪ Changer les institutions et les législations;</li> <li>▪ Accent sur le résultat et le processus.</li> </ul>  |
| <b>Type de problèmes</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apathie et fatalisme;</li> <li>▪ Manque de relations sociales, de participation et de ressources.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Problèmes sociaux tels la santé, l'environnement, la violence, le transport.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Injustice et inégalités socioéconomiques et culturelles;</li> <li>▪ Oppression et exclusion.</li> </ul>   |
| <b>Stratégie de base</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation et concertation de la population, des organismes communautaires et publics et des leaders économiques dans la solution du problème.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche scientifique basée sur des faits et guidée par la rationalité (épidémiologie sociale).</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducation et conscientisation des participants;</li> <li>▪ Cristalliser certains problèmes de fond (politique) et orienter l'action des exclus contre les institutions socioéconomiques et politiques.</li> </ul> |
| <b>Moyens et techniques : caractéristique générale</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consensus et concertation;</li> <li>▪ Amélioration des canaux de communication entre les différents groupes d'intérêts dans la communauté (colloque, bulletin d'information);</li> <li>▪ Éducation et sensibilisation (réunions de cuisine, session de formation).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consensus et concertation (information, éducation);</li> <li>▪ Conflit possible avec certains secteurs de la communauté.</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conflit et confrontation par l'action directe (occupations, manifestations, pétitions, actions médiatiques)</li> <li>▪ Négociation avec les autorités.</li> </ul>   |
| <b>Structure par laquelle s'effectuent les changements</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Petit groupe de tâche;</li> <li>▪ Table de concertation;</li> <li>▪ Conseil communautaire.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation formelle (table de concertation, conseil régional).</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Masse populaire et population organisée et regroupée;</li> <li>▪ Front commun;</li> <li>▪ Table de concertation.</li> </ul>   |
| <b>Orientation vis-à-vis la structure du pouvoir (rapport à l'État)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les membres de la structure du pouvoir sont des collaborateurs et des sources d'appui dans un projet collectif.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pouvoir et les institutions des gouvernements sont les employeurs des planificateurs.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pouvoir (en tant que législateur et allié des classes dirigeantes) devient l'ennemi qu'il faut faire plier ou renverser.</li> </ul>  |

CHAPITRE 5 : ANALYSE TRANSVERSALE DES CINQ EXPÉRIENCES AU REGARD DU PROCESSUS DE PARTICIPATION

|   | Développement communautaire<br>(local et régional)   | Planification sociale et économique<br>(local et régional)  | Action sociopolitique<br>(local, régional, national)   |
|---|--|---|--|
| Type de communautés auxquelles s'adresse l'intervention               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La communauté géographique comme un tout (village, quartier, ville, région);</li> <li>▪ La communauté d'identité (jeune, sans travail);</li> <li>▪ La communauté d'intérêts (locataires, pauvres).</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté géographique (quartier, MRC, région), sectorielle-fonctionnelle telles des populations-cibles (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, une région sous-développée).</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une classe ou catégorie sociale à l'intérieur d'un secteur géographique (chômeurs, assistés sociaux, locataires, réfugiés) ayant des intérêts communs.</li> </ul>   |
| Postulat concernant les différents groupes d'intérêt d'une communauté | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intérêts communs ou convergents.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intérêts réconciliables ou en conflit.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intérêts divergents ou opposés.</li> </ul>  |
| Conception de l'intérêt public  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Idéaliste.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rationaliste.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliste.</li> </ul>  |
| Conception de la communauté   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Citoyen (égalitarisme).</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consommateurs (population-cible)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Victime;</li> <li>▪ Citoyens potentiels.</li> </ul>   |
| Conception du rôle de la communauté visée                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participants.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bénéficiaires, clients, consommateurs.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Membres, acteurs, employeurs.</li> </ul>  |
| Rôle de l'intervenant   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éducateur populaire;</li> <li>▪ Coordonnateur;</li> <li>▪ Agent de développement;</li> <li>▪ Support technique.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planificateur;</li> <li>▪ Expert;</li> <li>▪ Soutien technique et conseiller.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Militant, partisan;</li> <li>▪ Éducateur populaire.</li> </ul>  |
| Organismes où sont développés ces modèles                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil communautaire de quartier;</li> <li>▪ Centre d'action bénévole;</li> <li>▪ Réseau d'entraide;</li> <li>▪ Organisme communautaire de service;</li> <li>▪ Corporation de développement économique communautaire (CDEC);</li> <li>▪ Groupe de ressource technique (GRT, logement);</li> <li>▪ CLSC.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Essentiellement des organismes publics :</li> <li>▪ Conseil de développement social régional;</li> <li>▪ USP (unité de santé publique);</li> <li>▪ CLSC;</li> <li>▪ Régie régionale;</li> <li>▪ MRC;</li> <li>▪ Commission d'initiative et de développement économique.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Syndicats;</li> <li>▪ Partis ou mouvements politiques;</li> <li>▪ Groupes populaires (assistés sociaux, chômeurs);</li> <li>▪ Groupes de femmes, personnes âgées, personnes handicapées, locataires;</li> <li>▪ Regroupement d'organismes (centres de femmes, Front commun des personnes assistées sociales, Mouvement action-chômage, FACEF, etc.).</li> </ul> |

Source : (Lamoureux et al. 2002 : 92-93).



C'est à partir de ce cadre d'analyse que nous avons examiné en détail chacun des cinq organismes visités et dans lesquels nous avons rencontré des personnes-ressources nous alimentant sur le processus d'intervention communautaire. Ces cinq organismes nous ont fourni un portrait de leur travail et de leur perception de la démocratie.

Sommairement, ce cadre d'analyse nous a permis de mieux comprendre les diverses façons d'intervenir de chacun des organismes visités au sein de leur communauté. Dans le but d'illustrer notre compréhension de la situation, nous présentons nos observations par le biais du tableau qui suit. Celui-ci présente les approches, les objectifs et les finalités de chacun des cinq groupes en partant du cadre d'analyse précédemment exposé.

**Tableau récapitulatif 6 : Les paliers de l'intervention**

| Structure                      | Approche  | Objectifs   | Finalités   |
|--------------------------------|---|---|---|
| Centre<br>Génération<br>Emploi | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification sociale et économique;</li> <li>▪ Intégration au marché du travail.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer en emploi;</li> <li>▪ Empowerment de la personne ou mise à profit des capacités de la personne pour qu'elle prenne sa place dans le milieu du travail.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration socioéconomique dans le cadre d'une approche globale des personnes ayant recours aux services de l'organisme.</li> </ul>   |
| Solidarité<br>Villeray         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification sociale et économique : Amélioration de la qualité et des conditions de vie.</li> </ul>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter une forte participation du milieu;</li> <li>▪ Fédérer les organisations communautaires et les partenaires institutionnels sur des questions comme le logement, la femme et la santé mentale;</li> <li>▪ Consolider les ressources communautaires alimentaires;</li> <li>▪ Intervenir sur les problématiques d'intégration locales.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution de problèmes par campagne de promotion;</li> <li>▪ Résolution de problèmes par la création de ressources.</li> </ul>  |
| CRIC                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement social et communautaire se centrant principalement sur le développement des connaissances des intervenants.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la réflexion, l'éducation, être un centre de référence et de documentation afin d'outiller les intervenants des organismes communautaires du milieu;</li> <li>▪ Sensibiliser, par le biais d'activités publiques, les citoyens du quartier à la nouvelle réalité ethnoculturelle.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'apprentissage de nouvelles façons d'intervenir dans un contexte ethnoculturel;</li> <li>▪ Favoriser le maintien de la cohésion sociale;</li> <li>▪ Favoriser la mobilisation sociale.</li> </ul> |

| Structure           | Approche  | Objectifs  | Finalités  |
|---------------------|---|--|--|
| Solidarité Ahuntsic | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de capacité de la communauté à s'autodévelopper;</li> <li>▪ Intégration de la communauté.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter à des regroupements de citoyens autour des problématiques du quartier;</li> <li>▪ Doter les populations de ressources;</li> <li>▪ Impliquer les populations dans des activités d'intégration sociale;</li> <li>▪ Aider à la réussite scolaire des enfants;</li> <li>▪ Recherche des appuis des CC pour la revitalisation du quartier;</li> <li>▪ Laisser plus d'initiative aux CC.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure coordination des interventions;</li> <li>▪ Harmonisation des pratiques d'interventions;</li> <li>▪ Amélioration de l'employabilité des femmes</li> <li>▪ Accès à l'emploi et/ou à un stage;</li> <li>▪ Développement de l'autonomie des parents dans le contrôle des réalisations.</li> </ul>   |
| Maison d'Haïti      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformation des relations de pouvoir par le renforcement des capacités.</li> </ul>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacitation des élèves et des adultes: séances de formation, d'initiation et d'information;</li> <li>▪ Recenser, sensibiliser et diriger les jeunes vers des formations adéquates;</li> <li>▪ Créer un espace de loisir, de détente et de découverte.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter des populations d'outils préliminaires d'action et de compréhension;</li> <li>▪ Aider à l'employabilité des minorités visibles et ethniques par le travail ou le stage;</li> <li>▪ Réorientation et réinsertion des jeunes et des filles mères</li> <li>▪ Endiguer les gangs de rue</li> <li>▪ Corriger et prévenir la vulnérabilité des femmes et des enfants;</li> <li>▪ Briser l'isolement.</li> </ul> |

Source : Enquête sur le terrain.

L'analyse des cinq expériences permet de voir une complémentarité dans les objectifs et les finalités. Aussi les approches montrent différents paliers d'intervention. En partant du bas du tableau, on peut voir une sorte d'escalier au niveau des interventions, mais aussi des préoccupations. En effet, on peut voir qu'il y a un premier niveau de capacitation et d'organisation à la base structurée autour d'une approche individuelle. Le second niveau reprend les préoccupations du premier tout en élargissant la perspective d'action afin d'assurer une harmonisation des pratiques d'intervention ; il y a ici un processus d'organisation qui fait fi des différences culturelles. Le troisième niveau, plus affiné, cherche à promouvoir et à consolider l'intervention communautaire, au-delà d'une meilleure efficacité dans l'action. Enfin, le dernier palier constitue davantage un service professionnel émanant de l'État qu'une réponse de la collectivité à une question interpellant un nombre significatif de personnes voulant agir sur la question de l'emploi.

Deux remarques peuvent être faites : d'abord, plus on monte sur l'échelle, plus les niveaux de contraintes se complexifient, plus on perd de vue certains besoins « spécifiques » aux profits d'autres plus « globaux ». Ensuite, le renforcement des capacités des populations garde une grande importance : pour certaines organisations comme le CGE, le CRIC et la Maison d'Haïti, il se situe au cœur de l'intervention, tandis pour d'autres il accompagne le processus.

L'importance des pratiques de renforcement renseigne sur la cible et sur les aptitudes et dispositions de celle-ci. Vu sous cet angle, la participation des CC ne peut être que passive. On est tenté de dire que le faible niveau de participation des CC est lié à un faible niveau de ressources.

### La participation des communautés culturelles

La représentativité des CC ne pose pas de problème si l'on s'arrête sur ce schéma. Elle se fait au prorata des organisations qu'elles mettent en place. Seulement, il y a deux niveaux de difficulté pour appréhender la participation. D'abord, la représentation n'assure pas la participation. Ensuite, cette même participation se profile sous deux aspects.

#### Les immigrants organisés

Si on regarde de près les différentes activités faites par la Maison d'Haïti, on se rend compte de deux choses : sa capacité de prise en charge des questions qui interpellent la population et son ouverture récente pour la résolution des problématiques qui ne sont pas spécifiques à leur communauté.

Partant de ce constat, le déficit de sa participation dans les tables de concertation peut s'expliquer doublement. Premièrement, du côté des immigrants, il ne signifie pas un manque de volonté pour coopérer à la gestion de la cité, mais il semble se situer à deux niveaux : d'abord, une divergence d'opinions dans ce qui peut être ou non une priorité et dans les façons de faire. Ensuite, la non-maîtrise du pouvoir peut donner un sentiment de non-utilité et d'impuissance aux moments de prises de décision, surtout lorsque la consultation prend les formes d'une « information ». Il en ressort des relations de courtoisie à la place d'une véritable participation active.

Cependant, que cela se fasse au sein de leur communauté ou au niveau sectoriel, les immigrants organisés participent, à n'en douter, à la gestion de la cité. Ils posent des actions citoyennes qui contribuent au maintien d'une certaine cohésion sociale<sup>39</sup> et économique. Aussi, il y a un cheminement des nouveaux immigrants qui, au fil du temps, se réapproprient certains des enjeux politiques, à travers des démarches riches. Ces démarches apprenantes vont du niveau le plus bas d'alphabétisation ou de francisation à l'engagement dans la communauté ou simplement dans l'espace territorial. Il constitue un parcours de vie de l'immigrant qui, suivant ses différentes trajectoires, accumule des ressources acquises dans ses interactions avec le milieu dans lequel il vit. Et selon son degré d'engagement, ces ressources se reflètent sur sa capacité à agir ou à réagir devant des situations particulières. Ces enjeux se posent très souvent en termes de renouvellement de l'action communautaire qui laisse voir une quête identitaire et autonomiste.

Deuxièmement, du côté des non-immigrants, on est tenté de se demander s'il y a une volonté nette d'occulter la particularité des CC ou s'il y a simplement une mauvaise analyse de leurs besoins. Les différentes rencontres que nous avons eues nous amènent à dire qu'il existe bel et bien une volonté de prise en charge de la demande des CC. Seulement, les mécanismes d'implication gagneraient à être peaufinés même si les relations de pouvoir ne se posent pas spécifiquement entre immigrants et non-immigrants.

---

<sup>39</sup> « La cohésion sociale «se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité. » (Jenson, 1998, p.3)

### Les immigrants qui s'impliquent individuellement

Il y a un autre type de participation des immigrants aux tables de concertation qui ne prend pas les formes d'une organisation communautaire. Cet engagement personnel peut se présenter de deux façons.

Il s'agit d'une part d'immigrants qui, par conviction et par engagement personnel, s'impliquent dans la gestion publique. Sur les cinq structures communautaires, trois (en dehors de la Maison d'Haïti) sont gérées par des immigrants non pas en tant que représentants de leur communauté, mais par un processus d'implication personnelle.

Cette forme de participation peut avoir des effets structurants sur la communauté d'origine. En effet, ces personnes peuvent à un moment de leur cursus avoir besoin d'appuyer ou de se faire appuyer par leur communauté d'origine. Et en tant que leaders, ils peuvent participer, avec leur expérience, à l'organisation ainsi qu'à l'implication de leur communauté d'origine dans la gestion publique locale.

D'autre part, des immigrants peuvent, dans le cadre de leur travail, se retrouver dans des organismes communautaires. Ce cas de figure que nous avons aussi rencontré, même s'il est très peu suscité, peut avoir des répercussions positives sur les CC pour au moins deux raisons : d'abord, les immigrants qui travaillent dans les organisations communautaires peuvent permettre de véhiculer l'information et toucher les CC et pas seulement les leurs. Ensuite, la présence d'un immigrant peut paraître comme une forme d'ouverture pour les CC et peut provoquer un effet d'entraînement pour d'autres. En effet, le recrutement d'une secrétaire d'origine africaine dans l'une des structures étudiées a favorisé la fréquentation par des membres de sa communauté.

### Quelques constats

En partant du fait qu'il y a diminution de l'achalandage des groupes communautaires de la part de la société civile (Poirier, 2006), qu'il y a désenchantement démocratique, désintérêt de la chose publique et transformation de l'organisation communautaire (Shragge, 2006), il semble que la situation actuelle amène à se questionner sur la situation de l'organisation communautaire. Nous nous interrogeons sur la place que prennent les communautés culturelles, mais en fait, nous devrions nous questionner sur l'ensemble des structures communautaires afin de mieux comprendre une dynamique d'ensemble complexe et en pleine transformation. Une transformation qui s'articule dans un monde en mouvance où les repères territoriaux et sectoriels semblent difficiles à situer au sein de ce monde « mondialisé ».

Selon la lecture que nous en avons faite, il semble que les groupes communautaires ressemblent aujourd'hui à des organismes offrant des services sociaux à la population. Se faisant, ils ne s'inscrivent pas, ne participent pas au développement, à une appropriation territoriale (Gouvernement du Québec, 2001) prenant racine au sein d'une idéologie de fond. Ils cherchent avant tout à répondre, à soulager les maux sociaux d'une population en détresse où les besoins de base ne sont pas pleinement assouvis.

Cette réponse s'effectue par l'octroi de subventions étatiques cherchant à répondre à des besoins « scientifiquement établis et déterminés » basé sur des faits et guidé par une rationalité souvent plus économique que sociale. Autrement dit, l'ensemble de la démarche d'offre de services, par le biais de programmes d'aide financière, repose sur une approche épidémiologique où l'État octroie les deniers de par sa vision « scientifique » des besoins. Auparavant, les groupes communautaires étaient, selon l'approche de Cox et Rothman, des groupes

d'action sociopolitique cherchant à faire valoir, à revendiquer des droits au sein de grands mouvements sociaux tels que le féminisme, la lutte au racisme, à la ségrégation sexuelle, le droit à la syndicalisation, etc. Maintenant que certains gains sociaux ont été réalisés, mais surtout à cause du fait que l'État cherche à alléger son fardeau fiscal dans l'octroi des services sociaux et de santé s'inscrivant dans la grande vague néoconservatrice déferlant au sein des pays occidentaux, l'État a structuré un ensemble de programmes d'aide aux organisations communautaires afin d'offrir des services sociaux à un coût moindre. Ces programmes d'aide attribués à une panoplie de groupes communautaires spécialisés ont fragmenté le mouvement communautaire, l'ont déstructuré à un point tel, qu'il en est maintenant détaché de sa base citoyenne. De nombreux groupes communautaires sont ainsi devenus des groupes de services agissant de la même manière que des sous-traitants afin de servir l'État dans une phase de planification sociale et économique scientifiquement assise sur un ensemble de données empiriques.

En partant de ce constat, il est possible de comprendre que la base citoyenne ne se mobilise plus dans le but de revendiquer des droits par le biais d'actions sociopolitiques, mais se mobilise davantage autour de la mise sur pied d'organismes cherchant à répondre à des besoins souvent identifiés et étalés au grand jour par les institutions publiques par le biais de statistiques alarmantes ou bien même par le constat d'une réalité dérangeante.

Selon Panet-Raymond et Mayer (1997, cité dans : Shragge, 2006 : 70) "[...] les groupes communautaires ont eu recours à une stratégie de « coopération critique ou de conflit coopératif » dans leurs relations avec l'État et que les groupes de revendications radicaux, réunis dans différentes coalitions, et les organisations de services institutionnalisés coexistent, mais avec une certaine tension. Ainsi, les organismes communautaires sont tiraillés entre deux pôles. Le premier les amène à faire un travail de contestation en formulant des demandes, en mobilisant ou en représentant les besoins de leurs membres et à lutter en faveur d'une certaine forme de changement social. Le second, qui comprend des pratiques plus répandues, les transforme en extensions de l'État; en étant financées par des fonds publics, les organisations deviennent des partenaires de l'État pour la fourniture de services. »

Dans cette optique de « coopération critique ou de conflit coopératif », les organismes communautaires se situent entre l'arbre et l'écorce par le fait qu'ils sont payés par l'État, selon des critères établis par l'État et selon des objectifs fixés par l'État (Shragge, 2006). Ajoutons à ce fait que le mouvement communautaire s'est fortement professionnalisé, transformant ses organismes en gestionnaires de fonds où un langage technocratique rend difficile la participation bénévole à un organisme. À maints égards, il a été question d'un difficile accès aux groupes communautaires à cause notamment de la « culture de fonctionnement » de ces organismes. Une culture de fonctionnement difficilement accessible à des personnes de communautés culturelles arrivant avec un tout autre bagage de connaissances que les personnes de souche, pour qui l'accès à cette mécanique est aussi complexe.

En réalité, il semble que les organismes faisant partie du mouvement communautaire ont été intégrés, en tant que partie du système étatique, à une superstructure de services. Ce faisant, ils ont perdu ou mis de côté le sens critique, la vue d'ensemble voulant transformer petit à petit le monde afin de développer une plus grande justice sociale, une plus grande équité et un meilleur partage de la richesse. (Shragge, 2006)

À l'issu des différentes analyses, différents constats peuvent être faits.

Les politiques publiques se font de façon uniformisée ; en effet, l'État conçoit des actions en partant du citoyen. En revanche, les groupes communautaires travaillent dans une approche identitaire de besoins particuliers. Ces deux approches ne sont pas contradictoires, elles peuvent se compléter.

Les politiques sur l'affirmation des identités ethniques et culturelles ont suscité la mise en place d'organisations sur des bases monoethniques et pluriethniques (union des travailleurs immigrants, centre des femmes immigrantes, etc.). « *Ce mouvement d'affirmation de l'identité immigrante créait une sorte de pression constante sur les diverses organisations sociales* » (Jacob, 1997 : 48) et a amené les organisations communautaires à modifier et à adapter leur intervention et leurs services en tenant compte des nouvelles exigences d'une société cosmopolite (Turcotte, 1997). Seulement, la compétence culturelle doit être proactive avec en plus des séances de formation, un regard plus critique, car les organisations des CC ne sont plus seulement revendicatives, elles se dotent de pouvoir d'action et de réaction.

En fait, d'un côté il y a un essoufflement du mouvement communautaire, ce qui nécessite de nouvelles façons de faire. Le renouvellement des pratiques communautaires doit se bonifier des expériences des communautés culturelles. Aussi, la participation semble rechigner les formes traditionnelles de convergence dans l'action et dans les idées. Il semble se mettre en place des actions locales (ou communautaires) isolées qui peuvent être capitalisées à un niveau supérieur, comme c'est le cas avec le CEFEDI (Centre d'écoute pour femmes en difficulté).

D'un autre côté, il y'a une meilleure organisation et une plus grande autonomie de certains groupes communautaires comme les Italiens et Haïtiens qui semblent attester la conviction selon laquelle la participation et l'emprise sur la puissance publique dépendent de l'ancienneté des immigrants. Autrement dit, plus la génération d'immigrants est ancienne, plus elle se retrouve dans le dispositif des mouvements et organisations communautaires. Il est vrai que l'implication politique des immigrants dépend d'une volonté individuelle, mais le personnel des organisations communautaires devrait refléter la population desservie, en termes d'habitus culturel ou de langue. Il ne suffit pas seulement d'outiller les intervenants, il faut aussi recruter au sein des CC.

Aussi, l'accessibilité n'assurant pas la participation, il convient d'exhorter à la représentation individuelle ou collective des immigrants dans les organes de gestion. Tout se passe comme si tous les efforts étaient mis au niveau de l'utilisation des services que les tables offrent. Il devient dès lors nécessaire de revoir le processus de constitution des organes et de proposer un modèle d'intégration des CC. Aussi, cette approche inclusive passe d'abord par un consensus dans le langage et dans la pratique, entre autres, par des consultations publiques, des consultations de la population locale désirant se réapproprier un développement qui leur échappe.

### Quelques pistes d'action

- *Donner une formation de base concernant le mode de fonctionnement des OSBL*

Afin de faciliter l'insertion de nouveaux membres au sein de groupes communautaires, il serait souhaitable de former ce dernier au mode de fonctionnement du groupe. C'est-à-dire que le nouvel adhérent devrait prioritairement recevoir une formation minimale quant aux modes de décision, l'existence de comités de travail, les sujets traités par l'organisme, le champ d'action, les visées à court, moyen et long termes, l'inscription du groupe à d'autres instances telles que les tables de concertation, les groupements régionaux, etc.

C'est-à-dire que la personne voulant s'impliquer doit faire l'objet d'une attention particulière afin de l'intéresser à ce qui se passe au sein de l'organisme, mais celui-ci doit aussi s'assurer que la recrue comprenne bien le mode de fonctionnement menant à des prises de décision et au fonctionnement général de l'organisme.

- *Alléger le mode de fonctionnement*

Dans le même sens, l'organisme doit être en mesure d'alléger son mode de fonctionnement. C'est-à-dire qu'on devrait retrouver une structure simple où l'organigramme ne renferme pas de sous-comité de comité, mais plutôt un conseil d'administration élu par acclamation ou par vote une fois par année, où se greffent des comités de travail appelés à disparaître aussitôt que le dossier est réglé ou pour lequel il n'y a plus d'intérêt d'un nombre suffisant de membres intéressés à y travailler.

Autrement dit, que l'ensemble des gens s'engageant au sein de l'organisation soit en mesure d'apporter leur contribution sans être pris dans un carcan bureaucratique ou idéologique complexe.

- *Travailler par le biais de comités de travail où les citoyens se sentent interpellés dans leur vie quotidienne*

Afin de susciter la participation d'un plus grand nombre de personnes, il est primordial d'intéresser le citoyen dans ce qui l'interpelle dans sa vie de tous les jours. Pour ce faire, il est important d'inviter les citoyens à des activités ponctuelles rencontrant les préoccupations du milieu. L'organisation de telles activités publiques demande beaucoup d'énergie, mais est nécessaire à la stimulation de la pratique démocratique où de tels espaces de délibérations sont source de tissage social. Il est possible d'organiser de tels espaces de délibération dans un endroit aussi petit que les cafés publics. Ces moments de discussion sont des lieux privilégiés où les gens peuvent se rencontrer de façon tout à fait informelle et ainsi édifier la cohésion sociale et contribuer au développement du capital social.

C'est principalement à partir de ces espaces de délibération démocratique où les gens sont personnellement interpellés qu'il est possible d'ajouter des membres à son organisation, qu'il est possible de former au processus démocratique et ainsi accroître l'intérêt pour la chose publique. Ces espaces sont un lieu d'empowerment individuel, collectif et communautaire.

- *Les organismes communautaires doivent être des espaces d'expression de la démocratie*

Les organismes communautaires doivent être un lieu de reconnaissance des forces collectives afin de construire un projet de société où le « nous collectif » doit être défini par et pour les gens dans le cadre de solidarités sociales. Ces organismes doivent être un espace de remise en question des relations de pouvoir entre l'État et les citoyens. Il est important, même pour un organisme de services, de s'inscrire ou d'adhérer à une vision large du monde, et de s'inscrire au sein d'un mouvement social afin de travailler à la construction d'une société idéalisée. Non pas qu'il faille revenir au rêve « du grand lendemain » des années 60, mais il est certes important de construire dans un courant idéologique où l'adhésion à des valeurs fondamentales telles que la justice sociale, l'équité, la redistribution des richesses peut être un leitmotiv pour l'ensemble des activités du groupe.

Il est certain que les activités du groupe doivent être rattachées aux préoccupations quotidiennes des citoyens, mais l'ensemble de celles-ci doit suivre un fil conducteur plus large. Par exemple, la collecte des ordures ménagères peut s'inscrire au sein du très large mouvement vert par l'attention qui serait portée au traitement des déchets. Autrement dit, un comité de travail formé de citoyens pourrait travailler de pair à sensibiliser les citoyens en collaboration avec les instances municipales afin de repenser et restructurer la collecte des ordures ménagères, en s'assurant que l'ensemble des matières recyclables soit recueilli, que les déchets végétaux soient compostés, que la collecte se fasse par une coopérative de travailleurs locaux, que les camions utilisés

soient les moins polluants possible, etc. En fait, qu'un problème n'ayant pas de lien apparent avec une grande idéologie fasse l'objet d'un débat approfondi et démocratiquement débattu dans le but de donner une profondeur à l'action locale et aux préoccupations citoyennes. Il est possible de citer en exemple le cas des entreprises d'insertion socioéconomique en économie sociale. Par le biais d'une insertion sociale et économique de l'individu au sein d'une perspective large de remise en question des formes même du travail et du rapport à l'argent, les organismes travaillant dans ce champ entreprennent la construction d'un monde différent.

▪ *Espace de remise en question de relations de pouvoir et de domination*

Les organismes communautaires devraient être des endroits où il est possible de remettre en question les relations de pouvoir et de domination. Ces remises en question peuvent très bien prendre part à la construction d'un mode de vie alternatif où la justice sociale, l'équité et la solidarité sont parties prenantes d'une promotion du changement social. En fait, il ne s'agit pas de créer de cellules de résistance, mais plutôt de travailler démocratiquement à la construction d'un monde idéalisé où la démocratie participative prend part à une décentralisation des pouvoirs afin de rendre effective la subsidiarité.

Cette remise en question des relations de pouvoir peut d'ailleurs être une occasion intéressante de faire valoir la nécessité d'une décentralisation des pouvoirs au profit d'un espace local qui est davantage en mesure de prendre des décisions cohérentes face à la réalité.

En fait, il faut réussir à développer l'empowerment individuel par un mode d'intervention comme celui du « développement communautaire » afin que les membres d'une communauté sachent tirer profit d'un savoir collectif tout en se formant à titre de « communauté compétente ». Une communauté compétente désignant « un lieu où les différents systèmes arrivent à répondre aux besoins des individus et où les individus arrivent à utiliser les systèmes de façon efficace. » (Ninacs, 2002 : 24)



---

## Références

- Alpe, Yves; Beitone, Alain; Dollo, Christine; Lambert, Jean-Renaud et Parayre, Sandrine (2005), *Lexique de sociologie*, Dalloz, 329 p.
- Bélanger, Paul R. (2002), La présence des usagers dans les organisations : la relation de service, ARUC, Synthèse de séminaire, 45 p.
- Bolles, Richard Nelson (2005), *De quelle couleur est votre parachute?* 2<sup>e</sup> édition, Éditions Reynald Goulet, 404p.
- Bujold, Renald et Vermette, François, (2001), "Alerte Centre-Sud. Développement des communautés locales. Portrait de concertation de quartier à Montréal", Direction de la santé publique, Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal, Internet.
- CAD (1996), Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, OCDE, 23 p.
- Castel, Robert (1995), Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Gallimard, 813 p.
- CDEC et all. (2004). Portrait de quartier Saint-Michel, 51 p.
- CDEC et all. (2004). Portrait de quartier Parc-Extension, 50 p.
- CDEC et al. (2004). Portrait de quartier Villeray, 52 p.
- Centraide (2003). Le Centre Nord de l'île. Document de travail, 45 p.
- Clément, Éric (2005), "Les désamorçeurs de Saint-Michel. Des patrouilleurs de rue tentent de freiner le fléau des gangs", *Cyberpresse*, 28 Décembre.
- Conseil communautaire Solidarité Villeray (2001). Le Conseil communautaire Solidarité Villeray, Comité de développement local de Villeray, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique : Ville de Montréal : Centraide du Grand Montréal, 2-89494-253-2.
- CRIC (2005), *Rapport d'activités du CRIC*, CRIC, 16 p.
- D'Agostino, Serge; Deubel, Philippe; Montoussé, Marc et Renouard, Gilles (2002), *Dictionnaire de Sciences économiques & Sociales*, Bréal, Rosny, 544 p.
- Das, K., Gauthier, F. et Pardo, F.(2000). *Développement de modalités interculturelles de concertation en milieu communautaire*, Montréal, Institut interculturel de Montréal, 46 p.
- Das, K. et Carreira, T. (2003). *Rapport d'analyse, Projet L'interculturalité dans l'action communautaire à Montréal, Phase 1, Projet-pilote d'expérimentation en action* (sept. 2002-août 2003), Montréal, Institut interculturel de Montréal, 38 p.
- Doytcheva, Milena (2005), *Le multiculturalisme*, Éditions la Découverte, 120 p.
- Duchastel, Jules (2002), "La citoyenneté dans les sociétés contemporaines : entre mondialisation des marchés et revendications démocratiques", Conférence de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, 18 mai, Internet.

- Durkheim, Émile (1893), "De la division du travail. Livre I", <http://classiques.uqac.ca/classiques/>, Internet.
- Durkheim, Émile (1897), "Le suicide. Étude de sociologie. Livre premier : les facteurs extra-sociaux", <http://classiques.uqac.ca/classiques/>, Internet.
- Elisdort, R. (2006), Motivations et soutien de membres de la diaspora haïtienne montréalaise envers Haïti via le regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD), Montréal, Université du Québec à Montréal, département de sociologie, mémoire de maîtrise.
- Frideres, J.S. (2006), *Le modèle canadien d'intégration et de citoyenneté*, Patrimoine Canada, [http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/diversity2003/frideres1\\_f.cfm](http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/diversity2003/frideres1_f.cfm).
- Germain, A. et Sweeney, M. (2002), La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier, avec la collaboration de Julie ARCHAMBAULT, Jaël MONGEAU et Julie Elizabeth Gagnon, Montréal, INRS - Urbanisation, Culture et Société.
- Gouvernement du Québec (2001), *L'appropriation par les communautés de leur développement*, Conseil de la santé et du bien-être, 63 p.
- Groupe de travail sur les portraits des quartiers Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension (2004). Ville de Montréal, CDEC Centre-Nord.
- Guyon, S. (2001), Profil des travailleurs salariés immigrants et membres des communautés culturelles (Québec, RMRM, CUM), CAMO - Personnes immigrantes.
- Hamel, Jacques (2000), "Citoyenneté, jeunes et droits sociaux ", pp. 65-73 dans : *Vivre la citoyenneté : identité, appartenance et participation*, sous la direction de: Yves Boisvert, Jacques Hamel, Marc Molgat et avec la collaboration de Bjenk Ellefsen, Éditions Liber.
- Hébert, Jacques (1997), Jeunesse et Gang de rue, Phase 1, revue de littérature, IRDS, 36 p.
- Helly, D. (1996). *Le Québec face à la pluralité culturelle. 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*. PUL, Document, de recherche no 36.
- Helly, D. (1994), «Politiques à l'égard des immigrants», *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, no 2, automne, p.127-144.
- Images interculturelles (2005), Répertoire ethnoculturel de Montréal, Éditions Images.
- Initiative montréalaise de soutien au développement social local (2006), *Orientations et paramètres de gestion et d'évaluation*, Montréal.
- Jacob, André (1997), "L'accueil, une pratique en mouvance", *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 10, n°1, 47-51.
- Jenson, Jane (1998), *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 55 p.
- Kazi Aoul, Samia (2002), *État des débats autour de quelques concepts concernant la mondialisation*, Centre études internationales et mondialisation-CEIM, 49 p.
- Labelle, M., et Lévy, J. J. (1995), Ethnicité et enjeux sociaux. Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels, Montréal, Liber.

- Lafontant, Jean (2005), "La participation des communautés ethnoculturelles à la Table de concertation Vivre Saint-Michel en santé (VSMS). Une étude exploratoire", Aruc-és, Internet.
- Lamoureux, Henri; Lavoie, Jocelyne; Mayer, Robert et Panet-Raymond, Jean (2002), *La pratique de l'action communautaire*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Presses de l'Université du Québec, 518 p.
- Lavoie, Loïsette; Marquis, Danielle et Larin, Paul (1996), *La recherche-action - Théorie et pratique. Manuel d'autoformation*, Presses de l'Université du Québec, 244 p.
- Ledoyen, Alberte (2003), "Les immigrants et le marché de l'emploi : d'une intégration fonctionnelle à une intégration intégrale", *Vivre ensemble*, Vol. 11, Automne 2002 / Hiver 2003, n°38, 17-20.
- Li, P. S. (2000). *La diversité culturelle au Canada : la construction sociale des différences raciales*. Série sur les questions stratégiques, Division de la recherche et de la statistique, Ottawa, ministère de la Justice.
- Loubet Del Bayle, Jean-Louis (2000), *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, L'Harmattan, 272 p.
- Maison d'Haiti (2006), "Rapport d'activité", Maison d'Haiti,
- Montes, Francisca et Naciri, Lamiss, (1996), L'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes. État de situation et recommandations visant à l'identification d'une stratégie d'intervention, Comité d'adaptation de la main d'oeuvre C.A.M.O.-Personnes Immigrantes, 96 p.
- Ndiaye, S. (2005), "Projet de recherche sur les quinze ans de la Table de concertation Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), Phase I : Profil de la communauté", Aruc-ÉS, sous la direction de Jean-Marc Fontan, Marie Bouchard, Benoît Lévesque et de Marguerite Mendell, Internet.
- Ndiaye, S. (2005), Projet de recherche sur les quinze ans de la table de concertation : Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS) Montréal. Phase II : Monographie organisationnelle de VSMS. Centraide/ ARUC-ÉS/ UQAM.
- Ninacs, William, A. (2002), "Le pouvoir dans la participation au développement local. Dans un contexte de mondialisation", pp. 15-40 dans : *Développement local, économie sociale et démocratie*, sous la direction de: Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay, Suzanne Tremblay et avec la collaboration de Martin Truchon, Presses de l'Université du Québec.
- Parc-Extension Quartier en santé (2001), Parc-Extension quartier en Santé, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique : Ville de Montréal : Centraide du Grand Montréal, 2-89494-209-5.
- Paugam, Serge, (sous la direction de) (1996), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Éditions La Découverte, 588 p.
- Poirier, Cécile (2006), *Accessibilité : Bilan des six initiatives*, INRS-Urbanisation, culture et société, 47 p.
- Rocher, Guy (1992), *Introduction à la sociologie générale*, 3<sup>ième</sup> édition, Les Éditions Hurtubise HMH, 685 p.
- RRSSS (2001). Le Conseil communautaire Solidarité Villeray/ Comité de développement local de Villeray.
- Scott, K., Selbee, K. et Reed, P. (2006), *Créer des liens : engagement social et civique chez les immigrants*, Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- Service de police de la Ville de Montréal, Bilans annuels, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004.

- Shragge, Eric (2006), *Action communautaire : dérives et possibles*, Les Éditions Écosociété, 242 p.
- Solidarité Ahuntsic (2005), *Rapport d'activité*, Solidarité Ahuntsic, 23 p.
- Statistiques Canada (2003). Profil de quartier Parc-Extension, 4 p.
- Taguieff, Pierre-André (2003), "Le communautarisme", *Le Figaro* 17 juillet.
- Turcotte, Yvan (1997), "L'immigration et l'intégration des immigrants au Québec au cours des quinze dernières années", pp. 53-58 dans : *Fréchette, Lucie*, sous la direction de: Nouvelles pratique sociales, Presse universitaire du Québec.
- Vivre Saint-Michel en santé (2001), *Vivre Saint-Michel en santé*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique : Ville de Montréal : Centraide du Grand Montréal, 2-89494-223-0.
- Ville de Montréal (2002), Profil de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Document de travail, 36 p.
- Ville de Montréal; Observatoire économique et urbain (2003), Les arrondissements de Montréal. Répertoire socio-démographique et classement par variables : ménages, 5 p.
- Ville de Montréal; Observatoire économique et urbain (2003), Les arrondissements de Montréal. Répertoire socio-démographique et classement par variables : population, âge et sexe, 6 p.
- Ville de Montréal; Observatoire économique et urbain (2004), Profil socio-économique de l'Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, 12 p.
- Weinstock, Daniel (2000), "Vivre la citoyenneté ", pp. 15-26 dans : *Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation*, sous la direction de: Yves Boisvert, Jacques Hamel, Marc Molgat et avec la collaboration de Bjenk Ellefsen, Éditions Liber

#### Internographie

- <http://www.leprogresvilleray.com/php/articleinfo.php?CAT=01&SUBCAT=01&id=16228&articleid=16228&journal=VI>
- <http://arrondissement.com/villeraystmichelparcextension/index.asp?sort=2.2.16>
- <http://arrondissement.com/villeraystmichelparcextension/article.asp?id=2216&sort=2.2.16.3>
- <http://www.arrondissement.com/villeraystmichelparcextension>
- [http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/observatoire\\_economique](http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/observatoire_economique)
- <http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/concertations/realisation/Parc-Extension>
- <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/pdfquartier/>
- <http://www.leprogresvilleray.com>
- <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/pdfquartier>